



# **Débat d'orientations budgétaires 2024**

**Rapport d'orientations budgétaires 2024**

**Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024**

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES FINANCES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) -  [@GrandChambery](https://twitter.com/GrandChambery) - [cmag-agglo.fr](mailto:cmag-agglo.fr)

## SYNTHESE

### 3 enjeux prioritaires

- **Mobilité**
  - Des infrastructures « support » pour le développement de l'offre
    - Nécessité de construire un nouveau dépôt de bus.
    - Création d'un Pôle d'échange multimodal à la Trousse.
  - Nécessité d'avancer la hausse de taux de VM à 2% au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour financer les infrastructures support à tout développement de l'offre.
- **Habitat**
  - Renforcement du soutien de Grand Chambéry aux démarches de rénovation des particuliers dans un PASSRENOV reconfiguré.
  - Accompagnement renforcé aux copropriétés identifiées en difficultés.
- **Eau potable/Assainissement**
  - Poursuivre l'amélioration du rendement du réseau d'eau (cible 80%).
  - Poursuivre et conforter le bon traitement des eaux usées.
  - Sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau sur le territoire.

### Quelques éléments chiffrés de synthèse par budget

#### **Budget Général**

- PPI de 155,2 M€ portée à 158,2 M€ grâce à des optimisations internes.
- Capacité de désendettement « cible » à 9 ans d'ici 2026.
- Taux de fiscalité 2024 proposés inchangés par rapport à 2023.

#### **Budget dédié Déchets**

- Budget de fonctionnement qui devra faire face à des risques tant internes qu'externes, Savoie Déchets représentant 1/3 du budget de fonctionnement.
- PPI à 25 M€ sur le mandat.
- Taux de fiscalité 2024 proposés inchangés par rapport à 2023.

#### **Budget annexe Mobilité**

- Septembre 2024 : derniers ajustements d'offres et de tarifs du contrat actuel.
- Janvier 2025 : Mise en œuvre du nouveau contrat de DSP.
- Renouvellement de la flotte de bus → 15 bus BIOGNV livrés en 2024, puis 5 bus livrés chaque année.
- Pérennité d'équilibre difficile à partir de 2028/2029 malgré un taux de VM à 2%.

#### **Budgets annexes Eau potable et Assainissement**

- Fort impact des hausses des tarifs d'énergie (+100% attendus 2023/2024).
- Maintien des trajectoires tarifaires à +2%/an en moyenne en 2024.
  - +3% sur l'eau potable.
  - +1% sur l'assainissement.
- PPI cumulée à 14 M€/an pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

**L'année 2024 en synthèse** : Une année de vigilance et de maintien des trajectoires fiscales et tarifaires décidées en 2023 et une réflexion nécessaire à entamer sur la pérennité d'ici 2028 du financement de l'ensemble des politiques publiques intercommunales et des probables ajustements qu'il faudra prévoir.

## SOMMAIRE

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| <b>AVANT PROPOS</b> | <b>Page 4</b> |
|---------------------|---------------|

|  |               |
|--|---------------|
| <b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024/2026</b> | <b>Page 5</b> |
|--|---------------|

|  |                |
|--|----------------|
| <b>ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ET LOCAL</b>         | <b>Page 6</b>  |
| <b>BUDGET ANNEXE MOBILITE</b>                        | <b>Page 17</b> |
| <b>BUDGET DEDIE DECHETS</b>                          | <b>Page 21</b> |
| <b>BUDGET GENERAL</b>                                | <b>Page 23</b> |
| <b>BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT</b> | <b>Page 30</b> |
| <b>ENCOURS DE DETTE PAR BUDGET</b>                   | <b>Page 34</b> |

|   |                |
|---|----------------|
| <b>ORIENTATIONS SUR LE CONTROLE DE GESTION POUR 2024/2026</b> | <b>Page 37</b> |
|---|----------------|

|  |                |
|--|----------------|
| <b>BILAN DU PROJET D'AGGLOMERATION</b>                 | <b>Page 38</b> |
| <b>CONTROLE DE GESTION EXTERNE</b>                     | <b>Page 40</b> |
| <b>CONTROLE DE GESTION INTERNE ET POLITIQUE ACHATS</b> | <b>Page 49</b> |

|  |                |
|--|----------------|
| <b>ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES POUR 2024/2026</b> | <b>Page 50</b> |
|--|----------------|

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| <b><u>ANNEXES</u></b> | <b>Page 61</b> |
|-----------------------|----------------|

**Annexe 1 : PLAN DE SOBRIETE**

**Annexe 2 : PROJET D'AGGLOMERATION A FIN 2023**

## AVANT PROPOS

La loi du 06/02/1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations du budget. Les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence. Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 07/08/2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs.

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature).

3° A la durée effective du travail.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22/01/2018, dans son article 13, a ajouté les exigences suivantes pour les budgets principaux et annexes :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR** **2024/2026**

## CONTEXTE GENERAL

La situation internationale pour l'année 2024 est marquée par de fortes incertitudes, tant politiques, qu'économiques ou diplomatiques.

Sur le plan politique, plusieurs élections d'importance vont se tenir en 2024 :

- Présidentielle à Taiwan en janvier ce qui est de nature à maintenir un état latent de tension autour du statut de l'île.
- Présidentielle en Russie en mars mais dont le résultat est connu d'avance.
- Législatives en Inde en mai, avec une probable reconduction des sortants.
- Parlementaires en Europe en juin, avec une montée attendue du poids des partis eurosceptiques au sein du Parlement Européen.
- Présidentielle aux USA en novembre, opposant deux visions très différentes sur la place des Etats-Unis d'Amérique et dont le résultat est pour l'instant incertain.

Sur le plan diplomatique, plusieurs conflits ou crises peuvent générer de forts impacts :

- Conflit Israël/Gaza qui constitue un catalyseur et active un jeu d'alliances pouvant perturber l'ensemble des échanges économiques, commerciaux et politiques entre les pays du proche et du moyen orient avec l'ensemble des pays du Monde.
- Piratages en Mer Rouge par des rebelles Houthis dans le cadre d'un conflit au Yémen de nature à impacter le commerce maritime qui transite par le Canal de Suez. Une importante coalition internationale est mobilisée pour tenter de résoudre la situation.
- Crise migratoire mondiale (Amérique Centrale/USA, Afrique/Europe) de nature à complexifier les relations entre pays et à générer des tensions communautaires au sein des pays de départ et d'accueil.

Sur le plan économique, plusieurs constats peuvent être opérés :

- L'inflation cible fixée par les banques centrales mondiales à 2% maximum ne semble pas devoir être atteinte rapidement, cette dernière semblant plutôt se stabiliser et maintenir entre +2% et +4% en moyenne depuis novembre 2023.
- Le recours à l'endettement par les pays de l'Union Européenne (et principalement en France) et par les Etats Unis ne faiblira pas en 2024 ce qui pose des questions sur la soutenabilité de la dette à moyen terme pour chacune des principales économies mondiales, les analyses des agences de notations et le renchérissement du coût de ces financements.
- Le renchérissement mondial des coûts de l'énergie (gaz/pétrole/électricité) qui impactera durablement les perspectives de croissance mondiale. Il est important de rappeler l'adage suivant : « la croissance, c'est de l'énergie transformée ». Si l'énergie est abondante et peu chère alors les perspectives sont favorables et, si l'énergie est chère et peu abondante à l'inverse, alors les perspectives seront plus sombres.

En focalisant plus spécifiquement sur la France, **les statistiques suivantes peuvent être rappelées en matière de progression de l'endettement et de progression du PIB :**

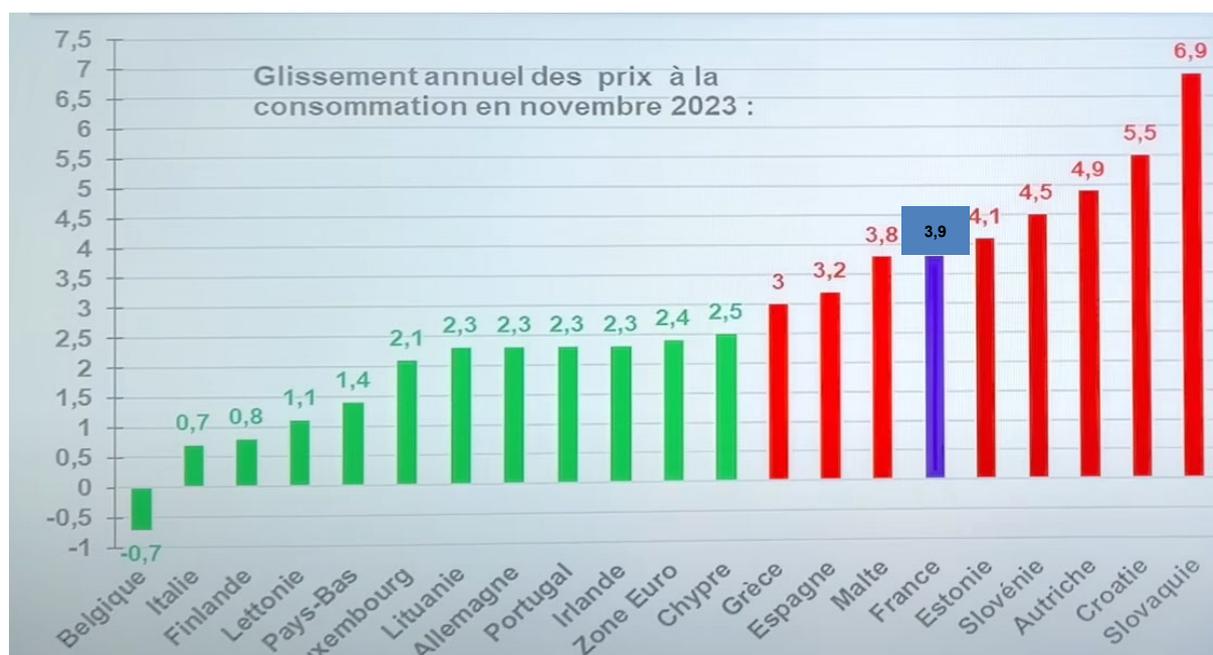
Entre 2007 et 2023, la dette de la France a progressé de +150%.

Le PIB a progressé dans le même temps de +47% ce qui signifie que la dette a progressé 3x plus vite sur les 15 dernières années que la croissance annuelle.

A titre de comparaison, la dette de l'Allemagne a progressé de +62% sur la même période et le PIB Allemand a quant à lui progressé de +67%.

Cette situation signifie que la croissance en France est la conséquence du recours massif à l'endettement. Cela pose question sur la pérennité d'une telle situation.

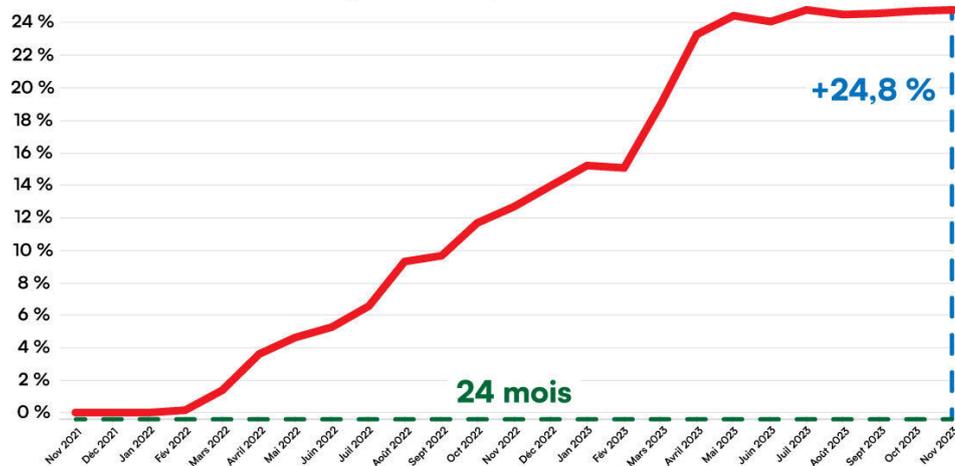
**En matière d'inflation pour l'année 2024**, celle-ci est projetée par l'Etat à +2,6% en 2024. Cette hypothèse méritera d'être appréciée avec prudence car des tensions persistent sur le marché international des matières premières du fait de nombreux conflits en cours dans le monde. L'indice IPCH de novembre 2023 s'établissait à +3,8% (révisé à 3,9% par l'INSEE le 15/12/2023). C'est ce chiffre (3,9%) qui devrait servir de base au calcul des revalorisations des valeurs locatives des locaux d'habitat en 2024. (Source INSEE). En matière d'inflation, la France est moins bien positionnée que la moyenne de la zone euro depuis la fin de l'année 2023. Ci-après, les chiffres d'inflation IPCH sur une base novembre 2023. (Source Eurostat/ACDEFI).



L'inflation a été divisée par 2 en une année (+7,1% en novembre 2022). Cela signifie que la progression des prix ralentit significativement mais que ces derniers progressent toujours. Il est également intéressant de mesurer l'évolution des prix alimentaires depuis la fin 2021 (Source UFC Que Choisir).

### ÉVOLUTION DES PRIX ALIMENTAIRES SUR 2 ANS

(relevés quotidiens auprès de 6 000 drives)



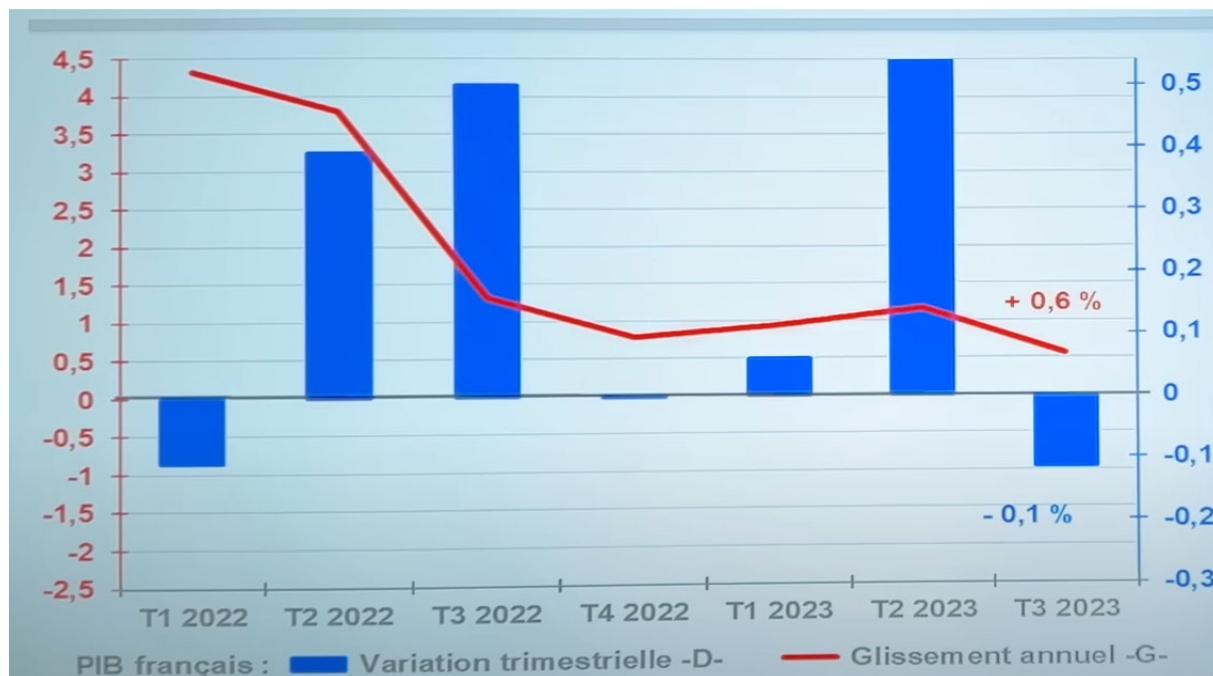
On notera que l'augmentation des prix alimentaires aura surtout été marquée en 2022 (+15%) suivi d'un dernier « choc » entre mars et mai 2023 (+10 points supplémentaires). Depuis juin 2023, la progression des prix semble stoppée mais stabilisée sur un « plateau ».

Ci-après l'évolution depuis 2014 de l'indice IPCH (Source INSEE)



Entre 2014 et 2020, l'indice est relativement stable entre 0 et 2%, niveau conforme aux objectifs fixés par les banques centrales. Il est important de noter une remontée significative de cet indice en 2021, antérieurement à la guerre en Ukraine débutée en février 2022 qui est venue amplifier le phénomène. Le mécanisme d'inflation n'est donc pas exclusivement causé par ce conflit, d'autres raisons liées aux politiques d'augmentation excessive de la masse monétaire des banques centrales expliquent également ce phénomène.

**En matière de variation du PIB français**, l'évolution depuis le premier trimestre 2022 est la suivante : (source INSEE/ACDEFI).

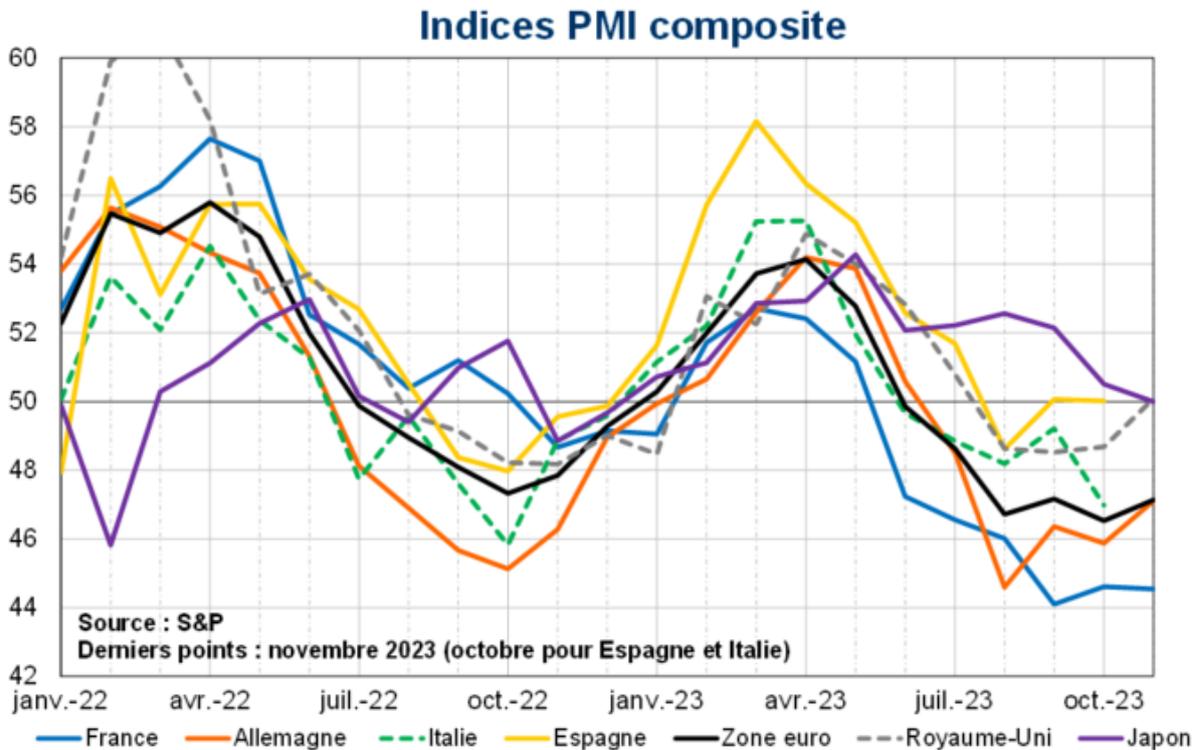


Selon la variation trimestrielle, le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 présente un repli de -0,1%. Les variations du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 permettront d'apprécier ou non le caractère durable de la tendance. Pour rappel, si 2 trimestres sont constatés en replis, alors le pays est considéré comme étant en récession.

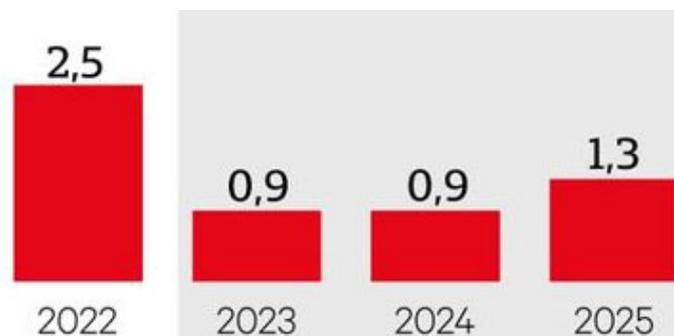
Un mécanisme de récession est une spirale négative qui s'autoalimente. En effet, si une récession est constatée, alors il est probable que des entreprises fassent faillite, ce qui entrainera le cercle vicieux suivant : destruction d'emploi → perte de revenus → réduction de la consommation → baisse de l'activité → nouvelles destruction d'emploi...

Pour compenser ce phénomène, l'Etat sera tenté de procéder à une relance en mobilisant de l'endettement mais la France est déjà dans une situation de surendettement. L'augmentation de l'endettement public n'est pas infinie et poserait des problèmes de financement en matière de taux d'intérêts.

**En matière d'indice PMI dont la mesure est un indicateur assez fiable pour prévenir un risque récessif durable**, cet indicateur mesurant le climat des affaires dans les domaines des industries et services, il est constamment inférieur au seuil de 50 depuis le début du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 ce qui laisse apparaitre un risque sérieux de récession pour toute ou partie de l'année 2024 en France. La France (<45) n'est pas le seul pays à se situer en deçà de ce seuil. C'est également le cas de la zone Euro (47) et de l'Allemagne (47) notamment.



**En matière de croissance pour l'année 2024**, la LFI 2024 prévoit une progression de +1,4% mais la Banque de France l'estime plutôt à +0,9%, de même que certaines agences de notation. L'Insee a par exemple révisé à -0,1% sa dernière prévision de croissance du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 (+contre 0,1% publié initialement). La Banque de France prévoit un rebond en 2025 à +1,3%. Ci-dessous une projection récapitulative des hypothèses de croissance 2022/2025 (source Banque de France/Les Echos).

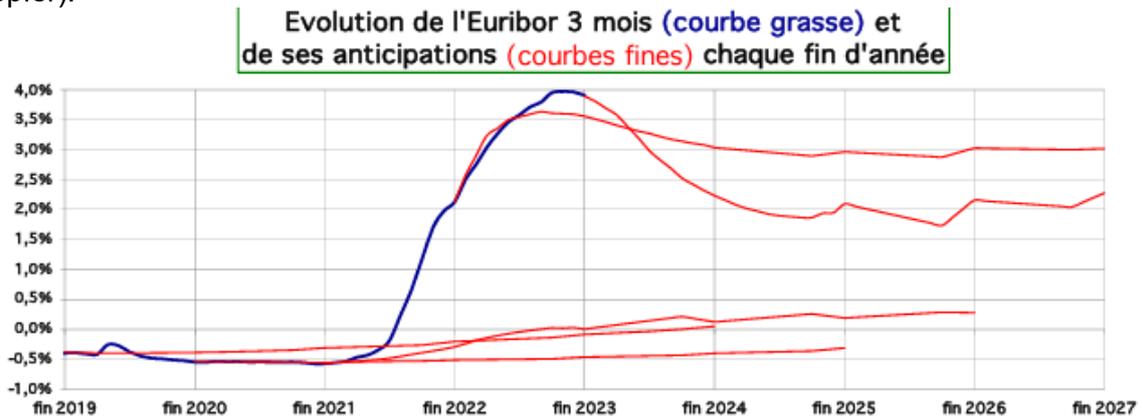


Cette hypothèse méritera donc également d'être appréciée avec prudence d'autant qu'elle aura un impact sur le rendement des produits fiscaux et notamment de TVA dont bénéficie Grand Chambéry. L'indice PMI projeté <45 laisserait plutôt supposer une récession.

**En matière de taux d'intérêts des emprunts pour l'année 2024**, ces derniers évolueront à des niveaux très élevés compris entre 4 et 6% selon les établissements bancaires, assez similaire aux niveaux constatés en 2023. Conformément aux préconisations du rapport pluriannuel de la dette délibérée le 10 novembre 2022, le budget Général de Grand Chambéry n'aura pas emprunté ni en 2022 ni en 2023 ce qui va permettre de modérer l'impact des taux sur le poids des frais financiers du budget Général.

Le taux moyen de ce budget s'établit à 2,5% environ en moyenne ce qui constitue une performance significative dans un tel contexte défavorable.

Ci-dessous, l'évolution de l'Euribor 3 mois, index de référence de la zone euro (source Klopfer).

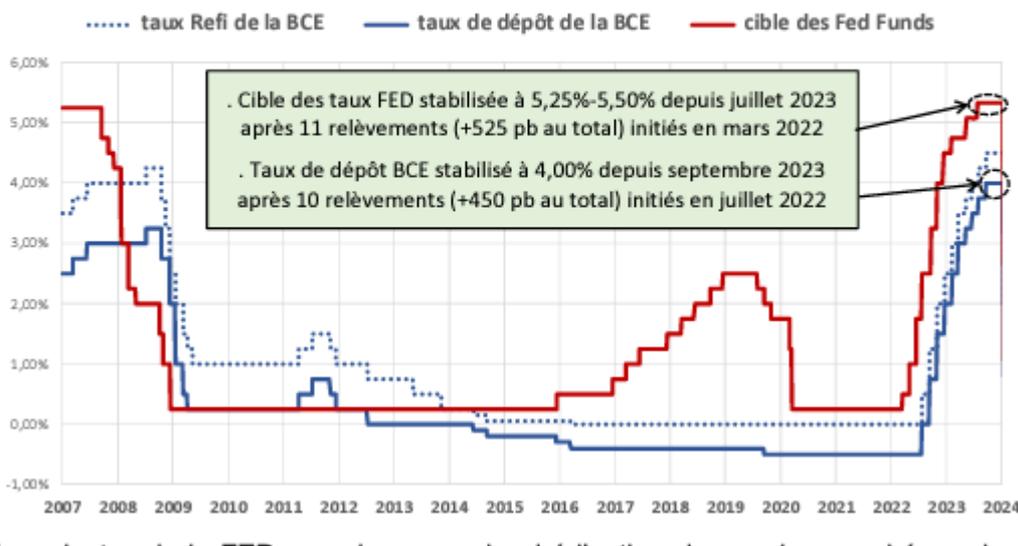


Courbe bleue : Evolution constatée de l'Euribor.

Courbe rouge : Anticipations à chaque fin d'année de l'Euribor (permet de mesurer l'écart entre projection et réalité définitive).

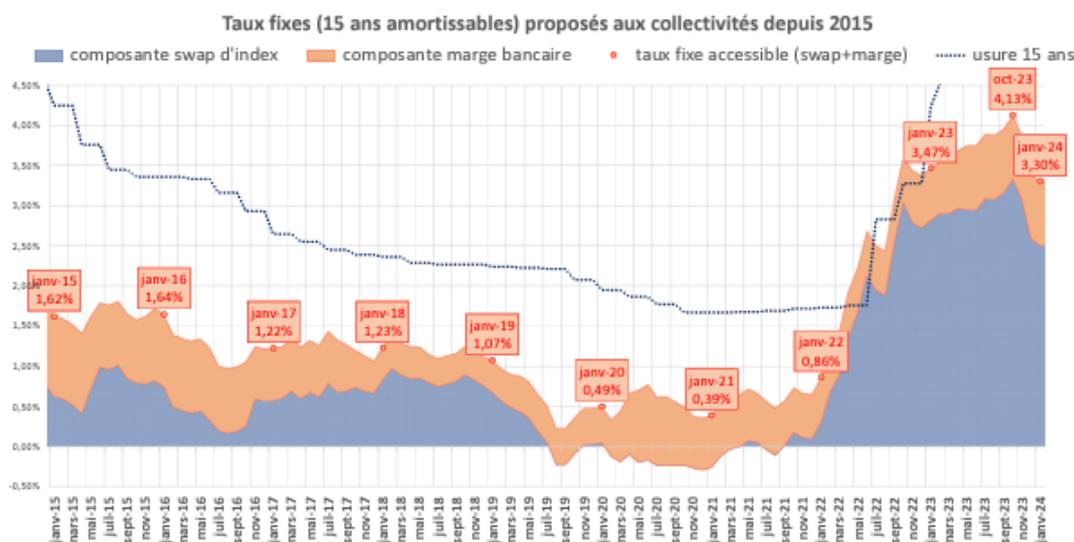
L'Euribor 3 mois est passé de -0,5% en janvier 2022 à près de 4% en janvier 2024, avec une anticipation vers un niveau cible de 2,5% d'ici janvier 2025. 2022 et 2023 auront donc été marquées par un véritable « choc des taux d'intérêts » suite aux relèvements des taux par les banques centrales (cf. graphique ci-dessous Source Klopfer).

### Évolution des taux directeurs de la banque centrale européenne et de la réserve fédérale américaine depuis 2007



La stratégie menée depuis 2009, confirmée en 2015 et amplifiée en 2017 s'en trouve renforcée en 2023 et 2024. Le recours à l'emprunt aura été priorisé vers le budget annexe de l'eau potable ou dédié des déchets pour le strict nécessaire.

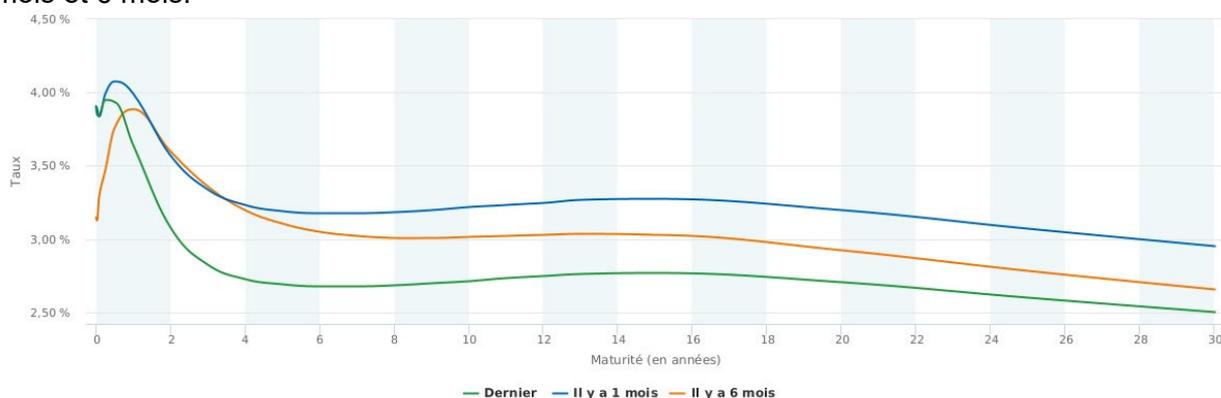
Avec des « marges bancaires » comprises entre 0,7% et 1,5%, le taux instantané payé peut s'établir entre 4,7% et 5,5%. Il est important de préciser que « marge bancaire » signifie « coût de l'argent », ce n'est pas le bénéfice que la banque génère par prêt octroyé. Le bénéfice réel oscille entre 0,05% et 0,10% en moyenne.



Selon le graphique ci-dessus (source Klopfer), il était préférable d'emprunter fortement jusqu'en 2021 et de préférence à taux fixe. A compter de 2022, le recours à l'emprunt doit être limité au strict nécessaire, différé si possible, et opéré de préférence à taux variable.

Il est également important d'apprécier la courbe anticipée des taux qui donne une bonne indication sur le niveau des taux d'intérêts que pourraient contracter les collectivités.

La courbe ci-après montre l'évolution des anticipations en comparaison des données d'il y a 1 mois et 6 mois.



La projection de cette courbe confirme qu'il fallait dans la mesure du possible ne pas emprunter en 2022 et 2023 et de ne pas contractualiser de taux fixes au risque de figer l'anticipation des taux la plus défavorable sur toute la durée du taux fixe.

**Grand Chambéry évolue par ailleurs au sein d'un Etat dont les budgets sont durablement votés en déficit depuis 1974.** Pour l'année 2024, l'Etat prévoit un déficit de 108 Milliards d'euros et un recours à l'emprunt pour un montant « historique » de 285 Milliards d'euros. Cette situation interpelle clairement quant à la pérennité de tels équilibres et la capacité de l'Etat à assurer le financement des dépenses, dont les dotations aux collectivités.

**Grand Chambéry est donc exposée comme l'ensemble des collectivités à un contexte assez incertain et peu enthousiasmant.**

## **Quelques dispositions qui imposent une attention particulière :**

### **- Fonds vert porté à 2,5 Milliards d'euros**

En 2022, Grand Chambéry a bénéficié de 602 K€ au titre du Fonds Vert qui s'établissait à 2 Milliards d'Euros. Compte tenu de l'abondement de 25% supplémentaire en 2024, il s'agira d'être vigilant pour tenter de capter des financements pouvant aller « mathématiquement » jusqu'au 850 K€ voire 1 M€ en 2024. Il s'agira pour la collectivité de se mettre en ordre de marche pour répondre à cette opportunité.

Le gouvernement vient par ailleurs de confirmer dans une circulaire dédiée au fonds vert, un soutien aux EPCI pour financer les PCAET à partir de cette année et il donne également la « priorité » à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires, notamment dans les QPV. Dans le but de « simplifier le parcours des collectivités », l'examen de la demande de fonds vert se fera grâce aux pièces déjà fournies par le porteur de projet dans sa demande de DSIL ou de DETR et « sur les pièces complémentaires limitées aux seules conditions spécifiques ». A noter que si le fonds doit bénéficier « équitablement » à tous les territoires, les projets concernant les QPV devront représenter « au moins 15 % » des crédits du fonds vert alloués en 2024.

### **- Budget Vert : Le Gouvernement souhaite que de + en + de collectivités s'engagent dans cette démarche.**

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024 (qui sera débattu d'ici le 30 juin 2025). Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret, dont la date de publication n'est pas connue à ce jour.

Grand Chambéry souhaite s'engager fortement dans cette démarche et mobilisera les outils nécessaires pour être plus ambitieux que le texte de la loi de finances. Un important travail interne au sein des services de l'intercommunalité sera à mener durant l'année 2024. A titre d'exemple et outre la politique d'investissement, il sera proposé de présenter l'état de l'endettement de la collectivité dans le cadre d'un budget vert, de même que la section de fonctionnement de chaque budget. Grand Chambéry attendra cependant le décret d'application annoncé pour pouvoir disposer d'une méthodologie arrêtée et officielle.

### **- Déplafonnement du taux VM applicable en Ile de France de +0,25% à 3,20%.**

A ce jour, aucune mesure n'a été prévue pour les AOM de province alors qu'il existe un principe d'égalité de traitement entre collectivités. Cet élément est très important car le présent ROB va démontrer d'importants enjeux de financement de la compétence mobilité à compter de 2024 et pour les prochains exercices budgétaires.

### **- Augmentation de 1 centime/m<sup>3</sup> de la redevance de lutte contre la pollution domestique appliquée par l'Agence de l'eau.**

L'utilisateur du service de l'eau verra donc sa facture progresser via une décision externe à la politique tarifaire de Grand Chambéry. Pour 120m<sup>3</sup>, cela représente cependant un montant de 1,20€ à l'année. Pour 7,5 millions de m<sup>3</sup> consommés et facturés, cela représente une enveloppe totale de 75 000€ au titre de cette contribution qui sera versée à l'Agence de l'eau.

- **Echelonnement de la suppression de la CVAE pour les entreprises assujetties jusqu'en 2027.**

Engagée en 2023, la suppression progressive de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal est abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) est également abaissé sur quatre ans. La cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est quant à elle supprimée dès 2024. **Grand Chambéry ne perçoit plus le produit de CVAE, remplacé par une quote-part de TVA depuis 2022.**

- **Vote de la LPFP 2023/2027**

La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 cadre l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des administrations publiques françaises ainsi que des organismes de sécurité sociale. Cette Loi ambitionne de réduire le déficit public, en le ramenant sous la barre des 3 % du PIB d'ici à la fin du quinquennat (contre 4,9 % en 2023), et de maîtriser la dépense publique.

Ce texte plafonne par exemple, l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 % en-dessous de l'inflation (Soit +2,1% en 2024 par rapport à 2023). A noter la suppression du volet coercitif qui prévoyait de réduire les dotations d'investissement des collectivités concernées en cas de non-respect de l'objectif.

Grand Chambéry est engagée depuis plusieurs années dans un objectif non contractuel de maîtrise tendancielle des dépenses de fonctionnement de sorte à pouvoir maximiser la capacité d'investissement. A titre d'exemple, les dépenses propres du budget Général de Grand Chambéry sont passées de 37 M€ en 2021 à 38 M€ en 2022 et à 39 M€ en 2023, soit une progression moyenne comprise entre 2,6 et 2,8%, ce qui constitue une performance significative dans un contexte de forte inflation.

## CONTEXTE LOCAL

### 2024 : Année d'impact des nouveaux tarifs d'électricité négociés par le SDES pour le compte de ses adhérents.

Grand Chambéry va être impacté à compter de 2024 par l'application de nouveaux tarifs négociés par le SDES73 pour le compte de l'ensemble des acteurs publics ayant recours au contrat de groupe. Le précédent contrat couvrant la période 2021/2023 négocié sur une base tarifaire fin 2020 avait permis de « protéger » les collectivités des pics tarifaires énergétiques connus par l'ensemble des collectivités françaises en 2022 et 2023. La hausse attendue pour 2024 devrait s'établir à +100%, soit une facture multipliée par 2 par rapport aux tarifs actuels.

Lors du DOB 2023 et de la présentation de la prospective budgétaire et fiscale du budget Général débattu, le taux de TFB fixé à 4,30% anticipait ces niveaux de progression. Le coût est donc couvert en 2024 par les décisions prises en mars 2023. Pour les budgets d'eau potable et d'assainissement, il a été proposé de laisser inchangé la prospective tarifaire délibérée en décembre 2021 et couvrant la période 2022/2026 considérant que la situation financière saine des deux régies pouvait « exceptionnellement » permettre de porter la capacité de désendettement à des niveaux plus élevés qu'à l'accoutumé, le temps de mesurer la pérennité et le montant définitif des surcoûts budgétaires liés à l'électricité.

#### Les principaux impacts seront les suivants :

- + 0,8 M€ pour le Budget Général dont les  $\frac{3}{4}$  porteront sur les piscines et la patinoire.
- + 0,6 M€ pour le Budget de l'Eau potable.
- + 1,0 M€ pour le Budget de l'Assainissement, l'Usine de Dépollution des eaux usées étant un gros consommateur d'énergie.

A noter qu'à compter de 2026, le tarif de base de l'électricité nucléaire d'EDF, l'ARENH (42 € vendu à prix coutant par EDF aux fournisseurs alternatifs) disparaît, tous les achats et les ventes se feront au prix de marché (mécanisme européen non remis en cause) mais des contrats de long terme et un mécanisme redistributif (CFD) protégera les clients finaux. Le prix issu des enchères EDF (ouvertes au secteur privé) de l'automne 23 est de 70€/MWh.

Le fait de renégocier (SDES) le contrat en 2024 a protégé Grand Chambéry jusqu'à fin 2023 mais l'évolution récente des prix de marchés même avec la tendance baissière actuelle va néanmoins générer des hausses significatives pour l'Agglo qui ne peut bénéficier des TRV et cette hausse est devrait être de l'ordre de x2,5 (cela dépendra de l'atteinte du quota de l'ARENH) avec une moins-value pour la deuxième année du contrat (2025) liée aux tassement des projections à moyen terme.

**Compte tenu du nouveau mécanisme post ARENH (a priori 70 €/MWh) et de la tension sur le système électrique (gros besoins liés à l'électrification des usages, retard de développement de moyens de production et caractère intermittent des EnR), la "composante production" du prix de l'électricité ne sera pas inférieure à court et moyen terme à 70-80 €/MWh.**

Grand Chambéry a par ailleurs su prendre des mesures en amont par la mise en œuvre d'un plan de sobriété, qui a été délibéré et approuvé en Conseil communautaire le 8 décembre 2022. Ce dernier portait à la fois sur des actions portant sur les équipements publics et sur l'organisation interne de la collectivité. En ce qui concerne les équipements publics, le plan portait principalement sur une adaptation de fonctionnement des piscines et de la patinoire.

### **Piscine**

- Diminution des débits de filtration des pompes de circulation d'eau lors des fermetures (nuit).
- Ajustement des températures de consignes des bassins : -1° (hors pataugeoire et spa).
- Fermeture de la piscine de Buisson Rond :
  - o 1 semaine des vacances de Noël,
  - o en juillet en complément du mois d'août (en attente de validation par la préfecture, action optimisation de la ressource en eau),
  - o fermeture de l'espace détente.

### **Patinoire**

- Ajustement des températures de consignes de glace : +1°.
- Maîtrise de l'épaisseur de la glace stabilisée à 4 cm.
- Fermeture de la patinoire lors du déglacage annuel estival de début mai à fin août.

**Un bilan du plan de sobriété mené en 2023 est annexé au ROB. Une synthèse financière est exposée ci-dessous :**

| <b>Objets</b>   | <b>Montants</b> |
|---|-----------------|
| <i>Rationalisation des usages/ressources<br/>&gt; Chauffage/climatisation</i>         | 8 850 €         |
| <i>Rationalisation des usages/ressources<br/>&gt; Informatique</i>                    | 13 000€         |
| <i>Bilan total pour l'optimisation des grands équipements (Piscines et Patinoire)</i> | 63 380€         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>85 230€</b>  |

**Les orientations budgétaires 2024 et le projet de budget 2024 ont été construits sur une reconduction de ces mécanismes.**

## 2024 : Année structurante en matière de mobilité

L'année 2024 sera majeure pour la structuration du réseau des mobilités.

Deux enjeux sont à noter :

### **1 / Définition et négociation de la consistance et de l'exploitation du réseau de transport en commun applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans un contexte de pression foncière et de renouvellement de la flotte automobile.**

Le modèle d'exploitation 2025/2029 fait l'objet d'une consultation en cours. La remise des offres par les candidats est attendue en mars 2024 et une phase de négociation se déroulera sur le printemps et l'été 2024. Il sera attendu des candidats une offre la plus ambitieuse tout en étant la plus soutenable pour les équilibres financiers de la communauté d'agglomération.

Dans l'intervalle, Grand Chambéry procèdera aux derniers ajustements de l'offre à compter de septembre 2024 afin de poursuivre l'adaptation du service rendu aux besoins de la population. Des ajustements à la marge pourront également intervenir sur les tarifs à compter de septembre 2024 dans un souci de lisibilité et d'évolution continue de la grille. Un travail sera opéré en concertation durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

La prospective de fonctionnement du budget annexe Mobilité projette une enveloppe d'exploitation de départ « cible » future du réseau à 30 M€ en 2025 et un engagement de recettes de départ cible à 5 M€. L'appel d'offres pour l'exploitation du futur réseau est encore en cours au stade du DOB 2024.

Le VM est projeté pour l'instant à 25 M€ et stabilisé en 2024/2025 face au risque de récession puis une progression théorique de +1%/an est estimée.

| TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT                                     | BP 2024    | BP 2025    | BP 2026      | BP 2027      | BP 2028      | BP 2029      |
|--|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>TOTAL RECETTES</b>  | 32 988 484 | 32 300 134 | 32 651 140   | 33 106 140   | 33 563 690   | 34 023 816   |
| TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT + DOTATION AUX                       | BP 2024    | BP 2025    | BP 2026      | BP 2027      | BP 2028      | BP 2029      |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | 33 939 810 | 36 000 015 | 36 798 217   | 37 376 367   | 38 493 220   | 39 827 505   |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET POUR SON EQUILIBRE</b>                    | 951 326    | 3 699 881  | 4 147 077    | 4 270 227    | 4 634 864    | 4 965 023    |
| Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde et Optimisation possible | 3 516 572  | -          | -            | -            | -            | -            |
| <b>BESOIN FINAL DE FINANCEMENT APRES APUREMENT DU RESULTAT ANTERIEUR</b>     | -          | 183 309,53 | 4 147 077,22 | 4 270 226,56 | 4 634 863,55 | 4 965 023,24 |

**La projection montre que le financement de la compétence « mobilité » n'est plus financé par le VM au taux de 1,75% et après épuisement des résultats antérieurs.** Il manquerait une enveloppe comprise entre 4 et 5 M€/an pour assurer l'équilibre entre 2026 et 2029.

**Ainsi, et conformément au DOB 2023, une projection complémentaire des équilibres de fonctionnement tenant compte d'une hausse du taux de VM à 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été réalisée. Le produit annuel de +3,4 M€ serait ainsi constaté.**

| TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT                                     | BP 2024    | BP 2025    | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>TOTAL RECETTES</b>  | 32 988 484 | 35 700 134 | 36 085 140 | 36 574 480 | 37 066 713 | 37 561 869 |
| TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT + DOTATION AUX                       | BP 2024    | BP 2025    | BP 2026    | BP 2027    | BP 2028    | BP 2029    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>  | 33 939 810 | 36 000 015 | 36 798 217 | 37 376 367 | 38 493 220 | 39 827 505 |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET POUR SON EQUILIBRE</b>                    | 951 326    | 299 881    | 713 077    | 801 887    | 1 131 840  | 1 426 970  |
| Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde et Optimisation possible | 3 516 572  | 3 216 690  | 2 503 613  | 1 701 727  | 569 887    | -          |
| <b>BESOIN FINAL DE FINANCEMENT APRES APUREMENT DU RESULTAT ANTERIEUR</b>     | -          | -          | -          | -          | -          | 857 083,07 |

## **La hausse du taux de VM permet de sécuriser le démarrage de l'exploitation du réseau de transport 2025/2029 et étale la mobilisation du résultat antérieur jusqu'en 2028/2029.**

La consistance du réseau devra cependant s'appuyer sur des structures adaptées pour permettre de relever les enjeux et l'ambition souhaitée.

- Le dépôt de bus actuel arrive à saturation. Il est nécessaire de trouver un nouvel emplacement afin de s'inscrire dans une ambition de long terme avec une infrastructure fonctionnelle et adaptée aux besoins actuels et futurs. Un emplacement actuellement la propriété de la Ville de Chambéry a été identifié et pourrait finalement être acquis dès l'année 2024. Des études pourraient être lancées dans la foulée, avec notamment un enjeu de dépollution des sols et de requalification de cette friche industrielle. L'enveloppe budgétaire d'acquisition et de premières études est estimée de l'ordre de 1 à 2 M€ à engager dès 2024 pour l'acquisition.
  - o Ce temps d'études et de dépollution devrait prendre 2/3 années.
  - o Les travaux de construction du nouveau dépôt pourraient être prévus en 2027/2028. Le plan de financement de cette infrastructure sera donc à prévoir sur la PPI de la prochaine mandature.

### **Il convient d'anticiper le financement de cette infrastructure dès 2024.**

Dans l'intervalle, il s'agira pour Grand Chambéry d'apporter des réponses satisfaisantes sur le dépôt de bus actuel et notamment vis-à-vis des riverains particuliers et bureaux. Une analyse de l'existant sera actualisée et des partenaires mobilisés pour trouver une solution transitoire adaptée aux attentes.

Le déploiement progressif d'une flotte de bus moins carbonnée avec la réception de 15 bus BIOGNV qui pourront circuler à compter de septembre 2024 sur le réseau. La réception des 15 bus en 2024 sera suivie par la commande/réception de 5 bus annuels à partir de 2025, l'objectif étant de renouveler totalement la flotte diesel d'ici 2035. Le choix de la technologie BIOGNV est vite apparue préférable à l'électrique ou l'hydrogène dans l'immédiat car des contraintes techniques ne sont pas encore levées en local pour permettre le déploiement de l'un de ces modes.

## **2 / Poursuite de la structuration du territoire en infrastructures de mobilité**

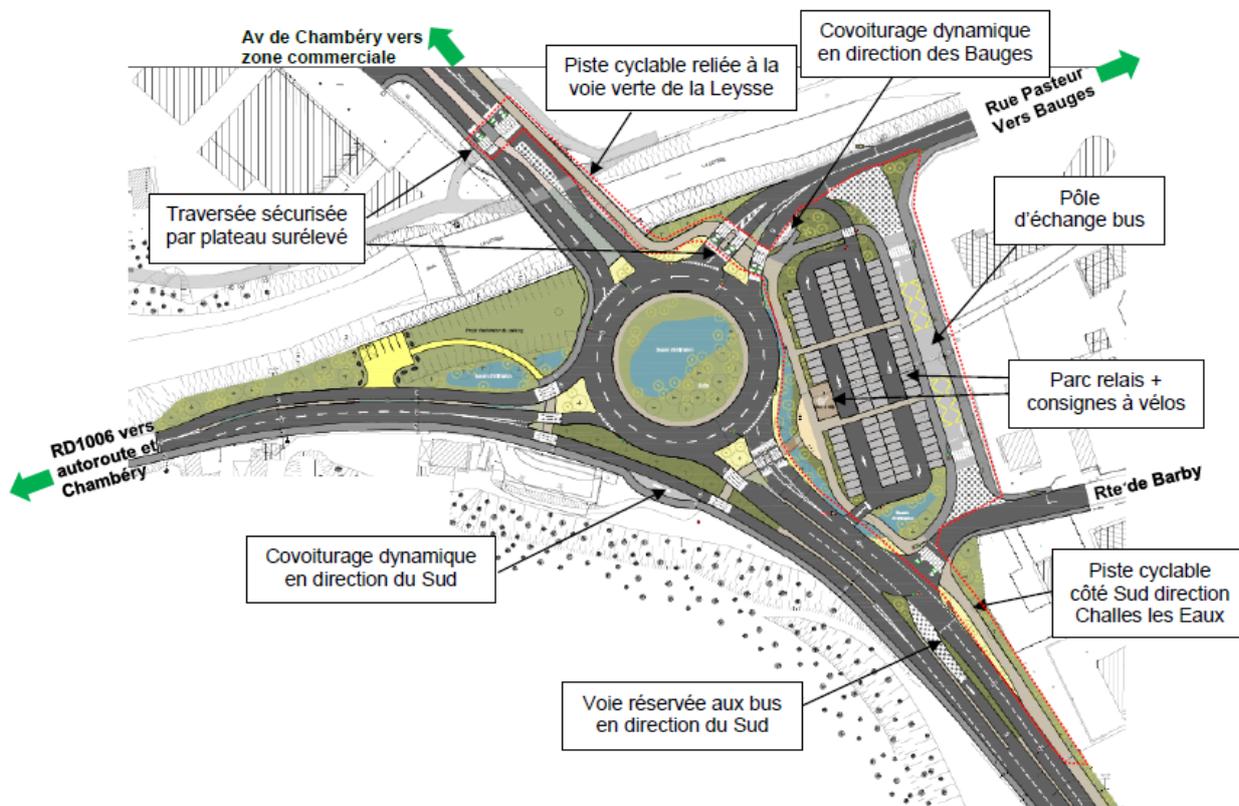
- o Pôle d'échange multimodal de la Trousse comprenant :
  - Pôle d'échanges des bus et parking relais pour un montant de 1,6 M€.

Grand Chambéry mène actuellement une importante opération de restructuration de la RD1006 entre les carrefours de La Garatte et de La Trousse avec notamment la modernisation et l'adaptation aux usages mobilité et piétons. 2024 sera l'année de remplacement du carrefour à feux par un giratoire qui permettra d'améliorer les conditions de circulation de tous les modes de transport.

Cet aménagement va rendre possible l'aménagement du pôle d'échange multimodal dans lequel transiteront toutes les lignes de bus du secteur, ce pôle sera également desservi par les pistes cyclables, relié aux 2 voies vertes à proximité immédiate et accessible depuis un parking relais qui fera l'objet d'une refonte totale pour optimiser le foncier d'une part et améliorer les conditions d'utilisation d'autre part. Une consigne à vélos sera également prévue afin d'apporter une réponse combinant tous les modes doux de déplacement en complément des déplacements motorisés.

5,6 M€ seront engagés en 2024 pour l'ensemble de la dernière tranche de travaux dont 3,4 M€ pour le giratoire, 0,6 M€ pour la pose d'ombrières et 1,6 M€ pour le pôle d'échanges multimodal (parking relais, voie bus, pistes cyclables et aménagements de covoiturage).

Cette infrastructure constituera ainsi un point de convergence majeur du secteur Est/Sud de Grand Chambéry à partir duquel d'autres infrastructures, notamment cyclables mais aussi bus pourront être développées à destination de La Ravoire/Barby/Challes/Saint Jeoire.



**Le financement du pôle d'échange multimodal de la Trousse dans cette configuration a évolué depuis le précédent ROB avec la nécessité d'un ajustement budgétaire supplémentaire pour un montant de 1,6 M€ (travaux additionnels conformes à l'enquête publique).**

**Il est à noter que les deux infrastructures présentées (dépôt de bus et pôle d'échange multimodal de la Trousse) sont éligibles au financement par le Versement Mobilité.**

- Le coût net du pôle d'échange devrait s'établir à 0,7 M€ après obtention de subventions de l'Etat via notamment le Fonds Vert (0,350 M€) ou la DSIL 2024 (0,250 M€).
- Le coût d'acquisition du foncier, des premières études et des coûts de dépollution du futur dépôt de bus devrait s'établir entre 1 M€ et 3 M€.

Soit une enveloppe comprise entre 1,7 M€ et 3,7 M€ à financer **dont 1,7 M€ dès 2024.**

**Grand Chambéry souhaite également augmenter sa participation au capital de CITIZ qui est un réseau coopératif d'opérateurs de mutualisation de moyen et de développement de l'autopartage en France. La montée en capital est estimée entre 50 000€ et 75 000€.**

Grand Chambéry va également déployer dès 2024 la possibilité de payer par Carte bancaire à bord des bus. Ce déploiement sera progressif et anticipera une enveloppe d'investissement comprise entre 200 et 300 K€.

**Enfin Grand Chambéry souhaite mieux accompagner l'ensemble des entreprises dans la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour leurs salariés (PDME).**

**Il serait donc proposé en 2024, dans la philosophie du DOB 2023 et du débat fiscal 2023 :**

- **de confirmer la nécessité d'une hausse du taux de VM afin de sécuriser l'équilibre d'exploitation du réseau de transport sur la période 2025/2029.**
  - o En fonction de la vigueur du produit de VM et de la tarification, un débat plus global se posera nécessairement sur le financement pérenne de la compétence mobilité et du réseau de transport en commun à l'horizon du prochain mandat.
  
- **d'anticiper la hausse du taux de VM à 2% au 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin de financer les infrastructures « support » éligibles présentées précédemment. Le comité des partenaires devra être réuni en février/mars 2024 pour lui présenter cette hypothèse.**
  - o Le produit complémentaire généré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 s'établirait à 1,7 M€ et correspond au coût net estimé des opérations présentées.
  - o Cette anticipation servira de support à toute offre ultérieure. L'ambition du futur réseau ne pouvant s'appuyer autrement que sur une infrastructure adaptée.

**Compte tenu des éléments de secret fiscal, le ROB 2024 ne retrace pas la liste des contributeurs au Versement Mobilité.**

**Une progression de 0,25 points correspond à une augmentation de +14% de la contribution. Ainsi pour une contribution annuelle type de 10 000€, l'effort complémentaire demandé à un employeur de 11 salariés ou + s'établirait à 1 400€.**

**Quelques exemples type de contributions pour Grand Chambéry et la commune de Chambéry, chacune des 2 collectivités étant contributrice au VM :**

- **Pour Grand Chambéry, la contribution annuelle au VM s'établit à 250 000€ en 2023.**  
**→ Une hausse de +14% représente un effort complémentaire pour la collectivité de +35 K€/an.**
- **Pour Chambéry, la contribution annuelle au VM s'établit à 590 000€ en 2023.**  
**→ Une hausse de +14% représente un effort complémentaire pour la collectivité de +82 K€/an.**

## **2024 : Année de maîtrise fiscale affectée aux Déchets malgré la progression de nombreux coûts, notamment ceux de Savoie Déchets.**

La compétence Déchets fera face à une évolution des coûts significative en 2024.

3 familles de dépenses méritent d'être exposées :

- **Bio déchets**
  - Obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités.
  - Les coûts d'animation, de communication et d'accompagnement seront majorés de +300 K€ en 2024 par rapport à 2023. Ils n'avaient pas été projetés à ce niveau dès 2024 dans le cadrage initial.
  - Il s'agira d'accompagner les changements de comportements, sensibiliser les habitants aux enjeux des bio déchets et optimiser les traitements entourant cette filière.
  
- **Tarifs pratiqués par Savoie Déchets**
  - +5,6 % pour l'incinération (+300 K€) de 125 à 132€/tonne. (31 848 tonnes 2024). Ces coûts avaient été intégrés en prospective.
  - +10% pour la collecte sélective. (+50 K€) de 200 à 220€/tonne. (6 650 tonnes 2024). Ces coûts avaient été intégrés en prospective.
  - Mise en place d'un tarif pour le refus de tri (+ 50 K€) qui génère le dépassement par rapport au cadrage de base.
  - Baisse du tarif des bio déchets (-60%) mais hausse des tonnages collectés (+16 K€) ce qui génère le dépassement par rapport au cadrage de base.
  - Poursuite de la mutualisation du coût des transports (300 K€) avec les 12 autres adhérents de Savoie Déchets.
  
- **Evolution des coûts de fonctionnement courant du service.**
  - Forte progression des prix des marchés de locations et d'entretien des équipements de collecte (conteneurs, véhicules). +150 K€ au-delà cadrage. Ces coûts sont difficilement ajustables et sont dépendants de la conjoncture.
  - Forte progression des coûts de la déchetterie mobile en 2024 (+50%, soit 50 K€).

**Au total, le budget Déchets devrait progresser de + 1 M€ entre 2023 et 2024 pour atteindre une enveloppe de 20,7 M€, soit + 5%.**

**Le cadrage initial avait fixé une trajectoire à 20,2 M€.**

**Les principaux dépassements (+0,5 M€) sont donc le résultat d'une triple combinaison :**

- **d'évolution de coûts externes,**
- **d'évolution de coûts internes dans une contexte d'inflation et d'actualisation de prix de marchés,**
- **et de politiques publiques nouvelles.**

A ce stade, la prospective de fonctionnement du budget Déchets est projeté à taux de TEOM inchangé et les résultats suivants sont obtenus.

| Objet   | 2024              | 2025              | 2026              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Savoie Déchets  | 6 622 000         | 6 978 951         | 7 087 698         |
| Collecte  | 6 673 234         | 6 719 883         | 6 832 128         |
| Plateforme de compostage                                | 474 000           | 473 280           | 481 799           |
| Déchetterie   | 3 941 912         | 4 024 569         | 4 095 804         |
| Ressources  | 2 041 939         | 1 820 700         | 1 848 244         |
| Frais de structure                                      | 733 000           | 747 000           | 762 000           |
| Frais financiers  | 290 000           | 323 043           | 335 923           |
| <b>TOTAL dépenses réelles de fonctionnement</b>         | <b>20 776 085</b> | <b>21 087 425</b> | <b>21 443 597</b> |
| Dotations aux amortissements                            | 1 998 533         | 2 653 676         | 2 907 304         |
| <b>TOTAL intégrant la dotation aux amortissements</b>   | <b>22 774 619</b> | <b>23 741 101</b> | <b>24 350 900</b> |
| Objet   | 2024              | 2025              | 2026              |
| TEOM - 38 communes - Si maintien à 8,28%                | 18 415 000        | 18 691 442        | 18 971 814        |
| Produits des services                                   | 2 582 000         | 2 765 000         | 2 745 000         |
| Dotations et subventions                                | 1 823 000         | 2 196 400         | 2 050 000         |
| <b>TOTAL recettes réelles de fonctionnement</b>         | <b>22 820 000</b> | <b>23 652 842</b> | <b>23 766 814</b> |
| Autres recettes   | 155 000           | 200 000           | 200 000           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>22 975 000</b> | <b>23 852 842</b> | <b>23 966 814</b> |
| <b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>                          |                   |                   |                   |
| <b>SI POSITIF = autofinancement de l'investissement</b> | <b>200 381</b>    | <b>111 741</b>    | <b>- 384 087</b>  |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE</b>                              | <b>3 502 517</b>  | <b>3 500 543</b>  | <b>3 116 457</b>  |
|   |                   |                   |                   |
|   | 2024              | 2025              | 2026              |
| PPI DEPENSES  | 6 682 272         | 3 536 280         | 3 228 000         |
| AUTRES DEPENSES   | 830 357           | 1 204 252         | 1 294 196         |
| PPI RECETTES  | 1 624 660         | 723 591           | 529 521           |
| AUTRES RECETTES   | 2 001 242         | 2 653 676         | 2 907 304         |
| SOLDE A FINANCER  | <b>3 886 727</b>  | <b>1 363 265</b>  | <b>1 085 371</b>  |
| Autofinancement   | <b>200 381</b>    | <b>111 741</b>    | -                 |
| BESOIN D'EMPRUNT  | <b>3 686 346</b>  | <b>1 251 524</b>  | <b>1 085 371</b>  |
|   |                   |                   |                   |
| <b>Encours au 31/12/N</b>                               | <b>10 860 522</b> | <b>10 907 820</b> | <b>10 700 995</b> |
| <b>CD Budget Déchets si taux TEOM à 8,28%</b>           | <b>4,93</b>       | <b>3,94</b>       | <b>3,68</b>       |

**La prospective confirme la nécessité de rester vigilant quant à l'évolution des coûts de la compétence. L'équilibre est tout juste atteint sur 2024 et 2025. La tendance à partir de 2026 semble montrer une augmentation de l'écart entre la dynamique des dépenses et de recettes impliquant une maîtrise des coûts nécessaires comme pour l'ensemble des autres thématiques. Le résultat antérieur du budget (3,5 M€ à fin 2022) permettra de sécuriser les équilibres d'ici la fin du mandat. Comme pour le budget mobilité, une réflexion sur le financement pérenne de cette compétence devra se tenir à l'horizon du prochain mandat.**

La PPI du budget Déchets est structurée en 2 grandes enveloppes :

- Renouvellement de véhicules de collecte
- Investissements en matière de conteneurisation, déchetterie, bio-déchets, et d'investissements de matériels.

L'enveloppe 2021/2026 est estimée à 25 M€, comme c'est le cas depuis 2021.

**2 enjeux futurs d'investissement sont à noter dont les coûts d'investissement et de fonctionnement ne sont pas intégralement projetés d'ici 2026 :**

- L'implantation d'une Nouvelle déchetterie sur le secteur Sud de Grand Chambéry.
- La création d'un Centre commercial de l'économie circulaire.

Ces deux infrastructures sont dépendantes de disponibilités foncières, les recherches avec les communes sont en cours.

## **2024, une nouvelle année aux opportunités et aux risques multiples pour le budget Général**

Le budget Général est le budget « pivot » de la collectivité. En cas de difficultés sur les budgets Mobilité ou Déchets, c'est le budget Général qui pourrait être appelé en soutien.

En synthèse les choix opérés en 2023 sur le budget Général :

En 2023, le taux de Foncier Bâti a été augmenté de 2,30% à 4,30%. Cette hausse a permis de générer un produit annuel complémentaire de l'ordre de 4,2 M€. La totalité du produit intercommunal de la Taxe sur le Foncier bâti s'établit ainsi à 8,8 M€ en 2023 et est attendu en progression « forfaitaire » décidée par le Parlement de l'ordre de +3,9% en 2024, soit 330 K€. Cette hausse a permis à ce budget de retrouver un équilibre financier plus conforme aux attendus classiques et permis d'abonder la PPI 2021/2026 d'une enveloppe complémentaire de 37 M€ en portant la capacité à faire de 118 M€ à 155,2 M€.

**En 2024, une opportunité dans le financement de la compétence Habitat entre les sections de fonctionnement et d'investissement va permettre de porter la PPI de 155,2 à 158,2 M€, sans impact sur la trajectoire initialement projetée.** (Il s'agit de basculer des crédits de fonctionnement en section d'investissement conformément à l'objet des futures dépenses et à la réglementation en vigueur. Cette opération permet de générer un effet de levier pour financer une enveloppe de 3 M€ de PPI sans impacter les ratios financiers). Par décision du bureau du 21 décembre 2023, Grand Chambéry va mettre en œuvre un nouveau marché avec l'ASDER et Urbanis dans le cadre du dispositif MONPASSRENOV. Ce dispositif est un socle important pour tout propriétaire privé (copropriété ou particulier) qui souhaiterait s'engager dans des travaux énergétiques sur son habitat. La complexité de certains mécanismes et la nécessité de disposer de conseils fiables et adaptés aux situations de chacun font qu'il est recommandé de solliciter l'intervention d'un tiers de confiance, conventionné avec Grand Chambéry, qui pourra apporter les réponses les plus adaptées.

Le mécanisme porte sur 3 niveaux :

- **Des actions d'animation et de communication effectuées par le prestataire.** L'ensemble de ces dépenses estimées à 60 K€/an impactera le budget de fonctionnement du budget Général de Grand Chambéry (nature 611).
- **Une aide à l'investissement pour le financement des études préalables aux travaux ainsi que les diagnostics techniques et montages de dossiers inhérents à ce type de travaux.** Ces dépenses sont estimées à 592 K€/an et elles impacteront le budget d'investissement du budget Général de Grand Chambéry (nature 20421). Afin de simplifier les conditions de travail du tiers et de conserver un caractère incitatif et accessible pour chaque propriétaire, l'aide sera versée directement au titulaire du marché sur présentation des factures détaillant le nombre et l'identité des propriétaires accompagnés pour cette phase d'études.
- **Une aide à l'investissement pour le financement des travaux qui seront actés.** Cette aide sera versée à chaque propriétaire éligible. Ces dépenses sont estimées à 852 K€/an et elles impacteront le budget d'investissement du budget Général de Grand Chambéry (nature 20422).

Au total, cette politique représente un enjeu financier de l'ordre de 1,5 M€/an, 4,5 M€ sur la période 2024/2026 dont 4,2 M€ relevant de la section d'investissement du budget Général.

Grand Chambéry va également mettre en place à compter de 2024 une enveloppe budgétaire de l'ordre de 1,1 M€ sur 2024/2026 avec poursuite probable au-delà, qui permettra de financer des actions à destination de copropriétés en difficultés ou placés sous surveillance. Cette enveloppe permettra d'apporter de premières réponses à des habitats en voie de dégradation.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, des opportunités de réaffectation de crédits sont apparues au regard des recalages de planning, des capacités à faire et des soldes d'opérations. Sont également apparues des opportunités en matière de recettes dédiées (bio méthane) ou d'extinction de risques (provisions à reprendre) qu'il conviendra de travailler en détail en 2024.

Ci-après, une répartition indicative de la PPI recalée par grandes familles en dépenses.

| Objet                                 | Montants<br>2021/2026<br>ROB 2023 | MONTANTS<br>2021/2026<br>ROB 2024 | Variation<br>PPI<br>ROB 2023<br>ROB 2024 | DONT<br>CREDITS<br>BP 2024 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------|
| Investissements récurrents            | 14,4 M€                           | 14,2 M€                           | -0,2 M€                                  | 3,4 M€                     |
| Grands équipements et infrastructures | 34,2 M€                           | 36,5 M€                           | +2,3 M€                                  | 6,2 M€                     |
| Gestion/préservation des espaces      | 15,6 M€                           | 17,9 M€                           | +2,3 M€                                  | 2,1 M€                     |
| Fonds de concours versés              | 25,7 M€                           | 24,6 M€                           | -1,1 M€                                  | 6,5 M€                     |
| Enveloppes dédiées                    | 18,9 M€                           | 19,4 M€                           | +0,5 M€                                  | 5,2 M€                     |
| Enveloppes décidées en 2023           | 46,4 M€                           | 41,5 M€                           | -4,9 M€                                  | 17,7 M€                    |
| <b>TOTAL 2021/2026</b>                | <b>155,2 M€</b>                   | <b>154,1 M€</b>                   | <b>-1,1 M€</b>                           | <b>41,1 M€</b>             |
| Enveloppes d'opportunités             | Elasticité                        | 3 M€                              | +3 M€                                    | 1 M€                       |
| Enveloppes en cours de recalage       | Sans objet                        | 1,1 M€                            | +1,1 M€                                  | 0,6 M€                     |
| <b>TOTAL 2021/2026</b>                | <b>155,2 M€</b>                   | <b>158,2 M€</b>                   | <b>+ 3 M€</b>                            | <b>42,7 M€</b>             |

Les reports de crédits 2023 qui viendront s'ajouter à ce montant de 42,7 M€ sont estimés à 6,6 M€, les derniers contrôles sont opérés par les services. **Soit un total cumulé de 49,3 M€.** Pour rappel, 41 M€ de dépenses ont été payées en 2021/2022 et 22 M€ en 2023.

Ci-après, une répartition indicative de la PPI recalée par grandes familles en subventions et participations.

| Objet                                 | Montants<br>2021/2026<br>ROB 2023 | MONTANTS<br>2021/2026<br>ROB 2024 | Variation<br>PPI<br>ROB 2023<br>ROB 2024 | DONT<br>CREDITS<br>BP 2024 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------|
| Investissements récurrents            | 0,4 M€                            | 0,5 M€                            | +0,1 M€                                  | 0,2 M€                     |
| Grands équipements et infrastructures | 13,8 M€                           | 13,7 M€                           | -0,1 M€                                  | 1,5 M€                     |
| Gestion/préservation des espaces      | 8 M€                              | 8,3 M€                            | +0,3 M€                                  | 0,4 M€                     |
| Fonds de concours versés              | 0,8 M€                            | 0,8 M€                            | Inchangé                                 | 0 M€                       |
| Enveloppes dédiées                    | 8,5 M€                            | 8 M€                              | -0,5 M€                                  | 2,4 M€                     |
| Enveloppes décidées en 2023           | 1,8 M€                            | 1 M€                              | -0,8 M€                                  | 0,2 M€                     |
| <b>TOTAL 2021/2026</b>                | <b>33,3 M€</b>                    | <b>32,3 M€</b>                    | <b>-1 M€</b>                             | <b>4,5 M€</b>              |
| Enveloppes d'opportunités             |                                   | 0,9 M€                            | +0,9 M€                                  | 0,3 M€                     |
| Enveloppes en cours de recalage       |                                   | 0 M€                              | Inchangé                                 | 0 M€                       |
| <b>TOTAL 2021/2026</b>                | <b>33,3 M€</b>                    | <b>33,2 M€</b>                    | <b>-0,1 M€</b>                           | <b>4,8 M€</b>              |

Les subventions et participations reportées sont estimées à 4,8 M€. Elles seront comptabilisées de 2 façons : Soit en reports de crédits classiques 2023, soit en réinscriptions de crédits complémentaires 2024. **Les derniers contrôles sont en cours par les services. L'enveloppe finale 2024 devrait s'établir en cumulé à 11,7 M€.** Le FCTVA, non comptabilisé dans ce tableau, est estimé à 6,6 M€ en 2024.

### En dépenses de fonctionnement, les principales évolutions sont les suivantes :

- **Progression des charges courantes positionnées à +2%/an de BP à BP jusqu'en 2026**, soit le cadrage en vigueur depuis plusieurs années. La progression moyenne des charges sur la période 2017/2022 s'est établie à 1,5%/an en moyenne, c'est donc un objectif tenable et réaliste malgré un contexte d'inflation persistante.
  - o Retenir une évolution du CA au BP n'apparaît pas pertinente dans la mesure où les services font des efforts tout au long de l'année pour optimiser les dépenses qu'il convient de valoriser.
  - o Mesurer une progression de CA à BP produirait un effet « inverse » à celui recherché de maîtrise continue des dépenses en tendance.
- **Progression des contributions aux syndicats mixtes projetée à +2%/an.**
- **Progression de la masse salariale de l'année 2024 attendue à +4,6%. Les années 2025 et 2026 seront positionnées à des niveaux inférieurs (proches de +2%)** et intégreront des mesures déjà annoncées au niveau national (évolution des participations employeurs pour les mutuelles santé et prévoyance par exemple). (Cf. DOB partie RH). A noter qu'en 2024, une hausse du point d'indice de 5 points est d'ores et déjà prévue. Le ROB présente une partie « dédiée RH » qui détaillera précisément l'ensemble de ces mesures.

### En recettes de fonctionnement, les principales évolutions sont les suivantes :

- **Progression du produit de CFE attendu de +1%/an en 2024 et 2025 puis +900 K€ en 2026 du fait de la mise en œuvre annoncée de l'actualisation des valeurs locatives** des locaux professionnels suivant les travaux menés en 2022 et 2023.
- **Progression du produit de TFB** est attendu de +4% en 2024 puis +1,5% en 2025 et 2026.
- **Progression du produit de TVA attendu à +3,5% en 2024, +1% en 2025 puis +2,5% en 2026.** La vigilance portera sur les exercices 2024 et 2025 en cas de récession.

Ci-dessous, un tableau synthèse récapitulatif de l'évolution attendue des recettes fiscales :

| Objet                                    | Budget d'affectation | Taux voté 2023 | Produit estimé 2023 | Variation en % et en produit - 2024 |
|--|----------------------|----------------|---------------------|-------------------------------------|
| TAXE SUR LE FONCIER BATI                 | GENERAL              | 4,30%          | 8,841 M€            | +4%<br>+353 K€                      |
| TAXE SUR LE FONCIER NON BATI             | GENERAL              | 3,00%          | 0,125 M€            | +4%<br>+5 K€                        |
| TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES   | GENERAL              | 8,04%          | 1,191 M€            | +4%<br>+47 K€                       |
| CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES    | GENERAL              | 27,70%         | 15,569 M€           | +1%<br>+156 K€                      |
| CVAE devenue TVA                         | GENERAL              | Sans objet     | 10,818 M€           | +3,5%<br>+379 K€                    |
| THRP devenue TVA                         | GENERAL              | Sans objet     | 12,990 M€           | +3,5%<br>+ 455 K€                   |
| <b>TOTAL DE LA PROGRESSION EN VALEUR</b> |                      |                |                     | <b>+ 1,395 M€</b>                   |

En matière de dotations de l'Etat, la part forfaitaire devrait progresser de +20% en 2024 alors que la part compensation devrait diminuer de -2%/an en moyenne. **Au global, les dotations de l'Etat seraient donc quasiment stabilisées et les baisses compensées par des hausses.** Un écart de -15 K€ serait obtenu.

| Objet              | Budget d'affectation | Produit estimé 2023 | Variation en % et en produit - 2024 |
|--------------------|----------------------|---------------------|-------------------------------------|
| DGF - FORFAITAIRE  | GENERAL              | 1,183 M€            | +20%<br>+237 K€                     |
| DGF - COMPENSATION | GENERAL              | 12,041 M€           | -2%<br>-217 K€                      |
| DCRTP              | GENERAL              | 4,754 M€            | -0,7%<br>-35 K€                     |

**La prospective du budget de fonctionnement budget Général de Grand Chambéry s'établit de la manière suivante :**

| Budget Général                           | BP 2024        | BP 2025        | BP 2026        |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Recettes réelles BG                      | 60 775         | 60 840         | 62 432         |
| Dépenses réelles BG                      | 44 078         | 45 347         | 47 022         |
| <b>Dépenses complémentaires</b>          |                |                |                |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>                     | <b>16 697</b>  | <b>15 493</b>  | <b>15 410</b>  |
| EPARGNE COMPLEMENTAIRE                   |                |                |                |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>                     | <b>16 697</b>  | <b>15 493</b>  | <b>15 410</b>  |
| TOTAL REMBOURSEMENT ANNUEL EMPRUNT       | 9 635          | 10 906         | 11 618         |
| <b>EPARGNE NETTE</b>                     | <b>7 062</b>   | <b>4 587</b>   | <b>3 792</b>   |
|  | BP 2024        | BP 2025        | BP 2026        |
| <b>ENCOURS DE DETTE au 31/12 N</b>       | <b>137 587</b> | <b>138 853</b> | <b>138 724</b> |
| PORTAGE POUR COGNIN - VILLENEUVE         | 2 775          | 2 539          | 2 302          |
| PORTAGE POUR CHAMBERY - CASSINE          | 3 399          | 3 249          | 3 098          |
| <b>ENCOURS DE DETTE NET DES PORTAGES</b> | <b>131 413</b> | <b>133 065</b> | <b>133 324</b> |
| CAPACITE A EMPRUNTER                     | 23 437         | 12 172         | 11 489         |
| <b>CD Budget Général au 31/12/N</b>      | <b>8,24</b>    | <b>8,96</b>    | <b>9,00</b>    |

**Le ratio de désendettement du budget Général devra être positionné à un niveau « cible » de 9 ans de manière permanente** (élasticité jusqu'à 10 ans possible mais exceptionnelle) au regard des moyennes d'autres intercommunalités de même taille (5,5 ans). En effet, il s'agit de ne pas trop « dériver » par rapport aux autres collectivités, ce qui exposerait en priorité Grand Chambéry a toute mesure d'encadrement retenant ces critères.

**La projection de la section d'investissement est la suivante :**

|   | BP 2024       | BP 2025       | BP 2026       |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL PPI ANNUEL - DEPENSES</b>            | <b>49 309</b> | <b>24 905</b> | <b>20 476</b> |
| TOTAL PPI SUBVENTIONS + AVANCES               | 11 748        | 4 886         | 2 444         |
| TOTAL FCTVA                                   | 6 662         | 2 860         | 2 351         |
| TOTAL AUTRES RECETTES                         | 400           | 400           | 400           |
| <b>TOTAL PPI ANNUEL - RECETTES + HORS PPI</b> | <b>18 810</b> | <b>8 146</b>  | <b>5 195</b>  |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>30 499</b> | <b>16 759</b> | <b>15 281</b> |
| EMPRUNT ANNUEL                                | 23 437        | 12 172        | 11 489        |
| SOLDE A FINANCER                              | 7 062         | 4 587         | 3 792         |
| <b>EPARGNE NETTE</b>                          | <b>7 062</b>  | <b>4 587</b>  | <b>3 792</b>  |
| SOLDE A FINANCER                              | - 0           | 0             | - 0           |
| MOBILISATION DU RESULTAT ANTERIEUR            |               |               |               |
| <b>SOLDE A FINANCER</b>                       | <b>- 0</b>    | <b>0</b>      | <b>- 0</b>    |

**Le total de la PPI s'établirait à 158,2 M€ sur la période 2021/2026. Le besoin d'emprunt 2024 est estimé à 23,4 M€ en cas de réalisation à 100% des crédits.**

**Le budget Général sera exposé à des risques en 2024 qu'il convient de rappeler et qui appellent à une vigilance certaine.**

**Risque « interne » : Respect ou non du cadrage budgétaire 2024. Pour rappel, le cadrage en cours :**

- Chapitre 011 : +2% maximum de BP23 à BP24 hors électricité (nature 60612).
- Chapitre 012 : +4,6% maximum de BP23 à BP24 compte tenu des impacts en année pleine des décisions nationales imposées aux collectivités en 2023.
- Chapitre 65 : Stabilisation des subventions aux acteurs privés.

**Au stade du DOB et des remontées des services, le cadrage est respecté.**

**Des dépenses nouvelles à prévoir ?**

- Participation à la foncière départementale ?
  - o Prise de participation initiale ?
  - o Coûts ultérieurs ?

Une participation de Grand Chambéry au financement des études préalables à la future ligne ferroviaire Lyon-Turin

L'Union Européenne, avec l'appui de ses Etats Membres, œuvre à la mise en place progressive d'un grand réseau desservant l'ensemble du continent : le RTE-T (Réseau Transeuropéen de Transport). Dans ce maillage d'envergure, la future ligne ferroviaire Lyon-Turin constitue un maillon essentiel du Corridor Méditerranéen qui relie l'Espagne à la Hongrie. A échéance du 31/01/2024, L'Etat français, pour pouvoir bénéficier du soutien financier de l'Union Européenne sur le contournement de l'agglomération lyonnaise et des accès alpins au Lyon Turin, doit se positionner sur le financement des études préalables.

Ainsi, sur un plan de financement de 170 millions d'euros, l'Etat a demandé aux collectivités un engagement de 64 millions d'euros. Le tour de table connu au moment de la rédaction de ce ROB est le suivant :

- 13 ME pour la Région AURA,
- 3M€ pour le département de la Savoie,
- 1,5 M€ pour le département du Rhône,
- 1 M€ pour Grenoble Alpes Métropole,
- 1M€ pour Grand Anecy et
- 300 k€ pour Grand Lac.

Grand Chambéry a fait connaître son intention pour une participation d'un montant de 450k€ sur trois exercices budgétaires

- 
- Fonds de concours aux communes qui engendreraient une PPI significativement supérieure à 158,2 M€ ?
- Dynamique de charges suivant des transferts de compétences qui, en cas de mauvaise estimation du transfert de charges par la CLECT en matière d'Attributions de Compensation grèverait ultérieurement les budgets de fonctionnement de Grand Chambéry ?

**Risque « externalisé » et Poids des syndicats mixtes dans les budgets de l'agglomération.**

- **Non-respect du cadrage fixé à +2%/an.**
  - o Plusieurs syndicats mixtes ont d'ores et déjà sollicités des hausses supérieures auprès de Grand Chambéry.
    - SDIS73 : +4,5%, soit + 270 K€.
    - SMSB : +20%, soit 230 K€.
    - METROPOLE SAVOIE : +23%, soit + 60 K€.

Le présent ROB va détailler plus longuement dans une partie dédiée aux organismes extérieurs mais à ce stade, il convient de rappeler que tout dépassement « externalisé » impacterait les dépenses de Grand Chambéry.

**Cette situation pose la question globale de maîtrise des crédits externes sans remettre en cause les missions de service public de ces organismes et sans impacter les choix directs de Grand Chambéry dont on sait que les marges de manœuvre et de leviers fiscaux sont de plus en plus limités.**

- **Impact des investissements sur la contribution de fonctionnement de Grand Chambéry**

Chaque syndicat mixte ne doit pas hésiter de solliciter les services de la communauté d'agglomération pour optimiser les leviers et outils de financement possibles. C'est par exemple le cas du recours à l'emprunt.

Dans l'hypothèse où un syndicat ne souhaiterait pas recourir à l'emprunt pour financer des investissements, ce sont les contributions en section de fonctionnement du budget Général qui seraient mobilisées. Il convient donc, dans la recherche du meilleur équilibre possible, de solliciter toutes les compétences et d'activer tous les leviers à disposition pour optimiser au mieux les leviers de financement.

**Risque « fiscal » avec un tassement de la fiscalité économique sensible à la conjoncture nationale**

- **TVA.**

Le produit de TVA est variable selon la conjoncture économique. Son produit est dépendant à la fois de la croissance économique et du niveau d'inflation projeté. Pour 2024, dans une hypothèse de croissance de +0,9% et d'une inflation de +2,6%, le produit de TVA 2024 devrait progresser de l'ordre de 3,5% par rapport à 2023.

Le produit de TVA (Ex THRP + Ex CVAE) représente une enveloppe de 24 M€. Une progression de +3,5% signifie une progression attendue du produit de 835 K€.

→ **Que se passerait-il si la croissance devait être à 0% ? -1% ?**

- Dans l'hypothèse d'une inflation maintenue à +2,6% et d'une croissance à 0%, le produit de TVA progresserait de +2,6% → Progression ramenée à 624 K€.
- Dans l'hypothèse d'une inflation maintenue à +2,6% et d'une croissance à -1%, le produit de TVA progresserait de +1,6% → Progression ramenée à 384 K€.

**Le risque pour Grand Chambéry oscillerait donc entre 220 K€/an et 450 K€/an.**

- **VM et nécessité d'appeler le budget Général en soutien ?**

Le produit de VM s'établit entre 25 et 26 M€ en rythme de croisière. Il peut connaître une « pointe » jusqu'à 27 M€ mais qui ne peut pas pour l'instant être considérée comme « pérenne » ou « socle ». Le VM est assis sur les acteurs publics et privés de 11 salariés et +.

Dans un modèle de stagnation de la croissance économique ou de légère récession, attendre une dynamique de progression du VM n'est pas justifié. S'exposer à une baisse du produit est un « risque » dont la collectivité doit tenir compte dans ses équilibres prospectifs.

**Si le produit de VM devait varier à la baisse de l'ordre de -1%, cela représente une baisse de l'ordre de 270 K€/an.** L'évaluation de ce risque permet à chacun de mesurer le degré de sensibilité et les conséquences budgétaires d'une évolution défavorable de cette ressource.

**En cumulé, les risques fiscaux identifiés représentent une enveloppe comprise entre 500 et 750 K€/an.**

**- Evolution de la fiscalité foncière « de stock » pour compenser ?**

La structure budgétaire de Grand Chambéry présente un caractère assez « rigide ». La seule ressource pouvant être activée est la Taxe sur le Foncier Bâti.

A titre d'exemple, et sans qu'il soit envisagé de procéder à une hausse de fiscalité foncière en 2024, il est nécessaire de rappeler les volumes et masses en jeu :

- **0,5 M€/an = 0,25 points de foncier bâti (4,30% → 4,55%).**
- **1 M€/an = 0,5 points de foncier bâti (4,30% → 4,80%).**
- **2 M€/an = 1 point de foncier bâti (4,30% → 5,30%).**
- **3 M€/an = 1,5 points de foncier bâti (4,30% → 5,80%).**

Ces ordres de grandeur sont donc à apprécier au regard :

- Des risques identifiés qui pèsent sur le budget Général de Grand Chambéry.
- Des besoins à horizon 2027/2028 qui pèseront sur chacun des budgets de la collectivité et notamment la Mobilité ou les Déchets.

Chaque ROB ultérieur actualisera l'ensemble des risques et des évolutions budgétaires.

**Au regard des éléments expliqués, il sera donc proposé une orientation visant à laisser inchangés les taux de fiscalité en 2024 par rapport à leur niveau de 2023.**

Dans le cadre des équilibres et du DOB 2024, il est donc proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité du Foncier Bâti, Non Bâti, THRS, CFE et TEOM par rapport à 2023.

Ils s'établiront de la manière suivante :

- 1 / Taxe sur le Foncier Bâti : 4,30%.**
- 2 / Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3,00%.**
- 3 / Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 8,04%.**
- 4 / Contribution Foncière des Entreprises : 27,70%.**
- 5 / Taxe d'Enlèvement des OM : 8,28%.**

**Pour rappel, les valeurs locatives des locaux d'habitat sont attendues en progression forfaitaire fixée par le Parlement de l'ordre de +3,9% en 2024 par rapport à 2023 (Base IPCH de novembre 2023 publiée par l'INSEE le 15/12/2023).** Compte tenu de la dynamique « physique », Grand Chambéry retiendra une hypothèse de progression de +4% en 2024.

Il est important de noter que la révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée à 2028. Chaque contribuable foncier verra donc son impôt progresser de +3,9% entre 2023 et 2024. Pour un impôt foncier de 1 500€/an, cela représentera une hausse de 60€/an.

**Pour rappel, les valeurs locatives des locaux professionnels sont attendues en progression forfaitaire de l'ordre de +1% en 2024 par rapport à 2023.** Il est important de noter que ces locaux seront concernés par une actualisation de leur valeur locative à compter des impositions 2026 sur la base des travaux menés en 2022 et 2023 par les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels, rassemblant les services de l'Etat, des élus locaux et des représentants des contribuables économiques.

## **2024 : Année de maîtrise tarifaire de l'eau et de l'assainissement dans un contexte de très forte augmentation des coûts énergétiques et de fluides**

L'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et plus globalement la sécurisation de l'approvisionnement de la ressource en eau constituent un autre enjeu majeur de 2024.

### **En eau potable, la politique d'investissement sera maintenue à un très haut niveau (7 M€) afin de répondre à plusieurs objectifs :**

- Amplifier la protection des captages et restaurer la ressource en eau,
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau,
  - o Taux actuel : 72,3%,
    - Obligation réglementaire : 69,5%
    - Ambition pour le futur : 80% à l'échelle des 38 communes.
- Renouveler annuellement les conduites,
- Poursuivre les travaux de sécurisation des Bauges,
- Développer la télé relève des compteurs,
- Sensibiliser les habitants aux économies d'eau et promouvoir la Nivolette,

A titre d'exemple illustratif, les opérations suivantes ont été identifiées :

- Réhabilitation réservoirs Chamoux et Bataillarde,
- Rénovation du réseau La Magne Charmillon à St François de Sales,
- Restructuration par renforcement du pompage Lachat Le Lard à Vimines,
- Rénovation du réseau montée de Lachat à Arith,
- Rénovation des réseaux hameaux des Barriers et Entrenant à La Thuile,
- Rénovation du réseau rue de la Brule à Chambéry,

### **En assainissement, la politique d'investissement sera également maintenue à un très haut niveau (7 M€) afin de répondre à plusieurs objectifs**

- Poursuivre la mise en conformité des rejets non domestiques
- Rénover les STEP/UDEP pour améliorer leur performance et la qualité des eaux rejetées,
- Réduire les rejets de temps de pluie pour limiter les éventuelles pollutions du milieu naturel,

A titre d'exemple illustratif, les opérations suivantes ont été identifiées :

- Réhabilitation des bétons du bâtiment de prétraitement et des bio filtres de l'UDEP,
- Création d'une STEP et d'un collecteur au hameau Entrenant à La Thuile,
- Création d'un collecteur à La Magne Charmillon à Saint-François de Sales,
- Rénovation d'un collecteur à Aillon-le-Jeune,
- Création du poste de relevage à Chambéry,

A noter que le CISALB réalisera en 2024 des travaux préparatoires (150 K€) à ceux plus conséquents nécessaires à la sécurisation de la Galerie de Rejet au Rhône qu'il refacturera à la Régie de l'assainissement (refacturation en section de fonctionnement).

### **En eaux pluviales, il est important de rappeler les grands enjeux suivants :**

- Compétence financée sur le budget général et décomposée de la manière suivante :
  - o Réseaux séparatifs : une partie de l'activité (entretien, curage, débroussaillage...) est assurée par les agents du service des eaux et refacturée et par prestations d'entreprises extérieures,
  - o Réseaux unitaires,

- La compétence mobilise 3 postes créés suite à la prise de compétence en 2019
  - o Adjoint technique intervenant sur les réseaux => pourvu mi-2023
  - o Chargé des avis eaux pluviales sur les demandes d'urbanisme => pourvu mi-2023
  - o Chef de projet étude et travaux eaux pluviales => pourvu mi-2022
- Plusieurs études en cours sur le territoire en matière d'eaux pluviales
  - o Clarification du patrimoine relevant de la gestion des eaux pluviales urbaines,
  - o Recherche de solutions suite à des désordres,
  - o Etablissement de programmes et de marchés de travaux,
- A titre d'exemple illustratif, les opérations d'investissement ci-après ont été identifiées :
  - o Création d'un bassin d'infiltration rétention à Bassens,
  - o Mise en séparatif de l'aval Jean-Jaurès à Challes-les-Eaux,
  - o Réhabilitation du PR de la Garatte à Chambéry,
  - o Rénovation du réseau à Ecole-en-Bauges,
  - o Mise en séparatif et rénovation du réseau à La Compôte,

**Cette compétence revêt une importance particulière dans un contexte d'évènements météorologiques soudains et violents qui nécessitent des infrastructures adaptées pour pouvoir traiter l'eau pluviale.**

**En sécurisation de la ressource en eau, Grand Chambéry va définir un schéma directeur en 2024 qui permettra de définir une feuille de route pour les prochaines années.**

- Grand Chambéry va travailler sur les possibilités de récupération et de réutilisation des eaux usées à l'usage du maraichage et des vergers.
- Grand Chambéry a identifié l'intérêt d'une infrastructure concourant à la sécurisation de la ressource en eau à compter de 2025 sur le secteur de La Motte Servolex. Des études et maîtrises foncières seront des préalables à la réalisation de l'équipement.

**Ci-après, une projection des équilibres de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement.**

**Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement seront limités à une progression moyenne de +2% (+3%/an pour l'eau et +1%/an pour l'assainissement)** ce qui constitue un effort significatif dans un contexte de forte inflation (+4% en 2023 et +2,6% en 2024) et de renchérissement des tarifs d'électricité.

**Les ratios d'épargne et de désendettement seront portés à des niveaux très élevés de 12 à 13 ans mais considérant qu'il s'agit d'un contexte « exceptionnel », et du fait de la présence de résultats antérieurs permettant de temporiser, le service pourra fonctionner et investir en 2024 conformément aux attentes.**

Une vigilance liée à la LFI 2024 : Une réforme des redevances des agences de l'eau au 1er janvier 2025 pour "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau" annoncé par le président de la République le 30 mars dernier (article 16). La Loi instaurerait deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif qui remplaceront les redevances actuelles payées par les usagers et qui seront dues par les communes ou leurs groupements à la place des usagers. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seraient indexés chaque année sur l'inflation.

Cette disposition mérite cependant d'être analysée au regard d'un principe : l'eau paie l'eau. Si les redevances exposées devaient « disparaître » visuellement des factures à l'usager du fait de leur prise en charge par Grand Chambéry, elles seront cependant toujours prises en

charge par chaque usager dans la mesure où la ressource budgétaire permettant de payer les dépenses des régies de l'eau potable et de l'assainissement est le tarif à l'utilisateur. Il pourrait donc y avoir en 2025, une augmentation « faciale » du tarif de l'eau et de l'assainissement afin de « neutraliser » ce probable transfert de prise en charge de redevances.

Quelques autres vigilances complémentaires :

- Fin de la prime épuratoire d'assainissement (450 000€/an) ? Cette suppression semble actée d'ici quelques années.
- Vigilance sur le calcul du taux de rendement et impact sur les aides ?
  - Si un objectif devait être fixé à 80% de rendement, Grand Chambéry se situerait en deçà. Il s'agit donc de maintenir un haut niveau d'investissement pour atteindre cet objectif « cible » rapidement.

**Une actualisation de la trajectoire tarifaire sera techniquement travaillée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 selon une logique d'analyse des risques entourant les 2 régies.**

**En dépenses de fonctionnement, les « risques » sur chacune des régies sont :**

- La maîtrise des coûts énergétiques dans la durée.
- La maîtrise de la masse salariale, les perspectives depuis 2022 ayant été projetées sans créations de postes nouveaux, conformément aux remontées lors des trilatérales menées en 2021 et 2022. Toute modification de cette trajectoire viendrait réduire la capacité du budget à autofinancer les investissements.
- Des mesures réglementaires modifiant la structure de financement des redevances mises en place par l'Agence de l'eau.

**La prospective d'eau potable est la suivante pour la section de fonctionnement.**

| Chapitre                       | 2023              | 2024              | 2025              | 2026              |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 011                            | 3 833 885         | 4 625 409         | 4 801 982         | 4 985 870         |
| <i>Dont 011 – Energie</i>      | <i>631 400</i>    | <i>1 262 800</i>  | <i>1 288 056</i>  | <i>1 313 817</i>  |
| <b>012</b>                     | <b>4 338 011</b>  | <b>4 546 236</b>  | <b>4 651 030</b>  | <b>4 725 447</b>  |
| 65                             | 180 000           | 182 160           | 184 346           | 186 558           |
| 66                             | 1 400 000         | 1 675 480         | 1 593 163         | 1 525 416         |
| 67                             | 220 000           | 250 000           | 250 000           | 250 000           |
| 68                             | 372 939           | 383 273           | 396 920           | 409 877           |
| 014                            | 2 425 000         | 2 425 000         | 2 425 000         | 2 425 000         |
| 023                            | 1 368 890         | 445 127           | 396 118           | 645 262           |
| 042                            | 3 950 000         | 4 006 694         | 4 370 199         | 4 466 532         |
| 022                            | 188 067           | 150 000           | 150 000           | 150 000           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>18 276 792</b> | <b>18 689 379</b> | <b>19 218 758</b> | <b>19 769 962</b> |
| 70 - Tarification              | 15 337 853        | 15 807 653        | 16 357 596        | 16 880 051        |
| 70 – Agence de l'eau           | 1 900 000         | 1 900 000         | 1 900 000         | 1 900 000         |
| 74                             | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 |
| 75                             | 6 000             | 6 120             | 6 242             | 6 367             |
| 013                            | 20 000            | 20 000            | 20 000            | 20 000            |
| 77                             | 40 000            | 40 000            | 40 000            | 40 000            |
| 78                             | 372 939           | 383 273           | 396 920           | 409 877           |
| 042                            | 600 000           | 532 333           | 498 000           | 513 667           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>18 276 792</b> | <b>18 689 379</b> | <b>19 218 758</b> | <b>19 769 962</b> |
| ENCOURS DETTE – 31/12/N        | 44 699 862        | 52 305 515        | 55 747 198        | 58 799 070        |
| <b>DESENETTEMENT – 31/12/N</b> | <b>9,47 ans</b>   | <b>13,35 ans</b>  | <b>13,06 ans</b>  | <b>12,79 ans</b>  |

La prospective tarifaire de l'eau fixée à +3%/an apparaît comme le bon seuil, qui permettrait de passer jusqu'à la fin du mandat. Il serait proposé de reconduire ce niveau à partir de 2027.

Des variations entre chapitres comptables peuvent être observées entre le ROB 2024 et le BP 2024 dès lors que les équilibres seront finalisés et les derniers arbitrages rendus. La volumétrie budgétaire totale et les ratios financiers resteront cependant similaires. La prospective d'assainissement est la suivante pour la section de fonctionnement.

| Chapitre                           | 2023              | 2024              | 2025              | 2026              |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 011 - Global                       | 4 871 870         | 6 192 763         | 6 414 738         | 6 645 567         |
| <i>Dont 011 - Energie</i>          | <i>1 134 000</i>  | <i>2 268 000</i>  | <i>2 313 360</i>  | <i>2 359 627</i>  |
| <b>012</b>                         | <b>4 052 367</b>  | <b>4 201 881</b>  | <b>4 297 033</b>  | <b>4 365 786</b>  |
| 65                                 | 327 000           | 330 924           | 334 895           | 338 914           |
| 66                                 | 1 066 393         | 1 050 000         | 1 149 385         | 1 165 175         |
| 67                                 | 716 000           | 716 000           | 716 000           | 716 000           |
| 68                                 | 324 903           | 329 273           | 334 336           | 339 152           |
| 014                                | 1 050 000         | 1 050 000         | 1 050 000         | 1 050 000         |
| 023                                | 1 709 942         | 579 214           | 499               | -731 111          |
| 042                                | 4 250 000         | 4 163 808         | 4 399 037         | 4 578 370         |
| 022                                | 193 996           | 150 000           | 110 000           | 150 000           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>18 562 471</b> | <b>18 763 863</b> | <b>18 805 923</b> | <b>19 348 964</b> |
| 70 - Tarification                  | 15 182 568        | 15 380 857        | 15 592 187        | 15 793 700        |
| 70 – Agence de l'eau               | 1 050 000         | 1 050 000         | 1 050 000         | 1 050 000         |
| 74                                 | 430 000           | 400 000           | 210 000           | 210 000           |
| 75                                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 |
| 013                                | 70 000            | 70 000            | 70 000            | 70 000            |
| 77                                 | 40 000            | 40 000            | 40 000            | 40 000            |
| 78                                 | 324 903           | 329 273           | 334 336           | 339 152           |
| 042                                | 1 465 000         | 1 493 733         | 1 509 400         | 1 115 000         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>18 562 471</b> | <b>18 763 863</b> | <b>18 805 923</b> | <b>18 617 852</b> |
| MOBILISATION DU RESULTAT ANTERIEUR | 0                 | 0                 | 0                 | 731 111           |
| ENCOURS DETTE – 31/12/N            | 27 835 685        | 32 363 256        | 35 713 120        | 38 489 751        |
| <b>DESENDETTEMENT – 31/12/N</b>    | <b>6,19 ans</b>   | <b>9,96 ans</b>   | <b>12,35 ans</b>  | <b>14,08 ans</b>  |

Des variations entre chapitres comptables peuvent être observées entre le ROB et le BP dès lors que les équilibres seront finalisés et les derniers arbitrages rendus. La volumétrie budgétaire totale et les ratios financiers resteront cependant similaires.

A compter de 2026, l'équilibre du budget serait assuré par prélèvement sur le résultat antérieur. Celui-ci s'établit à la fin 2022 à 6,4 M€ ce qui permet de voir venir.

Le budget de l'assainissement est cadré par une projection tarifaire de +1%/an jusqu'en 2026. Il est proposé de laisser inchangée cette projection, mais de noter qu'à compter de 2027, il faudra probablement retenir une progression annuelle légèrement plus élevée.

Le travail d'actualisation à mener en 2024 permettra de confirmer ou non cette analyse.

En investissement, les PPI sont maintenues à 7 M€/an pour chacune des deux régies. Une enveloppe de 1,5 M€ est prévue en complément sur l'eau potable pour le financement de matériels tels les compteurs d'eau.

A noter qu'en 2024, l'enveloppe d'emprunt avec la BEI signée le 08/12/2020 couvre le financement des investissements 2024 sans nécessité de consultation bancaire sur ces deux budgets.

## 2024 : Une année aux taux d'intérêts élevés et leurs impacts sur l'encours de dette de Grand Chambéry.

La stratégie d'endettement a été débattue lors de la présentation du rapport pluriannuel de la dette 2009/2026 lors du Conseil communautaire du 10 novembre 2022. Elle rappelait l'importance de modérer le recours à l'emprunt sur le budget Général et de le prioriser sur les budgets annexes ou dédiés. Il précisait également que le budget Général avait fortement emprunté entre 2017 et 2021 afin de profiter des taux fixes bas. L'autofinancement et le fonds de roulement ainsi dégagés financeront les investissements lors de la remontée des taux, ce qui est le cas en 2022 et 2023 et une partie de l'année 2024.

Le rapport constatait également une stratégie équilibrée et plus performante que la moyenne des autres collectivités (5 M€ de frais financiers non dépensés depuis 2010) ou qu'une stratégie exclusivement à taux fixe (15 M€ de frais financiers non dépensés depuis 2010).

Cette stratégie de non recours à la dette en 2022 et 2023 sur le budget Général devrait permettre de « maîtriser » le poids des frais financiers à 2,8/3M€, ce qui constitue un montant « cible » à viser afin de ne pas déstructurer le fonctionnement et l'équilibre global du budget.

| BUDGETS                        | Montant de l'encours au 01/01/2024<br>(comparaison avec l'encours au 01/01/2023) | Taux moyen 2024<br>(comparaison avec le taux moyen 2023) | Répartition taux fixe (TF) / taux variable (TV) |
|--------------------------------|--|--|---|
| <b><u>PRINCIPAL</u></b>        |  |  |   |
| <b>GENERAL</b>                 | <b>123,785 M€</b> (134,511 M€)   | <b>2,45%</b> (2,41%)                                     | <b>TF : 63% / TV : 37%</b>                      |
| <b>DECHETS</b>                 | <b>8,028 M€</b> (4,845 M€)   | <b>3,40%</b> (3,26%)                                     | <b>TF : 30% / TV : 70%</b>                      |
| <b>Dette refacturée à CGLE</b> | <b>2,111 M€</b> (2,423 M€)   | <b>3,30%</b> (2,94%)                                     | <b>TF : 34% / TV : 66%</b>                      |
| <b>MOBILITE</b>                | <b>8,062 M€</b> (9,182 M€)   | <b>2,26%</b> (2,09%)                                     | <b>TF : 50% / TV : 50%</b>                      |
| <b>EAU POTABLE</b>             | <b>44,700 M€</b> (42,610 M€)   | <b>3,60%</b> (3,46%)                                     | <b>TF : 30% / TV : 70%</b>                      |
| <b>ASSAINISSEMENT</b>          | <b>27,836 M€</b> (29,928 M€)   | <b>3,59%</b> (3,50%)                                     | <b>TF : 62% / TV : 38%</b>                      |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>214,522 M€</b> (223,499 M€)   | <b>2,86%</b> (2,79%)                                     |   |

**Le budget Général est très majoritairement composé de taux fixes.** Ce budget n'a jamais eu autant de taux fixes qu'actuellement. Le taux moyen payé est très bas et inférieur à l'inflation anticipée (2,6%) en 2024. **Le prochain encaissement d'emprunt sur ce budget interviendra en novembre 2024.**

**Les budgets de l'eau potable et de l'assainissement font l'objet de stratégies inverses et complémentaires.** Dès lors que l'assainissement est majoritairement indexé sur des taux fixes, une stratégie à taux variable sur l'eau potable est opérée.

**Il est intéressant de noter que le taux moyen 2024 est le même pour les 2 budgets (3,59%/3,60%) malgré des stratégies opposées.** En cas de baisses ultérieures des taux d'intérêts, le taux moyen de l'eau potable redeviendra inférieur à celui de l'assainissement. Par rapport au taux d'inflation, les taux moyens restent très bien positionnés (1 point d'écart).

Tous les emprunts sont cotés 1A ou 1B sur la charte GISSLER, il n'y a pas d'emprunt risqué dans l'encours de dette.

## Projection des profils d'extinction des encours par budget (projection sans recours à l'emprunt ultérieur à 2023).

### Extinction de la dette du budget Général.



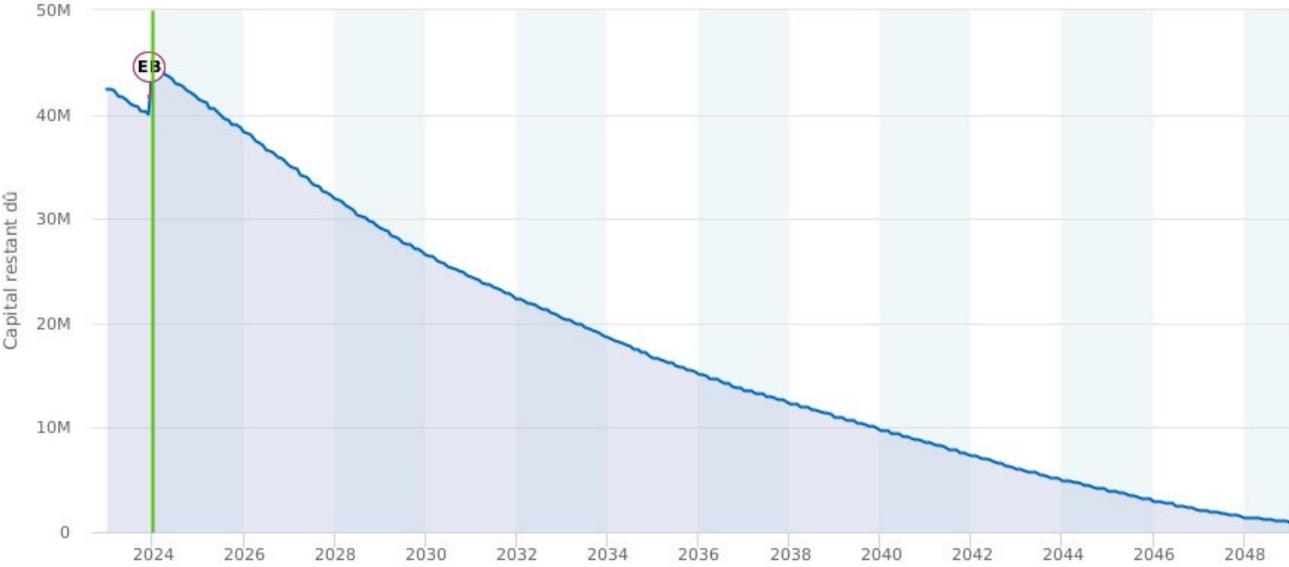
### Extinction de la dette du budget déchets.



### Extinction de la dette du budget mobilité.



**Extinction de la dette du budget de l'eau potable.**



**Extinction de la dette du budget de l'assainissement.**



# **ORIENTATIONS SUR LE CONTROLE DE GESTION POUR 2024/2026**

## **2024 : Poursuite de la mise en œuvre du projet d'agglomération et bilan financier à fin 2023**

Lors du conseil du 3 février 2022, le projet d'agglomération la Fabrique 2.0 a été adopté à l'unanimité en fixant comme enjeu stratégique majeur la préservation de la qualité de vie du territoire. L'agglomération s'était alors engagée à faire régulièrement le bilan de celui-ci, notamment financier, et un analytique budgétaire spécifique a été mis en place pour affecter les dépenses à chacune des 123 actions identifiées.

Pour rappel, les actions ont été classées selon 2 catégories après hiérarchisation par les vices présidents : actions cœur de cible (33) et actions non cœur de cible (90)

Ainsi, le bilan quantitatif est le suivant (bilan arrêté au 31/12/2023) :

### **Actions cœur de cible : 33 actions :**

- Evaluation financière mandatée en 2023 :
  - o 5 920 421 € en fonctionnement.
    - 2 597 861 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive »
    - 3 322 560 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique »
  - o 3 789 741 € en investissement.
    - 824 121 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive »
    - 2 965 620 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique »

### **Actions non cœur de cible : 90 actions :**

- Evaluation financière mandatée en 2023 :
  - o 1 415 158 € en fonctionnement
    - 787 746 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive ».
    - 627 412 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique ».
  - o 15 404 226 € en investissement
    - 8 350 918 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive »
    - 7 053 308 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique »

### **Le bilan financier après 2 années est donc le suivant :**

- Evaluation financière mandatée cœur de cible :
  - o 11 139 560 € en fonctionnement
    - 5 004 551 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive ».
    - 6 135 009 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique ».
  - o 7 997 985 € en investissement
    - 3 155 765 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive »
    - 4 842 220 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique »
- Evaluation financière mandatée non cœur de cible :
  - o 2 712 952 € en fonctionnement
    - 1 679 880 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive ».
    - 1 033 072 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique ».
  - o 32 979 706 € en investissement
    - 16 356 446 € pour l'axe d'engagement « solidaire et attractive »
    - 16 623 260 € pour l'axe d'engagement « engagée dans la transition écologique et énergétique »

Au-delà de ce bilan financier quantitatif (tableau détaillé en annexe), le bilan qualitatif 2023 des actions figure en annexe du présent ROB.

**Au cours de cette année 2024, un bilan à mi-parcours sera effectué et consolidé, notamment suite à une évolution du logiciel comptable. Ce sera l'occasion de s'interroger sur l'évolution des fiches actions (regroupement entre elle, adaptation...).**

## **2024 : Poursuite de la mise en œuvre du projet d'agglomération et notamment l'étude et réflexions sur des opportunités de transferts de compétences.**

Le ROB 2024 va exposer ci-dessous quelques éléments relatifs à l'enjeu d'étude sur la prise de nouvelles compétences ou l'étude d'opportunités de transferts compris dans le cadre de la Loi 3DS.

Un transfert de compétence répond cependant à un processus important à rappeler.

- **Une bonne connaissance des coûts** de fonctionnement et d'investissement par la commune d'origine.
- **Une évaluation objective en CLECT des coûts liés au transfert**, ces coûts générant une réfaction de l'Attribution de Compensation à due concurrence de l'estimation des coûts.
  - o **Un transfert estimé de manière incomplète aurait un impact sur le CIF de Grand Chambéry et l'exposerait à terme à des pertes de dotations. En 2023, le CIF de Grand Chambéry s'établit à 0,38, (équivalent à la moyenne des intercommunalités comparables).**
- **Une prise en compte dans la prospective du budget Général de Grand Chambéry** de la dynamique des charges transférées ou du poids des emprunts liés si le transfert de l'équipement s'accompagne d'un transfert de dette.
- **Une validation « politique » par les communes-membres de Grand Chambéry** du rapport de CLECT actant le transfert de compétences sur la base des estimations financières et techniques réelles.

**Pour rappel, un transfert de compétences suppose donc un délai minimum de 18 mois entre l'ouverture d'une discussion et l'approbation définitive du transfert.**

Ainsi, pour un transfert effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il faudrait commencer à travailler en avril 2024 avec une validation par les communes du rapport de CLECT actant le transfert à l'automne 2025 au plus tard.

Plusieurs infrastructures pourraient faire l'objet d'un transfert de compétence au regard de leur rayonnement qui dépasse les limites « communales » de leur ville support :

- o **Chambéry Savoie Stadium.**
  - Stade seul ?
  - Stade + parking (parking à déclarer d'intérêt communautaire dès lors) ?
- o **Espace Malraux.** (Cité à plusieurs reprises dans les rapports CRC et déjà en discussion en 2000/2001 lors de la transformation en communauté d'agglomération du District Urbain de la Cluse de Chambéry - DUCC), puis lors des études menées en 2019 sur la compétence culture.
- o **Cité des Arts / Conservatoire à Rayonnement Régional**
- o **Bibliothèques,**
  - Périmètre à définir en fonction de l'intérêt communautaire retenu,
- o **Résidences autonomes pour les personnes âgées**
  - Y compris par la création d'un CIAS Grand Chambéry.

## **2024 : Poursuite d'une stratégie intercommunale de Grand Chambéry avec ses organismes partenaires,**

Les organismes extérieurs auxquels Grand Chambéry a délégué ou transféré des compétences sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre des politiques publiques de la communauté d'agglomération.

Ces organismes sont essentiellement financés par des fonds publics provenant des contributions financières de ses adhérents.

***Tout projet de développement de chacun de ces opérateurs impacte directement les budgets des collectivités membres, ce qui questionne la capacité financière globale des adhérents à financer l'ensemble des projets de ces structures.***

Compte-tenu des contraintes budgétaires et financières de Grand Chambéry et compte-tenu des ***enjeux et des trajectoires des organismes extérieurs***, la ***mise en cohérence des projets de ces derniers avec le projet de territoire est un enjeu fondamental.***

### **I / Les organismes partenaires de Grand Chambéry : de la cartographie à l'obligation de contrôle**

Dans cette partie seront présentés les principaux partenaires de Grand Chambéry, leurs poids financiers dans les budgets de l'agglomération ainsi que l'obligation de contrôle par l'agglomération.

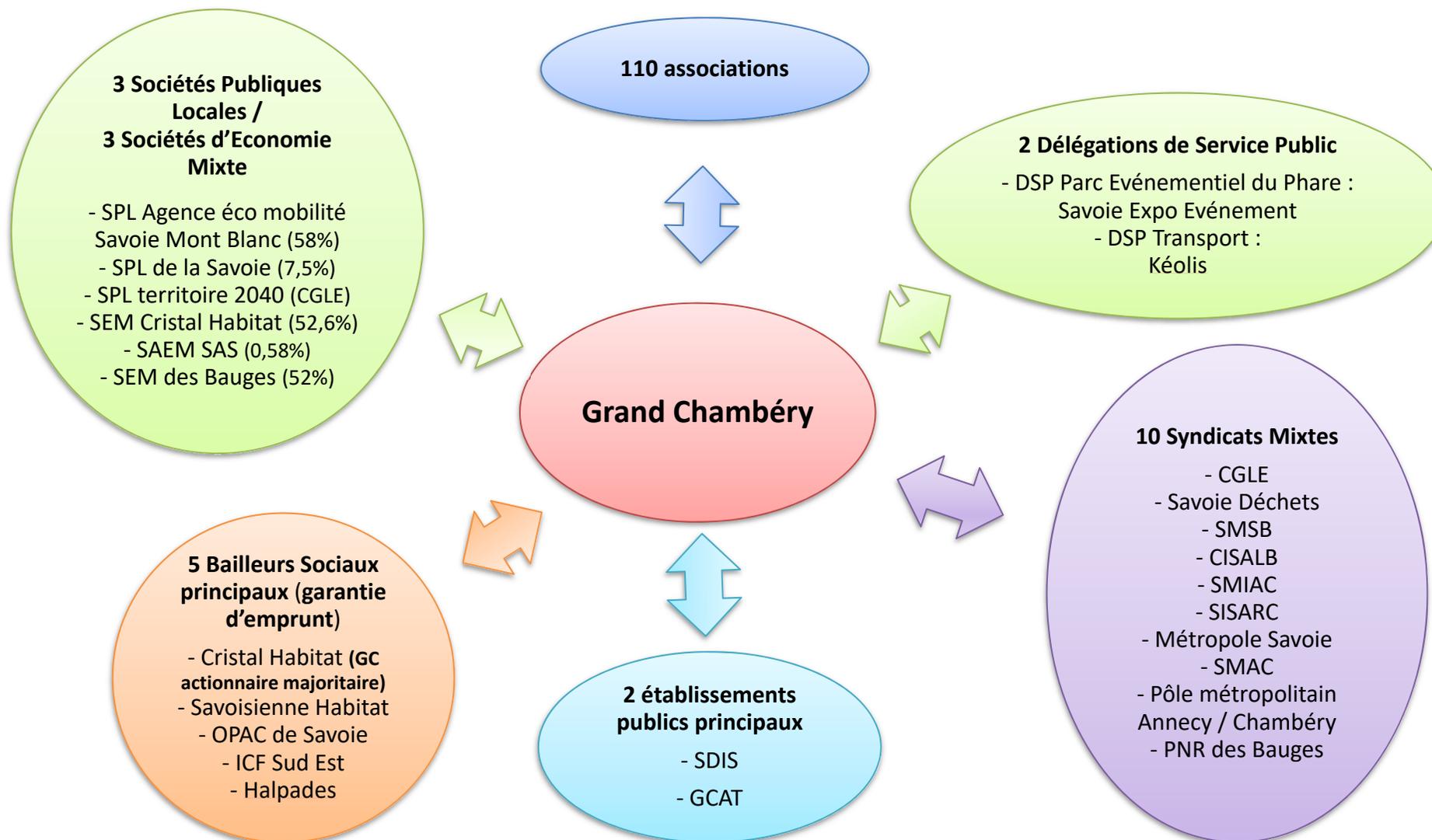
#### **1) La cartographie des organismes extérieurs de Grand Chambéry**

Grand Chambéry comptabilise plus de **140 organismes partenaires dans son environnement** dont :

- **10 syndicats mixtes et plusieurs établissements publics**
- **8 sociétés dont 3 SPL, 3 SEM et 2 DSP**
- **5 bailleurs sociaux principaux**
- **Environ 110 associations**

Ces organismes sont des structures publiques ou privées qui sont financées directement par la communauté d'agglomération ou sont cautionnées dans le cadre de garantie d'emprunt ou dans lesquelles l'agglomération possède une partie du capital social.

## Cartographie des organismes extérieurs de Grand Chambéry



## 2) Le poids financier des opérateurs dans les budgets 2023 de Grand Chambéry

Le périmètre étudié se concentre sur **les principaux syndicats mixtes et établissements publics financés par Grand Chambéry : 7 syndicats mixtes et 2 établissements publics**. Afin que ces organismes mettent en œuvre les services publics confiés par Grand Chambéry, la communauté d'agglomération leur verse annuellement une contribution, une participation ou une subvention d'équilibre.

Le tableau suivant synthétise les compétences exercées par chaque satellite ainsi que les moyens financiers alloués par Grand Chambéry.

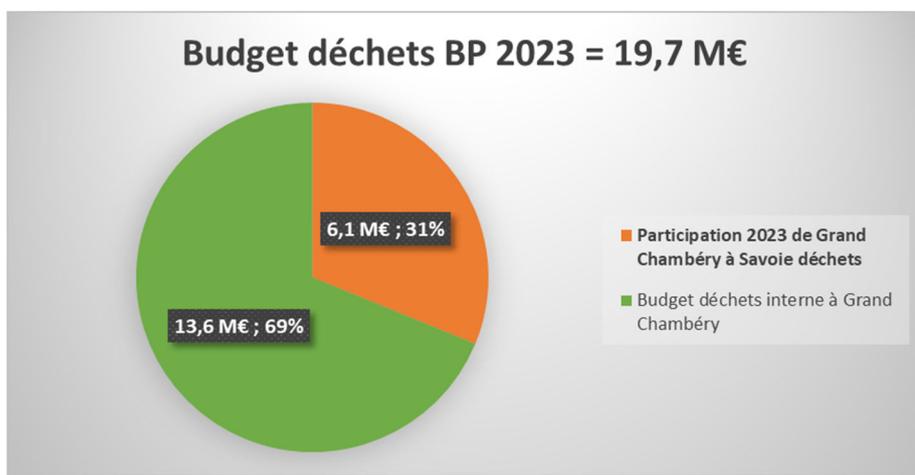
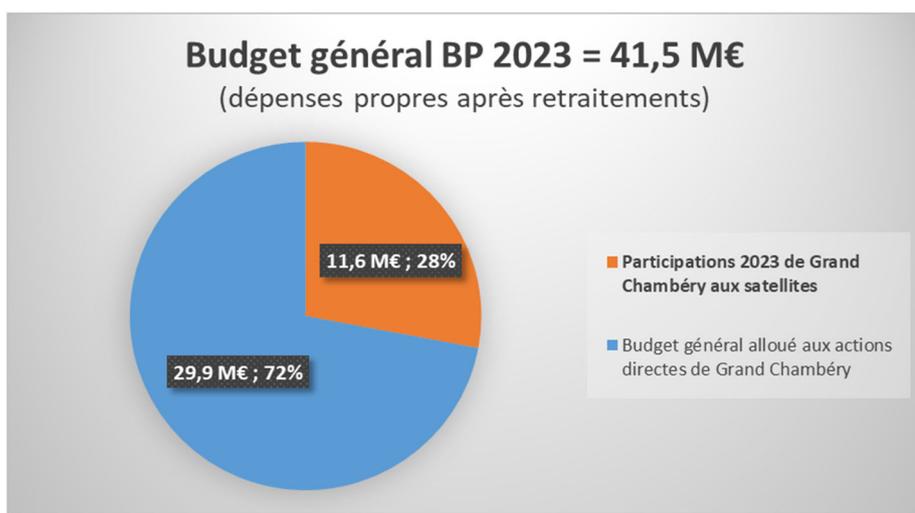
| Syndicats mixtes ou établissements publics                                      | Compétences exercées  | Participations de Grand Chambéry BP 2023                |
|---|---|---|
| <b>Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</b>                    | Prévention et lutte contre les incendies, services de sécurité et de secours  | <b>6 009 883 €</b>                                      |
| <b>Savoie Déchets</b>   | Traitement des ordures ménagères et assimilées, opération de tri des collectes sélectives et assimilées apportées sur le site de Savoie Déchets                     | <b>6 157 500 €* (hors mutualisation des transports)</b> |
| <b>Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)</b><br>Office du tourisme intercommunal | Promotion du tourisme   | <b>1 587 000 €</b>                                      |
| <b>Chambéry - Grand Lac Economie (CGLE)</b>                                     | Accompagnement des entreprises, gestion des zones d'activités économiques, promotion économique   | <b>1 653 750 €</b>                                      |
| <b>Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB)</b>                            | Développement touristique toutes saisons des stations des Bauges : Savoie Grand Revard et Aillons-Margériaz   | <b>SGR : 433 290 €<br/>AM : 187 246 €</b>               |
| <b>Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB)</b>    | Protection et mise en valeur de l'environnement (Hors Gemapi), Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du lac du Bourget | <b>PMVE : 330 150 € GEMAPI<br/>Fonct : 776 009 €</b>    |
| <b>Métropole Savoie</b>   | Schéma de cohérence territorial (SCOT)  | <b>253 926 €</b>  |
| <b>Syndicat interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC)</b>              | Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le bassin versant du Chéran                       | <b>177 204 €</b>  |
| <b>Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC)</b>                          | Gestion de l'abattoir de Chambéry   | <b>174 583 €</b>  |

Les enveloppes consacrées aux financements des principaux organismes extérieurs en 2023 représentent :

- 11.58 M€ de dépenses sur le budget général soit 28% des dépenses propres\* de Grand Chambéry sur le budget général hors déchets ;
- 6.16 M€ de dépenses sur le budget déchets soit 37% du budget déchets de Grand Chambéry.

\* les dépenses propres de fonctionnement de GC s'entendent hors reversement des AC et hors flux croisés de masse salariale

Le poids financier 2023 du financement des principaux organismes extérieurs peut se représenter comme suit :



Au regard du poids financier des principaux partenaires de Grand Chambéry et de leur mode de financement, les trajectoires financières de ces organismes ont des conséquences directes sur les équilibres des budgets de Grand Chambéry.

L'agglomération a donc un devoir de suivi et de contrôle de ses organismes partenaires. Dans le respect de la spécificité éventuelle de leurs activités, il conviendrait que les organismes extérieurs travaillent à une maîtrise de leur budget similaire à la maîtrise exigée en interne aux services de l'agglomération, sauf à créer des incompréhensions sur des exigences de maîtrise à géométrie variable.

### 3) Le bilan des rencontres budgétaires 2024 avec les principaux organismes extérieurs de Grand Chambéry

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, Grand Chambéry a organisé des **rencontres techniques avec ses partenaires afin d'échanger sur leurs orientations budgétaires 2024** ainsi que sur les principaux projets. Il s'agissait également de partager leur programme pluriannuel d'investissements ainsi que leurs perspectives budgétaires afin de dégager une **trajectoire financière concertée**.

Cette année, certains organismes extérieurs financés en commun avec Grand Lac ont fait l'objet d'une rencontre tripartite notamment pour CGLE, SMSB et Métropole Savoie.

Du côté des agglomérations étaient présentes les directions générales, les directions des finances ainsi que les directions thématiques.

Tous les organismes partenaires ont été rencontrés.

Il est rappelé que le cadrage budgétaire de Grand Chambéry pour 2024 s'établit comme suit :

- **Au chapitre 65 : + 2 % maximum** sur les contributions aux syndicats mixtes et établissements publics soit un volume possible de **+ 216 813 €**.
- **Au chapitre 011 : + 2 % maximum soit + 137 959 €** pour les syndicats concernés

Le tableau ci-dessous synthétise les contributions prévisionnelles 2024 au regard des participations prévues au BP 2023 et met en évidence les évolutions en pourcentage et en valeur.

| Organismes extérieurs de Grand Chambéry                               | BP 2023                                | Prévisionnel 2024                      | Evolution 2024/2023                           |
|---|--|--|---|
| Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)                 | 6 009 883 €                            | 6 280 338 €                            | + 4,5% soit + 270 455 €                       |
| Savoie Déchets  | 6 157 500 €                            | 6 622 000 €                            | + 7.5 %<br>+ 464 500 €                        |
| Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)                                  | 1 587 000 €                            | 1 587 000 €                            | + 0%  |
| Chambéry - Grand Lac Economie (CGLE)                                  | 1 653 750 €                            | 1 653 750 €                            | + 0%  |
| Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB)                         | SGR : 433 290 €<br>AM : 187 246 €      | SGR : 424 794 €<br>AM : 310 000 €      | SGR : + 0%<br>AM : + 66 %<br>soit + 122 754 € |
| Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB) | PMVE : 330 150 €<br>GEMAPI : 776 009 € | PMVE : 338 545 €<br>GEMAPI : 786 366 € | + 1.7 % soit + 18 752 €                       |
| Métropole Savoie  | 253 926 €                              | 312 162 €                              | + 23%<br>+ 58 236 €                           |
| Syndicat interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC)           | 177 204 €                              | 177 204 €                              | + 0 %   |
| Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC)                       | 174 583 €                              | 174 583 €                              | + 0%  |

Si **les organismes GCAT, CGLE, CISALB, SMIAC et SMAC respectent le cadrage budgétaire de Grand Chambéry à 2% d'augmentation**, cela n'est pas le cas pour :

- Le SDIS avec une hausse prévisionnelle de 270 k€ de la contribution de Grand Chambéry pour 2024 soit + 4,5 % / 2023 ;
- Savoie Déchets avec une hausse prévisionnelle de 464 k€ des participations pour 2024 soit + 7.5 % / 2023 ; Cette hausse avait cependant été anticipée en prospective.
- Métropole Savoie avec une hausse de 58 k€ de la contribution de Grand Chambéry pour 2024 soit + 23 % / 2023, Cette hausse avait cependant été anticipée en prospective.
- SMSB avec une hausse estimée de 123 k€ de la contribution AM de Grand Chambéry pour 2024 soit + 66 % / 2023.

Suite aux rencontres budgétaires avec les partenaires de Grand Chambéry, il est constaté que **les DOB des syndicats mixtes et établissements publics ne seraient pas en corrélation avec les orientations budgétaires de l'agglomération.**

Au stade du DOB 2024 de Grand Chambéry, **le risque financier est important** puisque les trajectoires financières des syndicats vont impacter directement les ressources de la collectivité et nécessiter des efforts complémentaires sur les budgets propres de l'agglomération.

Toute évolution supérieure à 2 % /an des contributions aura des conséquences directes sur les marges de manœuvre de Grand Chambéry.

Le suivi des organismes extérieurs de l'agglomération nécessitera un pilotage encore plus resserré de manière à ce que les contributions restent maîtrisées. Il est indispensable pour une collectivité locale de contrôler l'utilisation de l'argent public confié aux organismes extérieurs.

## 2024, un dialogue de gestion externe à Grand Chambéry et ses perspectives de développement

### 1) Les enjeux du dialogue de gestion externe

La mise en œuvre des compétences confiées aux organismes partenaires est un enjeu majeur pour la communauté d'agglomération. Grand Chambéry, comme ses organismes associés, doit **exécuter des missions de service de la manière la plus efficiente possible**.

Si tout ou partie de l'exécution des politiques publiques est confiée à un organisme extérieur, l'agglomération ne doit pas s'en désintéresser et a le **devoir de contrôler l'utilisation de l'argent public versé**.

Compte-tenu des contraintes financières de plus en plus prégnantes et des enjeux des différents opérateurs, il est primordial que Grand Chambéry et ses partenaires partagent régulièrement les enjeux liés aux politiques externalisées, le déroulement des projets en cours et les trajectoires financières associées aussi bien au niveau technique que politique.

Ainsi, l'articulation de la stratégie intercommunale de Grand Chambéry avec celle de ses principaux opérateurs requiert une organisation autour de deux axes principaux :

- La **coordination entre le projet de territoire de l'intercommunalité et les projets de développement portés par les organismes extérieurs** : ce qui nécessite une communication partagée des projets dès leur conception et un travail plus étroit entre Grand Chambéry et ses opérateurs.
- La **définition d'une stratégie budgétaire et financière commune** : ce qui nécessite que les perspectives financières de Grand Chambéry soient préparées en lien avec les organismes extérieurs et que les trajectoires respectives soient convergentes.

Une réflexion est également à conduire autour de la gouvernance locale et du pilotage des opérateurs, comprenant également une meilleure information des représentants de Grand Chambéry au sein des organes délibérants des organismes extérieurs pour défendre les intérêts de leur collectivité de rattachement.

### 2) La démarche de suivi des organismes extérieurs à Grand Chambéry

La démarche de suivi des organismes extérieurs s'est structurée depuis plusieurs années à Grand Chambéry. L'organisation de la démarche est basée sur :

- Un **suivi partagé** entre les services opérationnels, le service contrôle de gestion et la direction générale de Grand Chambéry avec un référent par direction ;
- L'**analyse des dossiers de délibérations** des comités syndicaux des syndicats mixtes avec une identification des points de vigilance techniques ;
- La **rédaction d'une note d'informations** à destination du président et de la direction générale afin de synthétiser les principaux enjeux des instances ;
- Des **réunions techniques et politiques** organisées avec les organismes extérieurs dans le cadre de la préparation budgétaire ;
- Des **réunions des financeurs** rassemblant les principales collectivités adhérentes à un même opérateur.
- Des **points réguliers avec chaque organisme** organisés tout au long de l'année au niveau financier et technique ;
- Une **base de données** centralisant l'ensemble des documents juridiques, administratifs et financiers des organismes extérieurs depuis 2018.

Si le suivi technique est organisé et fonctionne, la structuration de l'organisation du contrôle politique est en cours avec notamment :

- La désignation d'**élus référents** dans chaque satellite, parmi les représentants de Grand Chambéry, élus garant de la position de l'intercommunalité au sein des instances des organismes extérieurs.
- La nomination d'un **vice-président en charge du contrôle de gestion externe** ce qui montre une volonté politique forte à l'égard des organismes extérieurs comme à l'égard des services de l'agglomération.

La désignation d'un vice-président en charge du contrôle de gestion externe implique également d'avoir un **service dédié à cette fonction** afin de suivre les relations de la collectivité avec ses organismes extérieurs. Le contrôle de gestion est également mené avec l'expertise **des directions opérationnelles** afin d'avoir une vision la plus complète possible des enjeux et de l'articulation des projets des organismes extérieurs avec ceux de l'intercommunalité.

Les perspectives de développement du contrôle de gestion externe seraient un renforcement du dialogue de gestion externe avec notamment la constitution d'une instance dédiée dont les fonctions et les modalités d'organisation restent à définir.

### **3) Les perspectives d'évolution du dialogue de gestion externe au service d'une performance globale**

#### **Vers une optimisation des échanges entre Grand Chambéry et ses organismes extérieurs**

Le dialogue de gestion externe est un processus d'échanges existant entre un organisme opérationnel et une collectivité qui finance, afin de lui permettre de réaliser les objectifs confiés de la façon la plus efficiente possible.

Afin d'optimiser le service rendu, il est indispensable pour une collectivité de se rapprocher d'un contrôle équivalent à celui exercé auprès des services internes de sorte que la collectivité demande le même niveau d'information à ses organismes extérieurs qu'à ses directions.

Les principales informations à remonter aux collectivités sont les suivantes :

- Les orientations stratégiques et leurs mises en œuvre ;
- La politique salariale ;
- La politique opérationnelle et les comptes rendus annuels d'activité ;
- Les budgets prévisionnels et la politique financière.

La dialogue de gestion permet un réel pilotage et implique une gestion concertée.

#### **Créer la commission de contrôle financier**

Conformément aux articles R2222-1 et suivants du CGCT, Grand Chambéry va prochainement mettre en place une commission de contrôle financier chargée réglementairement de contrôler toutes les délégations de services publics de la collectivité. Elle doit établir un rapport écrit annuel pour chaque DSP, rapports de contrôle qui doivent être joints aux comptes de la collectivité.

La composition de cette commission sera fixée par le conseil communautaire.

Au-delà de l'analyse financière des rapports d'activité annuels des délégations de services publics, la commission pourrait être sollicitée pour :

- Travailler sur la stratégie intercommunale de l'agglomération en matière de pilotage des syndicats mixtes et établissements publics ;
- Evaluer les risques liés à la gestion externalisée ;
- Définir les missions du dialogue de gestion externe à Grand Chambéry.

## **S'appuyer sur des instances consultatives et décisionnelles**

Compte-tenu des enjeux politiques, techniques et financiers que représentent les organismes extérieurs de Grand Chambéry, le Conseil communautaire qui délibère le DOB de l'agglomération avec les enveloppes de contributions ne peut plus être la seule instance décisionnelle dans cette phase d'orientations.

Afin de sécuriser le processus de validation par Grand Chambéry du DOB des organismes extérieurs représentant 30% de ses dépenses propres de fonctionnement, l'intercommunalité peut solliciter différentes instances :

- **S'appuyer sur les commissions thématiques existantes** afin d'avoir un avis politique consultatif ;
- **Créer une instance de pilotage des organismes extérieurs** chargée de définir la stratégie du contrôle de gestion externe de Grand Chambéry et de déterminer les orientations en politiques publiques confiées aux organismes extérieurs. La Commission du Contrôle Financier nouvellement créée pourrait avoir cette mission.

En fonction des enjeux et des risques identifiés, des débats pourraient être organisés entre élus sur le fonctionnement et les actions des organismes extérieurs dans le cadre :

- Des réunions de l'exécutif,
- De la conférence des Maires,
- D'un comité des financeurs rassemblant plusieurs collectivités adhérentes à un même organisme extérieur,

Une présentation du rapport d'activité en instance de Grand Chambéry permettrait également aux élus de Grand Chambéry d'avoir un retour sur les politiques externalisées et l'utilisation des fonds publics versés.

## **Conclusion**

Les enjeux de la coordination des organismes extérieurs avec le projet de territoire de Grand Chambéry sont à la fois techniques et politiques.

La vigilance et le contrôle doivent être portés à ces deux niveaux afin d'afficher un message cohérent vis-à-vis des partenaires de Grand Chambéry tant sur les attentes en matière de politiques publiques exercées que de fonds publics dépensés.

C'est la recherche d'une performance commune et globale qui doit guider Grand Chambéry et ses organismes extérieurs.

L'atteinte de cette ambition passe une complémentarité dans la mise en œuvre des services publics, une gouvernance locale qui définit des orientations communes avec les partenaires, maîtrise les risques et fait preuve d'un pilotage financier efficient.

## **2024 : Poursuite et renforcement d'une stratégie de contrôle de gestion interne.**

Grand Chambéry comme beaucoup de collectivités est confronté aujourd'hui à une équation qui semble insoluble « faire plus à niveau de ressources constant ».

Dans un contexte de forte rigidification des marges de manœuvre, comme décrit ci-avant, il ne s'agit plus de rechercher à « faire plus » mais à « faire mieux ».

Depuis plusieurs années, Grand Chambéry a développé un véritable dialogue budgétaire dans le cadre de son processus budgétaire. Ce dialogue a notamment permis une agilité en terme de financement des différentes politiques publiques.

Afin de renforcer ce dialogue et le transformer en un véritable outil de pilotage de gestion, l'agglomération va déployer en 2024 une démarche modernisant ses outils d'aide à la décision.

En effet, doter la collectivité d'un outil qui centralise et croise les données, permettant une visualisation des indicateurs en temps réel, devrait permettre d'éclairer la prise de décision en optimisant les ressources à y consacrer.

Cette démarche va consister à :

- Alimenter et renforcer le dialogue de gestion budgétaire en suivi d'indicateurs permettant des propositions d'ajustements des politiques publiques.
- Avoir une vision globale de la situation de l'intercommunalité : chiffres clés, ratios, indicateurs budgétaires et comptables, indicateurs d'activité, ... ;
- Fournir aux décideurs (élus et directeurs) les informations essentielles et indispensables pour leur prise de décisions et la conduite de leur action ;
- Accéder plus facilement à l'information (vers un système d'information décisionnel) ;
- Apporter une aide au pilotage du budget, optimiser les ressources, améliorer les processus d'exécution, ...

Le déploiement de cette démarche devrait démarrer au printemps 2024 avec la mise en place de l'outil.

## **2024 : Poursuite et renforcement d'une politique achat avec la mise en place du SPASER**

Le service commande publique a engagé un travail sur la stratégie achat autour du schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables (SPASER) que Grand Chambéry doit désormais mettre en œuvre réglementairement.

Le travail est en cours autour de plusieurs axes structurants :

- Une commande publique orientée « **efficience économique** » (renforcer la performance achat et l'attractivité de GC / favoriser accès commande publique TPE PME / mutualisation des achats).
- Une commande publique orientée « **prévention des déchets et économie circulaire** » (réduction / traçabilité / valorisation / réemploi et matière recyclée).
- Une commande publique orientée « **sobriété énergétique et réduction empreinte carbone** » (réduire émission CO2 / démarche numérique responsable).
- Une commande publique orientée vers « **l'inclusion sociale** » (clauses sociales / entreprises insertion et handicap).

# **ORIENTATIONS EN MATIERE DE** **RESSOURCES HUMAINES POUR** **2024/2026**

## 2024, poursuite du déploiement de la politique RH de Grand Chambéry.

**Rappel** : Grand Chambéry a défini ses lignes directrices de gestion lui permettant ainsi de définir sa politique RH sur le mandat.

Pour rappel, la politique RH de l'agglomération vise, dans un contexte de contrainte budgétaire, à assurer la meilleure adéquation possible entre les ressources humaines et la réalisation optimale des orientations politiques qui placent l'utilisateur au cœur de ses préoccupations. La politique des ressources humaines doit aussi intégrer l'amélioration des conditions de travail, notamment pour les services exposés à une pénibilité, et doit préserver un dialogue social de qualité.

En contribuant à l'efficacité de la collectivité, les agents sont partie prenante de son avenir. La politique des ressources humaines crée les conditions de l'engagement et de la confiance des agents.

Dans ce contexte il est proposé de développer des actions permettant de passer d'une approche centrée sur la maîtrise de la masse salariale liée à la gestion des effectifs vers une gestion prévisionnelle des emplois afin de mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les besoins actuels et à venir.

Cela représente un enjeu d'attractivité en proposant des parcours de carrière engageants, tout en permettant d'anticiper les effets du vieillissement des agents et de la pénibilité au travail.

La politique RH de Grand Chambéry continue à être déployée sur l'année 2024.

### Le déploiement de la politique RH sur l'année 2024

Pour l'année 2024, la DRH poursuit la mise en œuvre de sa politique RH en déployant notamment les actions/ projets suivants :

#### - **Les orientations du plan de formation 2024**

**Le plan de formation 2024 est en cours de finalisation.** Il continuera à mettre l'accent sur la communication dans les relations de travail et l'accompagnement managérial ainsi que sur la sécurité au travail qui reste un axe prioritaire de Grand Chambéry et passe notamment par le suivi des formations réglementaires obligatoires dans l'exercice des missions des agents (habilitations électriques, CACES, FIMO, Permis PL).

**Le déploiement vers le numérique de l'ensemble des agents va se traduire par une exposition plus prononcée à des malveillances informatiques.** Aussi, il sera donc nécessaire de prévoir une sensibilisation des agents aux bonnes pratiques en matière de cyber sécurité.

**L'intégration des apprentis** est un enjeu essentiel pour la collectivité. L'apprentissage permet de faire découvrir aux jeunes en formation un métier, permet de communiquer sur nos métiers, et peut permettre d'anticiper des problématiques de recrutement sur des métiers en tension (eau, service maintenance des grands équipements...). La collectivité souhaite accentuer ce type de recrutement. Le plan de formation intègre les frais pédagogiques liées au diplôme visé et du domaine de formation.

Grand Chambéry continue à privilégier, si possible, les **formations réalisées en intra** (formation réalisée dans les locaux de Grand Chambéry), afin d'optimiser les temps de déplacement de ses agents et de faire émaner autour des formations des valeurs communes propres à Grand Chambéry et de la transversalité entre les directions.

**Sur certaines thématiques, la Communauté d'agglomération souhaite collaborer avec des collectivités voisines**, telle que la Ville de Chambéry, Savoie déchets pour mettre en place des « unions ». Celles-ci sont réalisées soit dans les locaux de Grand Chambéry, soit dans les locaux de la collectivité accueillante.

## - Le recrutement et développement des compétences

**La DRH pilotera, dans le cadre de la marque employeur et de l'attractivité de Grand Chambéry, un groupe de travail visant à optimiser le processus de recrutement.** Depuis septembre 2023, la DRH a engagé la dématérialisation de ce processus de recrutement via Simpl'ici afin de faciliter les circuits d'identification et de traitement des besoins. La DRH poursuit la dématérialisation de ses processus RH.

**2023 aura été marquée, par la dématérialisation des entretiens professionnels annuels 2022 pour la grande majorité des agents.** La prochaine campagne permettra de proposer une méthodologie de travail pour les managers ayant des agents éloignés du numérique en collaboration avec le service innovation et médiation numériques et d'améliorer l'outil. La dématérialisation a permis d'optimiser l'exploitation des données nécessaires à l'élaboration des politiques RH et de faire le lien, le cas échéant avec les agents concernés.

**En parallèle, la DRH démarre la redéfinition d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.** Pour se faire, elle réfléchit à l'élaboration d'une matrice de fiche de poste et de différents référentiels (référentiels métiers, management, compétences,..) en vue d'un projet de dématérialisation des fiches de postes.

**En matière d'accompagnement à la mobilité et au reclassement des agents de la collectivité,** la commission de maintien dans l'emploi DRH, composée des cadres de la DRH, de l'assistante sociale et du médecin de prévention et des managers des agents concernés, se tient tous les 2 mois. En 2023 elle s'est réunie 6 fois. Au 31 décembre 2023, 36 agents ont suivi un parcours de mobilité soit pour évolution de carrière soit pour raison de santé (physique ou mentale). 16 sont terminés et 20 sont toujours en cours en début d'année 2024.

Sur les 16 parcours terminés :

- 8 parcours ont abouti à une mobilité, dont 5 en interne et 3 en externe
- 4 se sont soldés par l'abandon du souhait de mobilité.
- 2 agents sont toujours en recherche de mobilité mais en toute autonomie.
- 2 parcours se sont malheureusement achevés par une retraite pour invalidité.

La DRH travaille également sur la structuration d'une politique de mobilité au sein de Grand Chambéry.

## - La prévention

La collectivité poursuit le déploiement de son programme de prévention 2021-2026.

**Le programme annuel 2024 est en cours de finalisation et sera approuvé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre au sein de la formation spécialisée, émanation du comité social territorial.**

Il aura notamment pour objectif la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques Professionnels (DUERP),

Le DUERP est un des outils essentiels de la politique de prévention de la collectivité dont l'objectif est de dresser un bilan le plus complet possible des risques auxquels sont exposés les agents et de définir en réponse les actions de prévention qui s'imposent pour limiter voire éliminer ces risques.

### - *Un plan d'action dédié aux sujets d'attractivité, de fidélisation et de marque employeur à élaborer*

Malgré un territoire attractif, la Communauté d'agglomération rencontre comme de nombreuses collectivités et entreprises des difficultés de recrutement liées à des tensions sur le marché du travail.

Grand Chambéry consciente de la nécessité de développer son attractivité afin de pouvoir rendre un service public de qualité à ses usagers a tenu un séminaire le 27 avril 2023 encadrants afin de travailler sur les sujets d'attractivité, de fidélisation et de marque employeur et d'établir un plan d'actions à long terme.

Comme indiqué précédemment, il a été décidé de démarrer début 2024 un groupe de travail « processus de recrutement » piloté par la direction des ressources humaines et composé de manager par direction ; l'objectif est de l'améliorer pour plus de réactivité en partenariat avec les directions.

- ***La poursuite de la politique de pérennisation des agents contractuels***

Afin d'améliorer son attractivité et fidéliser les agents présents, Grand Chambéry poursuit sa politique de pérennisation des agents contractuels en proposant, comme cela est possible depuis la loi de transformation de la fonction publique des Contrats d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois permettant à l'issue le bénéfice d'un CDI.

**2024, poursuite du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes et formalisation d'un futur plan pour la période 2024/2026.**

**Les dispositions réglementaires issues de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 prévoient l'obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée maximale de trois ans.**

La loi prévoit que le plan d'action s'articule au moins autour de 4 axes :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'action doit indiquer pour chacun des axes, les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi, les moyens et outils mis à disposition et le calendrier de mise en œuvre.

**Grand Chambéry souhaite pouvoir formaliser pour la période 2024 – 2026 un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle Femmes – Hommes** permettant de définir la conduite d'actions pluriannuelles et les dispositions envisagées pour favoriser cette égalité.

**A ce jour, la collectivité, même si elle n'avait pas formalisé ce plan pour la période 2021-2023, a déjà mis en œuvre des actions permettant de répondre aux axes autour desquels ce plan doit s'articuler :**

- Mise en place du télétravail,
- Mise en place d'une sensibilisation sur l'égalité femmes – hommes à destination des managers,
- Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes,
- Aménagement des locaux (sanitaires, vestiaires) afin de favoriser la mixité des métiers.

**2024 – Données de présentation de la structure du personnel  
de Grand Chambéry (arrêtées au 31/12/2023).**

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la Loi NOTRé, le Débat d'Orientations Budgétaires doit comporter des éléments de présentation de la structure du personnel.

Tout d'abord, une évolution des effectifs couvrant la période 2018 à 2023. 2 tableaux sont présentés ci-dessous afin de retracer le nombre d'agents présents tout au long de chaque année ainsi que le nombre d'agents payés au 31 décembre de chaque année.

- **Nombre d'agents présents sur l'année** (ce n'est pas l'effectif présent au 31/12 de chaque année)

| Statut                       | 2018 |        | 2019 |        | 2020 |        | 2021 |        | 2022 |        | 2023 |        |
|------------------------------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|
|                              | ETPT | nb agt |
| Titulaire                    | 461  | 401.91 | 443  | 405.11 | 431  | 404.45 | 436  | 407.80 | 442  | 404.63 | 423  | 393.36 |
| Non titulaire<br>Emploi aidé | 150  | 70.12  | 149  | 75.18  | 140  | 76.58  | 145  | 77.29  | 172  | 98.06  | 188  | 111.79 |
|                              | 9    | 5.94   | 7    | 3.98   | 6    | 4.75   | 4    | 4      | 4    | 2.96   | 3    | 1.96   |
| Total                        | 620  | 477.97 | 599  | 484.27 | 577  | 485.77 | 585  | 489.09 | 618  | 505.65 | 614  | 507.11 |

Le nombre d'agents présents chaque année varie entre 570 et 620 selon les années. On constate une augmentation du nombre d'agents entre 2021 et 2022 ; cela s'explique par l'ouverture simultanée du centre aqua ludique et de la piscine de Buisson Rond.

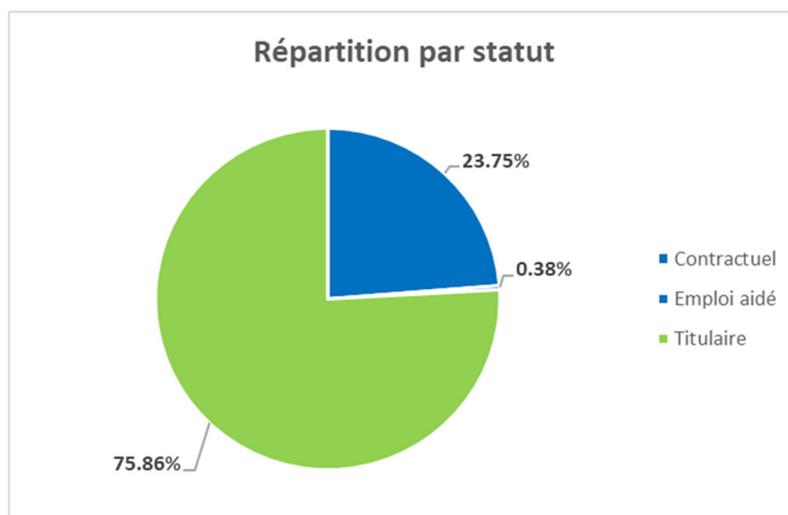
- **Nombre d'agents payés au 31/12 de chaque année**

| Statut        | 2018<br>nb agent | 2019<br>nb agent | 2020<br>nb agent | 2021<br>nb agent | 2022<br>nb agent | 2023<br>nb agent |
|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Titulaire     | 383              | 383              | 397              | 412              | 405              | 398              |
| Non titulaire | 103              | 115              | 89               | 98               | 107              | 128              |
| Emploi aidé   | 5                | 6                | 5                | 4                | 3                | 2                |
| Total         | 491              | 504              | 491              | 514              | 515              | 528              |

Les effectifs sont globalement assez stables sur la période. Une pointe est à noter en 2023 et lié à un double effet de recours à des CDD pour surcroit d'activité et de postes enfin pourvus, des difficultés de recrutement pouvant persister plusieurs mois du fait de la rareté de certains profils.

- **Structuration des effectifs au 01/01/2024 :**

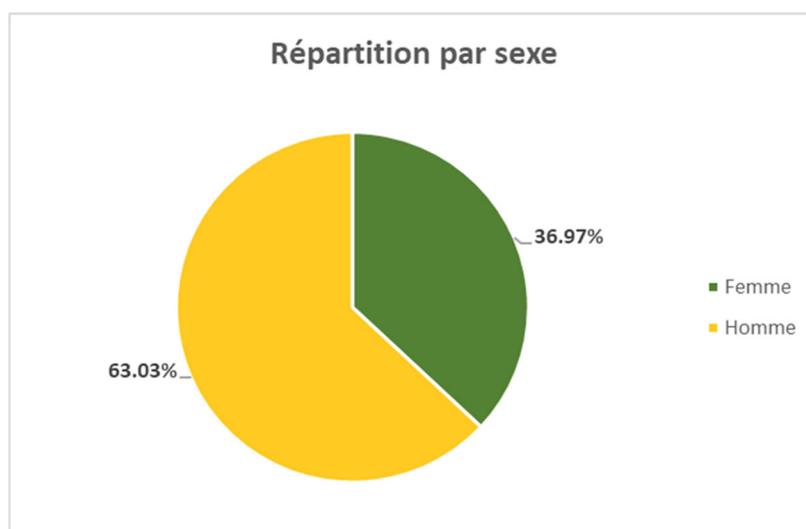
La présentation ci-dessous permet de visualiser une répartition des statuts et de genre du personnel de Grand Chambéry.



Au niveau national, la fonction publique territoriale comptait 1,977 M d'agents au 31/12/2021 (derniers chiffres connus), dont 1,446 M de fonctionnaires (73,2%), 436,8 K de contractuels (22,1%), 34,7 K de contrats aidés (1,8%) et 59 K d'emplois relevant d'autres statuts (3%).

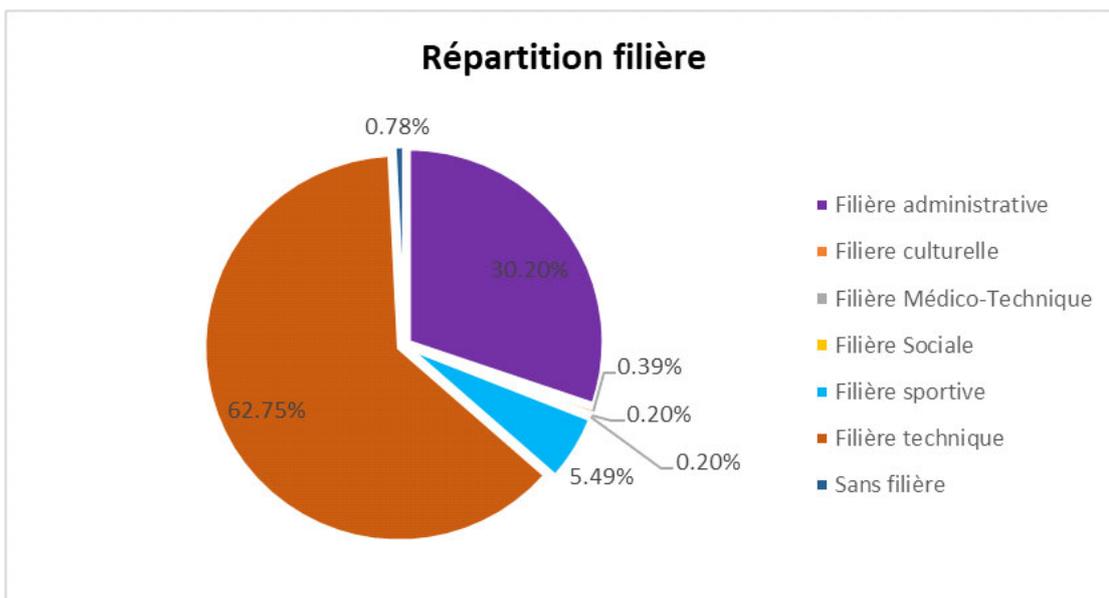
Source : Les collectivités locales en chiffres – 2023 – DGCL consultable sur [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

Grand Chambéry présente une structure statutaire similaire à cette répartition nationale avec un nombre d'agents titulaires plus élevé que la moyenne (75,86%/73,2%).



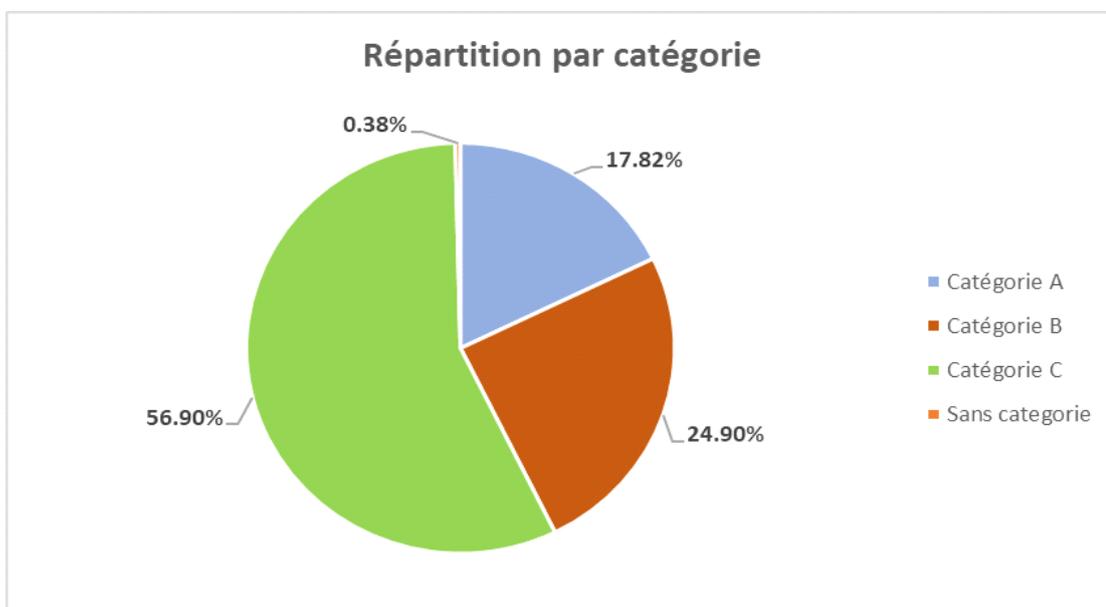
Au niveau national, la fonction publique territoriale comptait 61,2% de femmes (1,210 M) et 38,8% d'hommes (767 K) au 31/12/2021 (derniers chiffres connus). Source : Les collectivités locales en chiffres – 2023 – DGCL consultable sur [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

Grand Chambéry présente une structure inverse à cette statistique nationale qui peut s'expliquer par la nature des compétences exercées dont certaines présentent un faible niveau de féminisation (métiers de l'exploitation tels que Déchets et Eau potable).



Au niveau national, les filières administrative et technique regroupaient 68,8% des effectifs au 31/12/2021 (derniers chiffres connus), respectivement 23,2% et 45,6%. *Source : Les collectivités locales en chiffres – 2023 – DGCL consultable sur [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)*

Au sein de Grand Chambéry, cette part s'établit à 93% ce qui est cohérent au regard des compétences exercées par la communauté d'agglomération. La filière sociale ou médico-sociale et la filière culturelle sont très peu représentées dans les services de l'agglomération.

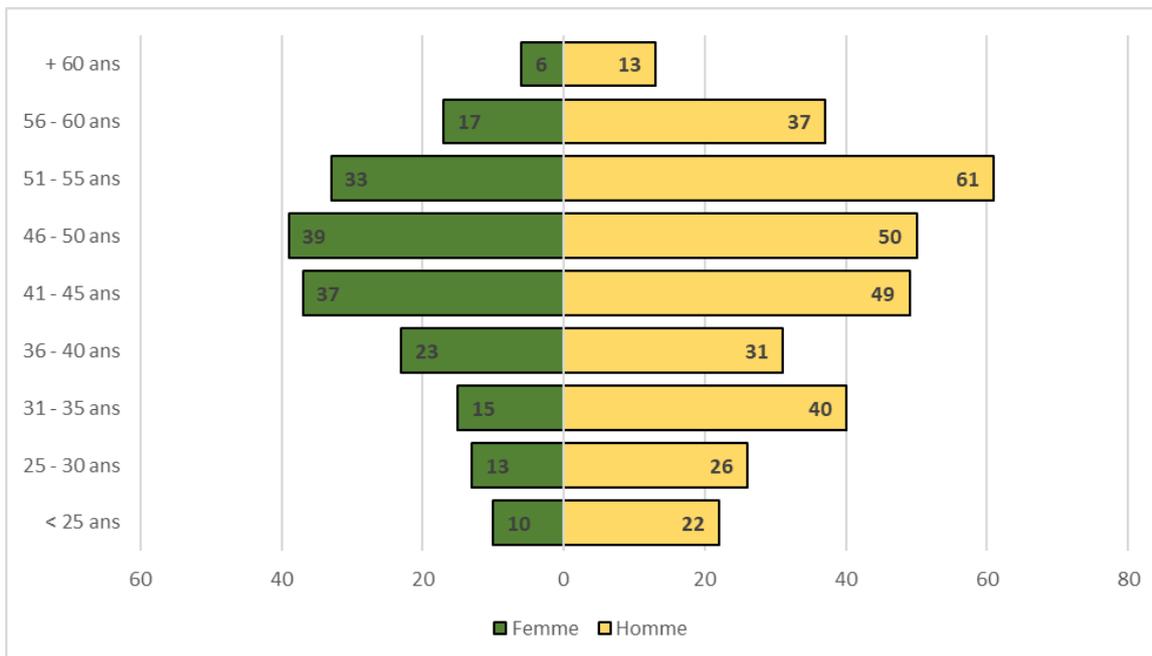


Au niveau national, la catégorie C est la plus représentée avec 74,7% des effectifs au 31/12/2021 (derniers chiffres connus). La catégorie A rassemble 12,4% des effectifs et la catégorie B 11,9% (reste 1% d'agents en catégorie indéterminée).

*Source : Les collectivités locales en chiffres – 2023 – DGCL consultable sur [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)*

Au sein de Grand Chambéry, la proportion est assez similaire mais le poids des agents de catégorie A et B est plus élevé de l'ordre de 20 points.

- **Pyramide des âges au 01/01/2024**



Au niveau national, l'âge moyen des agents de la fonction publique territoriale s'établit à 45,6 ans (*Source : les chiffres-clés des collectivités locales 2023 – DGCL*).

Grand Chambéry présente une pyramide des âges un peu plus jeune que la moyenne : 45 ans d'âge moyen pour les agents permanents au 31/12/2022 (*Rapport social unique*).

- **Durée effective du travail**

Le temps de travail des agents de Grand Chambéry respecte le seuil réglementaire des 1607 heures annuelles. Hormis les agents du service de la collecte des déchets et les maîtres-nageurs qui bénéficient d'un « régime dérogatoire » pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition de cycles de travail, tous les agents bénéficient d'un cycle de travail de 37 heures hebdomadaires.

## **2024 – Présentation des principales évolutions financières attendues**

**En dehors de la progression naturelle des carrières des fonctionnaires, à savoir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne, les budgets 2024 et suivants prennent en compte plusieurs évolutions.**

**Un certain nombre d'entre elles sont consécutives aux annonces du ministre de la transformation et de la fonction publique, lors de la conférence salariale du 12/06/2022:**

✓ **L'attribution de 5 points d'indices majorés aux agents publics (mesure nationale) qui représente un coût annuel d'environ 250 000€**

Lors de la conférence salariale du 12 juin 2023, le ministre de la transformation et de la fonction publique, Stanislas Guerini, a annoncé un ensemble de mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Parmi celles-ci, l'attribution, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) suite à la publication du décret n°2023-519 du 28 juin. Cette mesure correspond à une augmentation mensuelle brute d'environ 25€.

Une autre des mesures concernait l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la FPT, publié le 1<sup>er</sup> novembre 2023, en précise les conditions et modalités de versement dans la FPT.

Grand Chambéry, par délibération du 21 décembre 2023, a acté le versement de cette prime aux agents selon les mêmes modalités que la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. Cette mesure a concerné 75 % des agents pour un montant de 194 000€. Son versement a eu lieu en janvier 2024.

Cette prime a fait l'objet d'un rattachement au budget 2023 et n'aura donc pas d'impact sur le BP 2024.

✓ **La revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (mesure nationale) correspondant à un coût annuel d'environ 314 000€**

Lors de la conférence salariale du 12 juin 2022, le Gouvernement avait annoncé l'augmentation de 1,5% du point d'indice des agents de la fonction publique. Cette augmentation, actée par un décret du 29 juin 2023, a concerné tous les agents de la fonction publique. Cette augmentation fait suite à celle de 3,5% du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le coût de cette mesure en année pleine s'élève à 314 000€ pour 2024.

✓ **La revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indices supplémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (mesure nationale) correspond à un coût annuel d'environ 75 000€**

Le coût de cette mesure, annoncée également lors de la conférence salariale du 12 juin 2022 par le Gouvernement s'élève en année pleine à 75 000€ pour 2024.

✓ **La prise en compte en 2025 et 2026 d'une participation employeur obligatoire au titre des complémentaires « prévoyance » et « santé ».**

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire à la fonction publique redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation est obligatoire dans le domaine de la prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de la santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Demain, ces mesures concerneront l'ensemble des agents de la collectivité contrairement à aujourd'hui où la collectivité ne participe que pour 30% des agents sur ces deux risques.

Le surcoût de cette mesure est estimé en année pleine entre 166 000€ et 360 000€.

**En complément, Grand Chambéry poursuit la structuration de ces effectifs et veille notamment à assurer le recrutement des agents nécessaires au bon fonctionnement de chaque service, conformément aux demandes arbitrées et validées en 2022 et 2023 et dont l'impact budgétaire interviendra en année pleine en 2024.**

✓ **Les recrutements en cours qui impacteront l'année 2024 soit 659 400€ (conformes à la prospective en vigueur)**

*Ils correspondent aux demandes validées qui sont entrées dans le processus de recrutements en 2023 et ayant un impact budgétaire sur 2024. Ces recrutements concernent 5 directions :*

- Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) : 7
- Direction de la gestion des déchets (DGD) : 1
- Direction de l'urbanisme et du développement local (DUDL) : 3
- Direction des grands équipements (DGE) : 3
- Direction des Ressources humaines et moyens généraux : 2

✓ **Les recrutements à venir estimés à hauteur de 588 300€ (conformes à la prospective en vigueur).** *Ils correspondent à la fois aux créations de postes actées en 2023 ainsi qu'aux postes vacants dont le processus de recrutement débute en 2024.*

**Le Détail de la masse salariale projetée par budget et comparée avec les prospectives en cours pour les années 2024 à 2026 serait le suivant.**

| <b>Budgets</b>   | <b>2024</b>       | <b>2025</b>       | <b>2026</b>       |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Assainissement demandé   | 4 292 473         | 4 494 477         | 4 632 555         |
| <b>Assainissement Prospective en cours</b>                       | <b>4 201 881</b>  | <b>4 297 000</b>  | <b>4 366 000</b>  |
| Eau potable demandé  | 4 742 822         | 4 968 421         | 5 123 821         |
| <b>Eau potable Prospective en cours</b>                          | <b>4 546 236</b>  | <b>4 651 000</b>  | <b>4 725 000</b>  |
| Assainissement non collectif demandé                             | 152 778           | 160 781           | 166 658           |
| <b>Assainissement non collectif Prospective en cours</b>         | <b>153 000</b>    | <b>161 000</b>    | <b>167 000</b>    |
| Mobilité en cours  | 739 367           | 752 810           | 770 000           |
| <b>Mobilité – Prospective en cours</b>                           | <b>739 372</b>    | <b>748 000</b>    | <b>759 000</b>    |
| Gestion des déchets demandé                                      | 5 528 217         | 5 705 194         | 5 923 374         |
| <b>Gestion des déchets Prospective en cours</b>                  | <b>5 528 424</b>  | <b>5 698 000</b>  | <b>5 790 000</b>  |
| Budget Général – Autres directions – demandé                     | 13 690 516        | 14 448 947        | 14 990 453        |
| <b>Budget Général – Autres directions – Prospective en cours</b> | <b>13 700 000</b> | <b>14 350 000</b> | <b>14 898 000</b> |
| <b>TOTAL TOUS BUDGETS - demandé</b>                              | <b>29 146 173</b> | <b>30 530 630</b> | <b>31 606 861</b> |
| <b>TOTAL TOUS BUDGETS - Prospective en cours</b>                 | <b>28 868 913</b> | <b>29 905 000</b> | <b>30 705 000</b> |

## Données financières de la masse salariale projetée pour l'année 2024

La structure de la rémunération 2023 et 2024 des agents se décompose de la manière suivante :

A noter que l'ensemble des charges patronales n'est pas repris dans ce tableau.

|                            | 2023       | Prévision 2024 (dans l'attente des arbitrages) |
|----------------------------|------------|--|
| Traitements                | 11 401 861 | 12 049 486                                     |
| Salaires                   | 3 704 298  | 3 914 702                                      |
| Emplois aidés et apprentis | 74 000     | 78 203   |
| NBI                        | 77 000     | 81 373   |
| SFT                        | 185 000    | 195 508  |
| Régime indemnitaire        | 4 700 000  | 4 966 960                                      |
| Astreintes                 | 265 000    | 280 000  |
| Heures supplémentaires     | 200 000    | 212 000  |
| Avantages en nature        | 0          | 0  |

Cette hypothèse est indicative dans l'attente des derniers arbitrages qui interviendront d'ici le vote du budget 2024, notamment pour les demandes complémentaires.

# **Annexe aux orientations :**

## **Plan de sobriété**

Grand Chambéry a adopté un plan de sobriété énergétique lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022. Objectif : apporter des solutions complémentaires aux actions déjà engagées du PCAET, face à la hausse des prix de l'énergie, résultant de facteurs multiples (transformation des usages, contexte géopolitique...)

Le plan d'actions était composé de 25 actions, déclinées autour de 5 thématiques

- Optimisation d'exploitation des équipements
- Rationalisation des usages/ressources
- Conversion/transition
- Adaptation
- Communication

Au terme de cette première année de mise en place du plan de sobriété, il est nécessaire de tirer un bilan notamment des consommations énergétiques économisés.

### **Optimisation d'exploitation des équipements**

#### **PISCINE**

- Diminution des débits de filtration des pompes de circulation d'eau lors des fermetures (nuit)
  - ⇒ Bilan : 39 572 kwh à Buisson Rond et 65 315 au Stade, total : 104 887 kwh d'électricité économisés
- Ajustement des températures de consignes des bassins : -1°C / hors patageoire et spa
  - ⇒ Bilan : 35 100 kwh de chauffage économisés
- Fermeture piscine de Buisson Rond :
  - 1<sup>ère</sup> semaine de Noël
  - en juillet en complément du mois d'août (en attente validation préfecture/ action optimisation de la ressource en eau)
  - Fermeture espace détente
  - ⇒ Bilan : 87 028 kwh d'électricité, 28 700 kwh de chauffage et 1 666 m<sup>3</sup> d'eau économisés
  - ⇒ À titre d'expérimentation, Grand Chambéry a proposé, fin juillet 2023, aux communes de venir prélever de l'eau de la piscine de Buisson Rond avant vidange. L'idée est simple, réutiliser cette eau pour les services espaces verts ou pour nettoyer les rues. Pour cette première, seule la ville de Chambéry est venue récupérer de l'eau.

#### **PATINOIRE**

##### **> Travaux de rénovation des groupes froids de la patinoire - été 2022**

- 39% d'économie d'énergie réalisés entre septembre 2022 et avril 2023
- Montant de l'opération : 764 814,64 € ttc dont 487 424,80 € ttc subventionnés, reste à charge de l'agglomération 277 389,84 € ttc
  - ⇒ Avec le bilan constaté, le temps de retour sur investissement est de 4 ans sur le reste à charge de l'agglomération grâce aux gains énergétiques

##### **> Mesures du plan de sobriété**

- Ajustement des températures de consignes de glace : +1°
  - ⇒ Chiffre en attente d'un fonctionnement stabilisé après phase de redémarrage
- Maîtrise épaisseur de la glace stabilisée à 4 cm
  - ⇒ Depuis septembre 2023, l'épaisseur de la glace est descendue à 3 cm

- Fermeture patinoire :
  - Déglçage annuel estival de début mai à fin août
  - ⇒ Bilan : les consommations énergétiques d'électricité sont passées de 494 168 kWh pour la période mai à août 2021 (dernier été sans déglçage, en 2022 la patinoire était fermée pour travaux) à 99 938 kWh pour la période mai à août 2023, soit une économie de 394 230 kWh c'est-à-dire environ 80% de baisse.

Bilan total pour l'optimisation des grands équipements :

- Travaux
  - 530 003 kWh d'électricité économisés soit une baisse de 37%
  - 136 000 kWh de chauffage économisés soit une baisse de 57%
- Mesures d'exploitation
  - 1 666 m<sup>3</sup> d'eau économisés -> soit 6864 € ttc (base 4,12€ du m<sup>3</sup>)
  - 586 145 kWh d'électricité économisés -> soit 58 000 € ttc (base 100 € ttc du mWh)
  - 63 800 kWh de chauffage économisés -> soit 6 380 € ttc (base 100 € ttc du mWh)

## USINE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES

- Mise en service de l'unité de traitement du biogaz produit à partir des boues de l'Usine de Dépollution des eaux usées en janvier 2023
  - ⇒ Bilan : Injection de 7 229,214 MWh de biogaz dans le réseau gaz de ville au 31/10/2023 -> 1,3 M€ de recettes financières.

## Rationalisation des usages/ressources

### > Chauffage/climatisation

- Adaptation des températures de consignes dans les bâtiments et équipements
  - chauffage : 19° en journée, 16° nuits, weekend et jours fériés
  - climatisation : limiter à 26°/ arrêt soir, weekend et jours fériés
  - ⇒ Régulation centrale des consignes des chauffages pour les bâtiments du siège, du bâtiment administratif de Chantabord, de l'antenne des Bauges, des piscines de Buisson Rond et du Stade, de la patinoire
  - ⇒ Déconnexion des convecteurs électriques présents dans les bureaux notamment dans les bungalows au siège
  - ⇒ Pour les bureaux équipés de climatisation réversible individuelle, les consignes ont été passées à l'ensemble des agents via une note
- Suppression de l'eau chaude des sanitaires des bâtiments (sauf cafétéria, douche et usage spécifique)
  - ⇒ Action réalisée
- Adaptation de la saison de chauffe en début et fin de période suivant conditions météo
  - ⇒ Action réalisée
- Suppression des radiateurs d'appoint dans les bureaux

⇒ Action réalisée

Bilan consommation hiver 2022/2023 dans les bureaux Blachères/Fontanettes :

- Blachères Gaz (chauffage): baisse de 30 000 kWh -> soit 3 900 € ttc (base 0,13€ ttc du kWh)
- Blachères Electricité (éclairage et divers): baisse de 15 000 kWh -> soit 2 700€ ttc (base 0,18€ ttc du kWh)
- Fontanettes Electricité (chauffage et éclairage): baisse de 15 000 kWh -> soit 2 250€ ttc (base 0,15 € ttc du kWh)

En moyenne, sur l'hiver 2022/2023, on constate une baisse comprise entre 13% et 16% sur les bâtiments de bureaux et suivant les sites.

En tenant compte de la clémence de l'hiver dernier, on peut estimer que la **baisse** pondérée est **d'environ 10%**.

### > Informatique

- Mise en veille puis extinction forcée des ordinateurs le soir sauf nécessité de service
    - ⇒ Coupure automatique de l'ensemble du parc informatique de l'agglo à 21h.
- Bilan : économie autour de 70 634 kWh d'électricité -> soit environ 13 000 € ttc d'économie (base 0,18 € / kWh)

## Conversion/transition

- Terminer le remplacement des luminaires fluos en LED dans les bâtiments (90% déjà réalisés)
  - ⇒ Action réalisée
- Déploiement de détecteurs automatiques de présence pour l'éclairage dans les circulations des bâtiments
  - ⇒ Action réalisée à 80% dans les bâtiments de bureaux. Reste à faire Antenne du Châtelard et le 1<sup>er</sup> étage du bungalow mobilité. Au niveau des grands équipements tout est réalisé également
- Poursuite de la transition énergétique des flottes de véhicules (VL, VU, PL, TC)
  - ⇒ Livraison à l'été 2023 de 16 véhicules électriques dans le pool VL, VU, 14% de la flotte totale VL/VU roulent propre
  - ⇒ Livraison de 4 camions GNV, 1 BOM et 3 camions grues, pour le service de collecte des déchets, 33% de la flotte titulaire des camions de la collecte roule au GNV
  - ⇒ 15 bus bio GNV achetés en 2023 avec livraison courant année 2024 ce qui permettra d'avoir 18% de la flotte de bus au GNV

## Adaptation

- Formation des agents
  - éco-conduite et sensibilisation conduite des véhicules électriques
  - Adopter un comportement de conduite éco-responsable lors des déplacements en appliquant les consignes de la sécurité routière
- ⇒ Formation de tous les agents du site des Blachères à la conduite des véhicules électriques du pool + renouvellement des formations tous les 3 mois pour les nouveaux arrivants
- ⇒ Depuis juin 2022, 17 agents (14 DGD et 3 DEA) ont été formés à l'éco conduite appelée aussi « conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de sa conduite sur l'environnement » via le centre de formation de l'ECF pour les formations FIMO et FCO.
- Elaboration d'un nouveau plan de mobilité employeur (PDME) avec des objectifs sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels (démarche engagée cet automne)
  - ⇒ Plan d'actions du PDME établi, en attente de présentation et de validation politique

## Communication

### COMMUNICATION EXTERNE

- Promouvoir les actions engagées par l'agglo auprès des habitants
- Relayer l'information EcoWatt auprès des communes et des habitants (Grand Chambéry signataire « charte EcoWatt » avec RTE / cf. délibération au conseil du 8/12)
- ⇒ Actions réalisées, informations relayées sur les outils de communication de l'agglo notamment un article dans le Cmag #76 diffusé en janvier 2023

### COMMUNICATION INTERNE

- Communiquer auprès des agents de l'agglo via les outils de com interne (intranet + journal)
  - ⇒ Action réalisée, dossier consacré au sujet de la sobriété énergétique dans le journal interne C entre nous de décembre 2022
- Promouvoir l'application EcoWatt auprès des agents, et rappeler les éco-gestes
  - ⇒ Plusieurs actualités mises en ligne sur le sujet sur l'intranet Le Fil + information dans une note de la direction générale adressée à tous les agents

## Pour un suivi plus précis

### MISE EN PLACE D'UN SUIVI AU PLUS PROCHE DE L'EVOLUTION DES CONSOMMATIONS

- Panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment des Blachères -> mise en place d'un sous-compteur à l'été 2023 pour pouvoir suivre plus finement la production de ces panneaux
- Parc de véhicule électrique du siège -> mise en place d'un sous-compteur à l'été 2023 pour évaluer de façon détaillée la consommation des voitures. Prise électrique réglée pour fonctionner uniquement la nuit et non en journée.

## Des actions à continuer de déployer

### OPTIMISATION D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS

- Changement de la chaudière gaz du siège pour passer à une pompe à chaleur géothermique à sonde à chaleur
- Projet d'installation d'une ombrière sur le parking des Blachères

### RATIONALISATION DES USAGES/RESSOURCES

- Extinction des éclairages nocturnes des parkings des bâtiments de l'agglomération
- Suite à la labellisation territoire d'eau en transition écologique, engagement de l'agglo dans le défi -10% proposé par AMORCE.

### CONVERSION/TRANSITION

- Conversion vers une stratégie numérique responsable (collectivité pilote pour expérimentation retenue par ANCT) / Travail en cours non finalisé
- Poursuite de la transition énergétique des flottes de véhicules (VL, VU, PL, TC) en 2024 avec l'achat envisagé de :
  - ⇒ 3 nouveaux VL/VU, ce qui porterait à 16 % la part des VL/VU propres sur la flotte totale
  - ⇒ 2 nouveaux camions de collecte des déchets GNV, ce qui porterait à 50 % la part des camions GNV sur la flotte totale des camions
  - ⇒ 6 nouveaux bus bio GNV, ce qui porterait à 25 % la part des bus GNV sur le parc.

### ADAPTATION

- Formation des agents à l'éco-conduite et sensibilisation conduite des véhicules électriques
  - ⇒ Formation des agents de la DEA et des Fontanettes (DSIN et DGD) en 2024.

# **Annexe aux orientations :** **Le projet d'agglomération à fin 2023 !**

## **Bilan projet d'agglomération « LA FABRIQUE 2.0 » - Année 2 - 2023**

A noter, quelques précautions méthodologiques :

- Ces documents se veulent le plus exhaustifs et synthétiques possible mais ils n'ont pas vocation à recenser l'ensemble des sujets traités par l'agglomération, nombre d'entre eux étaient hors projet d'agglomération.
- Une action ne se mesure pas uniquement par le budget alloué et dépensé, c'est un bilan qualitatif et quantitatif. L'absence de dépenses budgétaires sur une fiche action ne signifie donc pas que celle-ci ne se réalise pas.
- Les temps RH passés sur les actions ne sont pas valorisés à l'exception de la fiche sur les conseillers numériques.
- Ce bilan est pour l'année 2023 ce qui peut entraîner que des actions ne figurent pas dans le bilan car traitées précédemment ou dans les années qui viennent.
- En terme d'investissement sur certaines fiches, les montants du tableau financier sont des pourcentages estimés sur la base des dépenses réelles d'une opération globale.
- Le bilan qualitatif ci-dessous retrace les principales avancées du projet d'agglomération pour cette année 2023.

## **ACTIONS CŒUR DE CIBLE**

### ***Une agglomération solidaire et attractive***

#### **Soutenir les initiatives locales et le tissu économique**

- **Développer un centre commercial de l'économie circulaire avec des opérations spécifiques et adaptées (exple : vélos reconditionnés) – F57+58**
  - ⇒ L'étude du centre commercial d'économie circulaire est en phase 3 à savoir étude et chiffrage de coûts de travaux sur un site présélectionné.
- **Elaborer un schéma du réemploi et de l'économie circulaire – F55**
  - ⇒ L'agglomération dispose d'un réseau important de partenaires pour développer la 2nde vie de nombreux produits et la mise en œuvre des nouvelles REP (articles de sports, outils de jardinage, déchets du bâtiment en 2023)
- **Mettre en œuvre la mutation des déchetteries en recycleries adaptées à l'enjeu du réemploi (dont la construction d'un nouveau site) – F56**
  - ⇒ Expérimentation en cours sur la déchetterie du Châtelard
  - ⇒ Test plus anonyme sur le site de Bissy
  - ⇒ Recherche de foncier en cours pour la déchetterie de La Ravoire avec en hypothèse de base que la nouvelle construction disposera d'un espace recyclerie conséquent
- **Poursuivre les interventions pédagogiques sur les politiques publiques conduites par l'agglomération (gestion des déchets, eau et assainissement, développement durable) auprès des scolaires (primaires, collèges, lycées) – F59**
  - ⇒ La construction du parcours pédagogique transition écologique intégrant les enjeux de l'eau, des déchets, de la mobilité et de l'énergie se poursuit.
  - ⇒ Thématique gestion des déchets : 1500 enfants sensibilisés en 2023. Mise à disposition fin 2023 d'un support pédagogique qui permet de relayer

l'information auprès des parents. Développement de sensibilisations ciblées vers des publics handicapés.

- **Réhabiliter le campus de Jacob-Bellecombette – F48**
  - ⇒ Approbation en conseil communautaire en novembre 2023 de la convention financière entre l'université Savoie Mont Blanc (USMB) et Grand Chambéry pour la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque universitaire du campus de Jacob-Bellecombette. 3 millions apportés par Grand Chambéry.
- **Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire – F60**
  - ⇒ Poursuite des dispositifs d'aide à la transition écologique pour les particuliers : #Balance ton poêle ! et campagne chèque VAE. *Dépenses communes avec fiche F126+78+80 et fiche F95+99*

### **Bien habiter ensemble**

- **Intensifier la rénovation énergétique du parc privé, lutter contre l'habitat indigne et la vacance – F2**
  - ⇒ Opération mon PASS'RENOV, déclinaison locale du service France Rénov', prolongée en 2023 pour accompagner la rénovation énergétique des logements privés
  - ⇒ Grand Chambéry a renouvelé son engagement auprès de la ville de Chambéry pour le lancement de la deuxième « Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain » sur le centre ancien
  - ⇒ L'agglomération a délibéré à la demande de la commune de Challes-les-Eaux pour mettre en place le permis de louer sur une partie de son centre ancien à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et lui en a confié la gestion

### **Etre à l'écoute des habitants**

- **Installer et animer un club climat lié au Plan Climat Air Energie Territorial – F74**
  - ⇒ Le Club Climat Citoyens entre dans sa 2e saison de déploiement avec bientôt 7 équipes en fonctionnement sur les thématiques Energie, Mobilité et Végétalisation

### **Proposer des services de qualité**

- **Amplifier la protection des captages pour préserver et restaurer la ressource en eau – F18**
  - ⇒ Le rapport préalable à la saisine de l'hydrogéologue est finalisé pour l'étude de 3 sources à Doucy et à Bellecombe-en-Bauges et la définition de périmètres de protection prescriptifs. Saisine par l'ARS prévue au 1er trimestre 2024.
  - ⇒ Suite à un diagnostic du suivi métrologique des débits des sources, des améliorations sont à mettre en œuvre sur 2024.
- **Développer la télé-relève des compteurs d'eau – F34**
  - ⇒ ¼ du parc de 80 000 compteurs est équipé de la technologie nécessaire.
  - ⇒ Avec la contrainte/limite du réseau existant de 23 antennes = 14 300 compteurs qui sont actuellement télé-relevés.
  - ⇒ La plateforme de suivi de la consommation a été développée et testée en interne et via un panel d'usagers abonnés. La mise à disposition de cette plateforme pour les abonnés télé-relevés est envisagée pour le début d'année 2024.
- **Développer les opérations de déchetterie mobile pour une équité de traitement sur le territoire F57+58**

- ⇒ Forte fréquentation des déchetteries mobiles en 2023. Un dispositif d'évaluation a permis d'élaborer un programme 2024 compromis d'une proximité du service et d'une rationalisation de son coût (meilleure prise en compte de la proximité des équipements fixes, nombre d'utilisateurs/jour).
- ⇒ Sur certaines communes, nécessité d'accentuer la communication pour améliorer l'appropriation des habitants (pour 2024 les fréquences ont été maintenues)
- **Mettre en œuvre le plan de gestion de la ressource en eau et consignes de restitution – F17**
  - ⇒ Validation des consignes de restitution et volumes maximum prélevables.
  - ⇒ 7 arrêtés d'exploitation de la ressource sont en cours de révision et en attente de la proposition d'arrêté de la part de la DDT afin d'intégrer ces consignes et volumes maximum
  - ⇒ La source de la Dhuy à Saint-François-de-Sales a été équipée pour suivre son débit.
- **Optimiser la collecte des déchets en équipant les conteneurs de capteurs de remplissage – F26**
  - ⇒ Réévaluation du développement des sondes de détection de remplissage des conteneurs pour optimiser la collecte. Acquisition de 25 sondes. Le service est en autonomie sur leur déplacement afin de réaliser des campagnes de mesure ponctuelles permettant d'optimiser les tournées. Un accompagnement CEREMA est en cours sur cette opération.

### **Aller vers un tourisme du bien-vivre**

- **Accélérer la transition vers une destination multisaison et proposer aux visiteurs une expérience de qualité pour mieux les fidéliser – F64**
  - ⇒ Une mise à jour du schéma de développement touristique est en cours depuis plusieurs mois pour redéfinir la politique publique
  - ⇒ Les projets pumptrack et aire multijeu ont été réalisés sur Aillon le Jeune
  - ⇒ Reconversion/Diversification des stations portées par SMSB : projet accrobranche sur Aillons/Margériaz a été livré en juillet 2023, remise à niveau signalétique sécurité Via Ferrata Nat de Rossane, travaux entretien bâtiments Aillons Margériaz (via convention de mandat)
  - ⇒ Finalisation des travaux du CNES
- **Déployer l'attractivité de la destination Chambéry-Montagnes par une démarche collaborative associant les acteurs du tourisme – F67**
  - ⇒ Action portée par GCAT, poursuite du déploiement de la marque : nouveau site internet Chambéry Montagnes, toutes les éditions revues à la charte de la marque de destination, Campagnes de communication en local : destination offrant des vacances "toute l'année" et campagne printemps / été 2023 autour des "1ères fois" à Chambéry Montagnes, premiers produits dérivés vendus à la Ruche Boutik'
  - ⇒ Des événements "marqués" : Les Petits Baroudeurs, Chambéry Quelle Histoire, Biathlon Summer Tour, Festifoin, GP cyclisme féminin
  - ⇒ Une déclinaison de la marque dans la stratégie commerciale Tourisme d'Affaires
  - ⇒ Stand tourisme à la foire de Savoie avec animation Chambéry Montagnes
  - ⇒ Des salons / actions commerciales
  - ⇒ Animation des acteurs socio-professionnels à travers la COOP Chambéry Montagnes, redéploiement du pack partenaire
  - ⇒ Lancement observatoire comportemental
  - ⇒ Relations presse et accueil influenceurs

## Une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique

### Mobilités agiles et durables

- Accélérer la réalisation des aménagements cyclables prioritaires pendant le mandat et poursuivre le dispositif d'aide à l'achat VAE – F95+99
  - ⇒ Réalisation du programme d'aménagements cyclables 2023

| Principales réalisations 2023  | Communes            |
|--|---------------------|
| Finalisation des aménagements cyclables avenue des Ducs et quai Borel  | Chambéry            |
| Réalisation d'un accotement cyclable montant avenue de la Grande Chartreuse  | Chambéry            |
| Réalisation d'un accotement cyclable montant boulevard de Bellevue   | Chambéry            |
| Continuité de la bande cyclable avenue des Landiers au droit de la future station Esso   | Chambéry            |
| Aménagement des contre-allées de l'avenue de la Houille Blanche  | Chambéry            |
| Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée rue du Prédé  | Barby               |
| Remise en service et sécurisation de la piste cyclable route de la Trousse   | Barby               |
| Réalisation d'une bande cyclable montante route de Saint Cassin  | Cognin              |
| Aménagement d'une continuité cyclable rue de la Digue  | Cognin              |
| Sécurisation de la traversée cyclable de l'échangeur de la RD16a   | La Motte-Servolex   |
| Création d'un passage inférieur sous le pont de la Trousse, élargissement du trottoir en direction du parc-relais et réalisation d'une traversée surélevée | Saint-Alban-Leysses |
| Remise à niveau du jalonnement cyclable et mise en valeur des axes structurants.   | Agglomération       |

- Agir sur la fluidité de la VRU pour la désaturer – F147
  - ⇒ Finalisation de l'étude de circulation sur le secteur Cassine par CGLE, en coordination avec Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, afin de vérifier la capacité des voiries supports par rapport aux voiries d'accès (VRU échangeur n°16 et axes secondaires).
- Améliorer la desserte de Savoie Technolac - F111
  - ⇒ Renouvellement de la convention avec Grand Lac pour l'extension de la ligne A jusqu'à la plage du Bourget-du-lac "Plage" et maintien de l'offre à 6 minutes en heures de pointe sur l'ensemble de la ligne entre septembre 2023 et mars 2024.
- Développer la transition énergétique de la flotte de véhicules de l'agglomération et construire un nouveau dépôt qui permette la transition énergétique de la flotte des bus – F96+97
  - ⇒ Commande de 15 bus hybrides BioGNV-électrique (11 standards et 4 articulés), en vue d'une mise en service échelonnée, à compter de septembre 2024
  - ⇒ Réalisation d'une étude de préfaisabilité sur deux terrains potentiels de l'agglomération en vue de l'implantation et la construction du futur dépôt de bus
- Développer les plans de mobilité d'entreprise et d'administration ou de quartier (regrouper les TPE), d'établissements d'enseignement, de chalandise – F94 ABC
  - ⇒ Signature de 4 nouveaux plans de mobilité entreprise (PDMes), soit 29 PDMes au total

- Etudier la mise à niveau d'attractivité de l'offre des lignes de bus Chrono et complémentaires, connectées à un schéma directeur des parkings relais et poches de stationnement (P+R) – F102+107
  - ⇒ Grand Chambéry lauréat de l'Appel à projets Fond Vert en 2023 qui permettra notamment le financement de l'étude de définition d'un schéma directeur des parkings-relais et poches de stationnement (P+R). Lancement prévu second semestre 2024.
- Mettre en œuvre une offre de mobilité durable à l'échelle de Métropole Savoie, structurée autour d'un TER cadencé – F112+113
  - ⇒ Réalisation de l'étude de préfiguration d'un syndicat mixte à l'échelle de Métropole Savoie. Grand Chambéry a porté la réalisation de cette étude pour les partenaires associés : le Département de la Savoie, la communauté d'agglomération Grand Lac et la communauté de communes Coeur de Savoie.
  - ⇒ Réalisation d'une étude complémentaire afin d'approfondir le projet de Service express régional métropolitain (SERM) à l'échelle de la cluse de Chambéry. En 2023, SNCF a présenté les scénarios de desserte à court, moyen et long termes. L'étude se poursuivra en 2024 pour les volets fréquentation et ouverture des haltes de Cognin, Chignin, Voglans et Alpespace.
- Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage et développer l'autopartage – F100+101
  - ⇒ Lancement du dispositif de gratification du covoiturage (trajet intra territorial de 5 km minimum) en partenariat avec Grand Lac, Coeur de Savoie et le Département de la Savoie.
  - ⇒ Création de nouveaux emplacements dédiés aux véhicules Citiz sur l'agglomération soit une augmentation du parc de voitures en autopartage de 79 en 2022 à 86 en 2023.

### **Bâti sain et performant**

- Massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux – F77
  - ⇒ Grand Chambéry accompagne les communes dans leur rénovation énergétique des bâtiments : contrat de chaleur renouvelable de l'Ademe, Fonds de concours communes rurales, appui de la direction ingénierie, bâtiments et infrastructures (service appui aux communes).

### **Energies renouvelables**

- Définir un programme de travaux d'efficacité énergétique – F82
  - ⇒ Passage en leds de tous les bâtiments de Grand Chambéry au terme d'un programme engagé il y a 5 ans. Les principaux équipements concernés : piscine du stade et de Buisson Rond, patinoire, les 6 gymnases, les Blachères, les Fontanettes, la maison des syndicats.
  - ⇒ Mise en place de sous-compteurs pour un meilleur suivi énergétique des consommations. 150 ouvrages de la direction des eaux et de l'assainissement ont été équipés permettant de connaître les consommations électriques et les débits. Objectif : identifier les dérives de consommation d'équipements (ex : pompes) et de mettre en place des systèmes de production d'énergie en fonction des consommations d'ouvrages.
- Massifier le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur pour augmenter la production d'électricité, de chaleur et le rafraîchissement – F88 ABCD
  - ⇒ Action territoriale du Plan Climat Air Energie Territoriale
- Mettre en œuvre le schéma directeur de transition énergétique – F87
  - ⇒ Volet « production d'énergies renouvelables » :

- La mise en service de l'injection du bio-méthane généré par l'UDEP dans le réseau de gaz
  - La réalisation d'études de faisabilité sur le volet solaire sur plusieurs sites (parking Blachères, aérodrome, piscine Buisson rond, parc relais de La Trousse)
  - L'engagement d'une étude de faisabilité en vue du remplacement de la chaudière du site des Blachères
- ⇒ Volet « sobriété » :
- Le remplacement du système de froid de la patinoire
  - La mise en place de systèmes de récupération de chaleur à la piscine et à la patinoire Buisson rond
  - Le raccordement de la maison des Syndicats au réseau de chaleur urbain.
- Mettre en place une société de portage des projets EnR et faire émerger des projets de réseaux de chaleur – F81 AB
    - ⇒ L'agglomération s'appuie sur le SDES qui a constitué une SEM énergie pour accompagner les projets publics en la matière.

### **Richesses du territoire**

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de la qualité de l'air (PLQA) : structuration filière bois local, poursuite fonds Air/Bois – F126+78+80
  - ⇒ Poursuite du dispositif « #Balance Ton Poêle ! »
- Soutenir et promouvoir une agriculture et une alimentation de proximité en cohérence avec le Plan Alimentaire Territorial de Savoie – F123 ABC + 122
  - ⇒ Le Plan Alimentaire Territorial de Savoie se poursuit et a permis de déboucher sur la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « la Foncière de Savoie », outil de portage du foncier agricole à l'échelle de la Savoie. Cet outil s'intègre dans la stratégie foncière agricole de Grand Chambéry en cours d'élaboration.

### **Végétalisation et biodiversité**

- Réaliser les travaux de protection contre les inondations et de restauration écologique – F131 ABC
  - ⇒ Travaux sur l'Hyères : Chantier terminé au printemps 2023 situé sur les communes de Chambéry et Cognin, poursuite de l'intervention menée en aval sur la Leysse entre 2014 et 2018.
  - ⇒ Travaux sur Leysse aval
    - 2023 a vu l'achèvement des études de conception des futurs ouvrages et le lancement des procédures administratives. Ce projet se situe à cheval sur les 2 agglomérations de Grand Chambéry et Grand Lac. Les deux agglomérations ont délibéré à l'automne 2023 pour cadrer la répartition financière du projet sur les 2 agglomérations, organiser le portage du projet (porté par Grand Chambéry désigné chef de file), demander le lancement de la procédure de DUP.
    - Des travaux d'urgence pour sécuriser la digue de Villarcher en attendant la réfection complète de l'ouvrage ont été préparés et lancés en 2023, et seront réalisés sur le premier semestre 2024
  - ⇒ Travaux sur Nant Petchi : 2023 a vu le rendu final au stade projet par le MOE, La réalisation des fouilles préventives sans découvertes (octobre 2023) ce qui lève la prescription archéologique, et la prise de possession totale des terrains (septembre 2023).

## AUTRES ACTIONS

### *Une agglomération solidaire et attractive*

#### Soutenir les initiatives locales et le tissu économique

- **Coordonner la mutualisation des équipements et clubs sportifs du territoire – F51**
  - ⇒ Action non développée à ce jour
- **Favoriser la disponibilité d'infrastructures de communication performantes – F44**
  - ⇒ Plusieurs programmes de déploiement d'infrastructures de communication sont en cours. Ils sont menés sur fonds propres des opérateurs et s'inscrivent dans le cadre de dispositif contractuel avec l'Etat et les collectivités locales. Le département est chef de file pour la programmation et le suivi des opérations.
- **Favoriser le bail emphytéotique plutôt que la cession pour la garder la maîtrise du foncier à terme – F41**
  - ⇒ Actions réalisées par CGLE avec délibération en 2023 actant de la généralisation du bail à construction de 60 ans sur les zones d'activités.
- **Favoriser un écosystème de prestataires sobres et durables – F45**
  - ⇒ Un clausier vert a été inclus dans les appels d'offre relatifs aux systèmes d'information et au numérique. Il permet de valoriser les offres des candidats également sur la base de critères environnementaux tels que les labels de sobriété énergétique pour le matériel et l'hébergement, l'écoconception, les mesures relatives à l'organisation de la mission...
  - ⇒ Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de numérique responsable conduite par Grand Chambéry, un acteur régional a été sollicité en 2023 pour permettre la bonne prise en charge de la fin du cycle de vie des équipements numériques à réformer.
- **Lancer des Appel à Manifestation d'Intérêt pour maîtriser l'utilisation du foncier public commercialisé – F40**
  - ⇒ AMI attribué à la société Bart-Patriarche pour un bâtiment multifonctions (parkings, ateliers, tertiaire) sur le parc des Sources à Grésy-sur-Aix
  - ⇒ Un AMI lancé pour un village d'entreprises à Entrelacs (cahier des charges demandant densification et verticalisation en adéquation avec le « Livre Blanc » édité fin 2023) : Jury d'attribution le 31/01/2024
- **Requalifier l'aérodrome à vocation économique et touristique – F52**
  - ⇒ Un accord a été trouvé avec la ville de Chambéry quant à la vente de deux parcelles pour deux des opérations privées :
    - réhabilitation de la tour de contrôle à vocation restauration/hébergement
    - remplacement des bâtiments B1/B2/B3 par une serre bioclimatique à vocation de bureaux
- **Réviser le dispositif actuel de soutien aux clubs de haut-niveau et créer un cercle d'ambassadeurs sportifs du territoire – F49 AB**
  - ⇒ En cours de révision (travail engagé en commission) et décalé d'une saison pour aboutir au 1er semestre 2024 sur une politique de soutien au monde sportif (club et événementiel) plus en phase avec la notion de rayonnement de l'agglomération.

#### Bien habiter ensemble

- **Accélérer la mise en œuvre des principes du logement d'abord sur le territoire – F7**
  - ⇒ Après deux années de mise en œuvre du plan « Logement d'abord », l'Etat a prolongé pour l'année 2023 son soutien au territoire pour mettre en place des

actions en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes les plus en difficultés, en particulier celles dépourvues de logement.

- **Accompagner l'adaptation et le développement de l'offre de logement d'insertion et autonome pour répondre aux besoins de populations spécifiques – F6**
  - ⇒ Expérimentation des collocations à vocation solidaire de l'AFEV a été lancée (plus connues sous le nom de KAPS) ; des étudiants s'engagent pour les habitants d'un quartier en mettant en œuvre des actions de lien social en échange de logements à coût modéré.
- **Accompagner les communes des quartiers en veille dans leurs projets de renouvellement urbain – F13**
  - ⇒ Au regard du bilan positif du dispositif des fonds de concours de la politique de la ville, l'accompagnement des communes des quartiers en veille active dans leurs projets de renouvellement urbain a été prorogé en 2023 pour 5 ans supplémentaires
- **Assurer l'équilibre de l'offre sociale à l'échelle des quartiers, des communes et de l'agglomération – F5**
  - ⇒ La production de logements sociaux se poursuit sur le territoire, grâce notamment aux dispositions en matière de mixité sociale inscrites au PLUi-HD. En matière de financement, la délégation des aides à la pierre de l'Etat a été renouvelée, et désormais Grand Chambéry instruit directement les dossiers concernant la délivrance des subventions de l'Etat au logement social. Sur ses fonds propres, elle accompagne les opérations sur les communes qui sont en déficit de parc social.
- **Mettre en place les conditions permettant la production de logements répondant aux besoins de développement du territoire – F3**
  - ⇒ Depuis 2021, Grand Chambéry lance chaque année un appel à projets auprès des communes, afin de proposer une aide sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe l'ensemble des compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle. Depuis 2021, une trentaine de projets communaux ont été déclarés éligibles à l'accompagnement de Grand Chambéry. Des études pré-opérationnelles sont en cours ou sont déjà terminées pour la moitié de ces projets.
- **Piloter et mettre en œuvre le Contrat de ville 2021-2022 et préparer l'avenir – F9 AB**
  - ⇒ Pérennisation du plan Quartiers d'été grâce à de nouveaux co-financements (Cité éducative, Plan pauvreté...) :
    - mise à disposition du chalet de l'Aurore de la Fédération des Œuvres Laïques à la Féclaz tout l'été avec un bus qui fait les allers-retours entre le bassin urbain et le massif des Bauges
    - déploiement de 10 semaines de chantiers écocitoyens
    - renforcement de l'animation de rue pour animer le quartier pour ceux qui ne partent pas en vacances
  - ⇒ La Maison des familles basée à Cognin vient accompagner les familles les plus en difficultés sur les questions de parentalité
  - ⇒ Une Toile à la belle étoile : 32 séances programmées dans 20 communes
  - ⇒ 2023 a aussi permis de conforter la mise en place d'une conseillère de proximité de la MLJ dans les QVA volontaires (Barberaz, Barby, Cognin, La Motte Servolex) afin de réaliser des missions « d'aller vers »
- **Piloter la stratégie locale d'attribution des logements sociaux – F6**
  - ⇒ Travail avec les organismes de logements sociaux sur de nouvelles mesures ayant pour objectif de rendre plus transparents les critères et processus d'attribution de logements sociaux, qui rentreront en vigueur en 2024.

- Poursuivre et renforcer le renouvellement urbain par une action sur le bâti et l'espace public – F12
  - ⇒ Le projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry est bientôt à mi-parcours de sa réalisation :
    - 600 logements sociaux sur les 1 300 prévus ont été réhabilités (dont environ 80 restructurés)
    - l'ensemble des 96 déconstructions de logements sociaux ont été réalisées, la majorité de leur reconstitution reste cependant à venir dans des secteurs de l'agglomération accueillant moins de logements sociaux ;
    - la construction des programmes d'accession sociale à la propriété n'a pour l'instant pas débuté;
    - des équipements publics structurants sont sur le point d'être livrés : le groupe scolaire de Vert-Bois, le pôle famille de la place Demangeat ;
    - un parcours de fresques monumentales est en cours de réalisation ;
    - des espaces publics, aménagés suite à la concertation des habitants, sont venus changer les usages et l'image du quartier
  - ⇒ Du côté du projet de renouvellement urbain du Biollay, l'année 2023 a permis de proposer une stratégie à long, moyen et court terme pour redonner du confort de vie et de l'attractivité à ce quartier. La faisabilité technique et économique du projet reste cependant à affiner.
- Proposer une offre en accession abordable permettant aux ménages de se loger sur l'agglomération – F4
  - ⇒ De nouvelles opérations ont été labellisées en vue de mettre sur le marché des logements en accession à la propriété à un prix abordable et destinés à des ménages à revenus modestes. L'agglomération soutient l'ADIL qui organise des ateliers à destination des acquéreurs en vue de sécuriser leur acquisition.
- Réaliser une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentaires en situation précaire, en vue d'aboutir à un diagnostic social des ménages et à la mise en œuvre de solutions opérationnelles de relogement à l'échelle du département –F16
  - ⇒ Le diagnostic de la mission de « Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale » s'est achevé. Il a permis de mettre en évidence la nécessité d'aménager l'équivalent de 49 emplacements afin de reloger autant de ménages de la communauté des gens du voyage
- Rechercher du foncier pour offrir des conditions d'accueil à la communauté des gens du voyage – F14
  - ⇒ Dans le cadre du diagnostic de la stratégie foncière de Grand Chambéry, les services de l'agglomération ont réalisé une recherche de parcelles compatibles pour l'installation de terrains familiaux commune par commune à l'échelle des 38 communes de l'agglomération

### **Etre à l'écoute des habitants**

- Améliorer la gestion des incivilités liées aux dépôts de déchets non conformes sur les aires à conteneurs déchets et dans les déchetteries – F75
  - ⇒ Action non développée à ce jour
- Construire une plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne – F71
  - ⇒ Action non développée à ce jour
- Définir et mettre en œuvre une stratégie participative pour favoriser la concertation dans toutes les politiques publiques menées par l'agglomération – F69
  - ⇒ Le Conseil de développement, composé de 30 membres, a travaillé sur plusieurs dossiers en 2023 : enquête ciblée et atelier de co-conception sur le

quartier de la Cassine avec le service urbanisme, travail sur la mise à jour du schéma de développement touristique, travail sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le Conseil de développement est également présent lors des réunions de la CCSPL.

- **Mettre en œuvre un espace de participation mobile (véhicule) "Grand Chambéry & vous" – F70**
  - ⇒ Action réalisée en 2022
- **Mettre en place un appel à projets citoyens jeunes – F72**
  - ⇒ Projet en cours de réflexion, avec une réadaptation sous forme d'hackathon citoyen
- **Renforcer et redynamiser les instances de démocratie participative – F73**
  - ⇒ Renouvellement des membres du Conseil de développement au début de l'année 2023

### **Proposer des services de qualité**

- **Adapter des collectes aux nouveaux besoins (cartons, verre...) – F27**
  - ⇒ Une quinzaine de conteneurs aériens cartons ont été mis en œuvre sur des points qui étaient régulièrement saturés par des cartons d'emballages. Une nouvelle quinzaine de conteneurs seront mis en œuvre début 2024
- **Adapter la gestion des gros producteurs de déchets – F28**
  - ⇒ La mise en œuvre du seuil de 5m<sup>3</sup> va se faire progressivement sur 2024.
- **Améliorer et renforcer la relation à l'usager en facilitant son parcours par le déploiement de e-services – F38**
  - ⇒ La plate-forme de services en ligne « Simplici » met à disposition plusieurs dizaines de démarches.
  - ⇒ De nouvelles démarches ont été mises en ligne en 2023 notamment pour la gestion des déchets (biodéchets), le suivi des interventions de l'eau et l'assainissement, la mise en ligne des offres d'emploi et le suivi des candidatures.
- **Coordonner et animer un réseau de conseillers numériques – F35**
  - ⇒ Le dispositif des Conseillers Numériques France Services de l'ANCT est reconduit sur une période de 3 ans. Les objectifs sont de garantir un accès au numérique à tous les publics, outiller les territoires, produire des ressources et articuler les actions.
  - ⇒ Plus d'une dizaine de points de médiations sont recensés sur l'agglomération. Les actions des conseillers numériques contribuent à installer des lieux, de mieux en mieux identifiés par les publics.
  - ⇒ Sur la période 2022-2023, 1 040 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par les conseillers numériques de Grand Chambéry, lors des 90 ateliers ou permanences proposés sur l'agglomération.
- **Développer et accompagner des lieux de médiation numérique – F37**
  - ⇒ En complément des actions de médiations numériques (où Grand Chambéry procède à l'installation éphémère d'équipements dans les lieux de médiation le temps de la session), Grand Chambéry encourage les collectivités à y installer ensuite des équipements de façon durable pour permettre aux usagers de bien identifier ce lieu comme un site de ressources numériques (ex: Les Déserts en 2022, Barby en 2023).
- **Développer et réutiliser l'open data au quotidien – F39**
  - ⇒ L'action consiste en la mise en ligne des jeux de données « réglementaires », telles que les données relatives aux budgets et aux marchés publics, mais aussi de manière volontariste sur des jeux de données à forte valeur ajoutée pour la

population tels que la carte des pharmacies de garde et celle des déchetteries mobiles.

- ⇒ En 2024, la plate-forme de mise en ligne des données sera migrée vers une nouvelle technologie, en lien avec le site internet.
- **Développer les grands équipements (plan piscine) et des offres pour des publics spécifiques : adolescents, sport-santé, offre complémentaire touristique 4 saisons – F30 ABC**
  - ⇒ Actions récurrentes en cours de déploiement, avec une diversification des activités dans les piscines à destination de nouveaux publics : soirées événementielles thématiques, activités bébés nageurs et activités prénatales, cours à destination des adolescents.
  - ⇒ La direction des grands équipements s'est structurée pour une meilleure gestion de la relation à l'utilisateur et pour un meilleur suivi de la notoriété des équipements sur les réseaux notamment.
- **Développer un laboratoire de l'innovation publique - F33**
  - ⇒ Action non développée à ce jour
- **Favoriser l'accès aux grands équipements aux entreprises du territoire – F31**
  - ⇒ En cours de déploiement, notamment par une réservation des équipements pour des événements privés organisés par des entreprises du territoire : consolidation à la patinoire et début de développement dans les piscines et à l'aérodrome
- **Moderniser les collectes en renouvellement le parc de véhicules – F25**
  - ⇒ Le programme est en cours de finalisation dans l'enveloppe budgétaire prévue. En 2023, 2 véhicules de collecte grue carburation GNV et 1 véhicule de collecte du verre (carburation traditionnelle) ont été mis en exploitation.
- **Poursuivre la mise en conformité des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement – F22**
  - ⇒ La travail partenarial avec les industriels se poursuit et se traduit par la réalisation de diagnostic (25 en 2023), de mise en conformité (15 en 2023) et d'accompagnement aux demandes de subventions (8 dossiers en 2023 et 14 dossiers en lien avec action «EAU climat, on agit !»).
- **Poursuivre le déploiement du plan de développement des usages du numérique - F36**
  - ⇒ Diverses rencontres thématiques ont été proposées pour favoriser l'interconnaissance entre acteurs sociaux, acteurs associatifs, acteurs de la médiation numérique et acteurs institutionnels : journée illettrisme et illettronisme, sensibilisation à la gestion des données personnelles, prévention/addiction aux écrans, restitution de la démarche « transistor » l'incubateur des projets numériques, déplacement au forum "Super Demain" sur l'éducation aux médias à Lyon.
- **Poursuivre les travaux de sécurisation en eau potable des Bauges – F19**
  - ⇒ 2 projets importants ont été mis en service en 2023 après plusieurs mois de travaux :
    - Renforcement de la conduite d'adduction des Chaudannes sur 8km sur le secteur des Bauges devant
    - Création d'un nouveau réservoir à Plainpalais, de 2 stations de pompage et d'un réseau d'interconnexion permettant d'alimenter en secours le secteur des Bauges derrière depuis la ressource de Saint-Jean-de-la-Porte.
- **Poursuivre le schéma de conteneurisation des déchets – F24**
  - ⇒ Le déploiement se poursuit avec un objectif de limiter le mitage territorial et le déploiement ne se fait désormais plus que par blocs homogènes de collecte

afin de pouvoir limiter les circulations des différentes typologies de véhicules de collecte et permettre l'optimisation des tournées de manière significative

- Réduire les eaux parasites (eaux de pluie et eaux claires parasites permanentes issues des nappes phréatiques et des sources captées) dans les réseaux d'assainissement – F20
  - ⇒ 2023 a marqué la finalisation des travaux de réhabilitation du réseau unitaire ancien et visitable du centre-ville de Chambéry engagés depuis 2008.
  - ⇒ Des travaux importants de rénovation de l'étanchéité des réseaux d'assainissement ont été également engagés et terminés en 2023 dans le secteur du puits Joppet.
- Réduire les rejets de temps de pluie pour limiter les éventuelles pollutions du milieu naturels – F23
  - ⇒ Concernant les stations, tous les points réglementaires sont équipés conformément aux prescriptions de l'Agence de l'eau.
  - ⇒ Suite à la mise en service du BSR en 2022, des travaux d'équipements sont projetés sur le réseau d'assainissement amont pour optimiser son fonctionnement.
- Réhabiliter les pont d'Hyères et Gambetta (Chambéry), de la Trousse (La Ravoire/Saint-Alban-Leyse) – F32 ABC
  - ⇒ Le pont de La Trousse (Communes de Saint-Alban-Leyse et La Ravoire) / travaux en cours  
Démolition et reconstruction de la partie aval du pont de La Trousse et réhabilitation de la partie amont. Une continuité de la voie verte avec un passage sous le pont sera réalisée.
  - ⇒ Le pont d'Hyères (Commune de Chambéry)  
Réparation lourde dont l'enveloppe budgétaire nécessaire n'est pas inscrite à la PPI à ce stade.
  - ⇒ Le pont Gambetta (Commune de Chambéry)  
Après une inspection détaillée et des calculs de capacité portante, des mesures d'exploitation ont dû être prises en condamnant la voie centrale pour minimiser les contraintes dues au passage des bus urbains. Il apparaît désormais nécessaire de reconstruire le tablier afin de rétablir une circulation sécurisée ouverte à tous les véhicules. Enveloppe budgétaire nécessaire n'est pas inscrite à la PPI à ce stade
- Rénover les stations d'épuration pour améliorer leur performance et la qualité des eaux rejetées – F21
  - ⇒ La station d'épuration du Noyer a été rénovée en 2023. Les travaux de celle de Lescheraines sont également bien engagés. La mise en service est envisagée pour début 2024 pour la filière eau et début 2025 pour la filière boues.

### **Aller vers un tourisme du bien-vivre**

- Convertir la clientèle touristique d'affaires en clientèle de loisirs – F62
  - ⇒ Action à déployer à partir de 2024
- Développer un tourisme d'affaires durable en déployant une politique commerciale volontariste – F62
  - ⇒ Organisation du Congrès Mondial de la Viabilité Hivernale 2026 à Chambéry
  - ⇒ Accueil du Salon Destination Montagnes
  - ⇒ Organisation d'une soirée dédiée au réseau Tourisme d'Affaires
  - ⇒ Mise en œuvre stratégie commerciale Tourisme d'affaires visant à accueillir
    - Les congrès-expo jusqu'à 1 500 pers. en plénière et 12 000 m<sup>2</sup>
    - Les congrès/colloques de 100 à 400 pers.
    - Les conventions d'entreprise de 100 à 1 000 pers.

- Engager une dynamique de redécouverte touristique de Chambéry et de sa périphérie, ses atouts patrimoniaux, culturels et économiques – F68
  - ⇒ 12 parcours de visites guidées à destination des habitants
  - ⇒ Une carte interactive déployée au niveau local
  - ⇒ Accueil mobile pendant les journées du patrimoine
  - ⇒ Présence sur le Marché de Noël de Chambéry
- Favoriser la mobilité touristique intra-territoriale – F65
  - ⇒ Offre Synchro Montagne + SkiBus, offre de services casiers sur Aillons-Margériaz, poursuite de la remise à niveau de l'offre de service
  - ⇒ Etude infrastructures cyclotouristique (à mettre en pratique opérationnelle)
- Impliquer la population et les acteurs dans un développement et accueil touristique apaisé – F66
  - ⇒ Conciliation des usages : participation à l'expérimentation du département sur la mise en place de nudges (5 sites)+ enquêtes terrain. Une étude fréquentation est à lancer,
  - ⇒ Mise à jour du schéma de développement touristique : implication du Conseil de développement, et de socio-professionnels
- Préserver le capital patrimonial et naturel touristique du territoire – F63
  - ⇒ Entretien et de balisage des sentiers : 533 km sur l'ensemble du territoire / Le marché entretien-balisage des sentiers a été renouvelé. Le pilotage a été transféré vers le PNR des Bauges
  - ⇒ Fonds de concours sites naturels : 14 sites identifiés

## ***Une agglomération engagée dans la transition écologique et énergétique***

### **Mobilités agiles et durables**

- Développer une tarification adaptée du réseau de mobilité – F108-1
  - ⇒ Evolutions tarifaires mises en œuvre sur le réseau de bus avec la création d'un tarif billet sans contact rechargeable (BSC) à 0,20 € afin d'encourager les usagers à conserver leur billet d'un rechargement à l'autre et à s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Etablir un schéma directeur des IRVE (bornes de recharge électrique) – F103
  - ⇒ Action transférée au SDES
- Etudier l'amélioration de la desserte des stations de montagne des Bauges et rendre sa tarification plus incitative – F105
  - ⇒ Réalisation d'une étude d'intégration tarifaire pour la desserte des stations de montagne des Bauges et poursuite de la démarche en vue d'une mise en œuvre à partir de l'été 2024, voire l'hiver 2024-25.
- Etudier la mise en œuvre d'une logistique urbaine sur le cœur de l'agglomération – F93
  - ⇒ Réalisation, fin 2023, d'une étude de logistique urbaine par la Région AURA sur les territoires de Métropole Savoie. Il ressort notamment de cette étude que sur les 141 500 mouvements de marchandises par semaine recensés à l'échelle de Métropole Savoie, Grand Chambéry représente 56% des mouvements (79 388 mouvements), Grand Lac 32% (45 575 mouvements) et Coeur de Savoie 12% (16 501 mouvements).
- Etudier les demandes de desserte internes à l'agglomération – F104
  - ⇒ Evolutions de l'offre du réseau de bus, dès septembre 2023 :
    - extension de l'offre en soirée sur la ligne chrono D du jeudi au samedi, à l'instar des 3 autres lignes Chrono
    - extension de l'offre de la ligne 1 en début de soirée toute la semaine

- embauche d'un médiateur supplémentaire pour assurer une ambiance sereine sur le réseau en soirée.
  - renforcement et l'amélioration de la lisibilité de la ligne 2
  - intégration de 4 arrêts du secteur de la Tessonnière au service de TAD 54
- **Etudier les demandes de desserte sur le territoire de Grand Lac – F106**
  - ⇒ En lien avec la fiche action « cœur de cible » F111
- **Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité – F108**
  - ⇒ Poursuite des aménagements de mise en accessibilité des arrêts inscrits au schéma directeur d'accessibilité pour les arrêts suivants :
    - « Apremont » et « Eglise » à Barberaz,
    - « Barby Centre », « Casselagnat », « Collège J. Mermoz », « Clos Dupuys » à Barby,
    - « Borson », « Coubertin » et « Le Carré » à Chambéry,
    - « Parpillettes » à La Ravoire
    - « Perrot » à Saint Alban Leysse.
- **Réaliser les travaux d'aménagement avenue des Ducs de Savoie, place de la Libération à Chambéry et optimiser les échanges entre les bus et avec la gare – F115 AB**
  - ⇒ La première phase de l'aménagement de l'avenue des Ducs a été réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Chambéry (création d'une piste cyclable, aménagement d'arrêts de bus, terre-plein central végétalisé...). Aménagement étendu au quai Borrel et quai Ravet.
  - ⇒ La seconde phase correspondant à la partie Nord de l'avenue des Ducs est à étudier et à réaliser. Le budget et l'échéancier de réalisation ne sont pas encore définis à ce stade.
- **Réaliser les travaux d'aménagement de la RD 1006 entre La Garatte et la Trousse – F114**
  - ⇒ Fin des travaux sur la section courante de la RD1006, plus de restriction de circulation sur cette voirie. Travaux de finition en cours sur fin 2023.
  - ⇒ A venir les travaux sur le carrefour de La Trousse
- **Réaliser un plan de réduction des polluants atmosphériques intégrant la réalisation d'une étude d'opportunité de mise en œuvre d'une ZFE-m – F98**
  - ⇒ Lancement de l'étude réglementaire ZFEm de l'aire urbaine de Chambéry (35 communes dont 18 de Grand Chambéry) portée par Métropole Savoie en prévision de l'instauration de la ZFEm au 1/01/2025 avec un pilotage assuré par le service « agriculture et aménagement durable » au niveau de Grand Chambéry.
- **Réfléchir à un mix mobilité pour les déplacements dans les Bauges – F110**
  - ⇒ Lancement d'une étude de mise à jour du schéma directeur vélo de Grand Chambéry pour le secteur des Bauges et intégration des attentes des habitants des communes des Bauges dans l'élaboration du cahier des charges pour le futur contrat de DSP Transports en commun.
- **Relocaliser la gare routière – F109**
  - ⇒ Poursuite des études en vue du déménagement de la gare routière dans le secteur de cassine.

### **Bâti sain et performant**

- **Moderniser l'éclairage public – F79.**
  - ⇒ Durant les 3 dernières années, 700 points lumineux le long des VIC ont été modernisés en Led sur 10 communes.

## **Energies renouvelables**

- **Changer la production de froid à la patinoire – F84**
  - ⇒ Action déjà engagée avant. Fin des travaux en 2022. Après une première année d'utilisation, une économie d'énergie de 39% a été enregistrée.
- **Injecter dans le réseau gaz de ville le biométhane issu de la méthanisation à l'Usine de dépollution des eaux usées – F90**
  - ⇒ La mise en service de l'installation a été réalisée en janvier 2023, permettant d'injecter en moyenne 2 263NM3/j dans le réseau gaz de ville.
- **Installer des panneaux solaires sur la piscine de Buisson Rond – F83 AB**
  - ⇒ Action nouvelle qui est prévue au SDTE dont la phase opérationnelle a débuté en 2023 par des études qui montrent que la structure du bâtiment et notamment de la toiture contraint ce projet. Une étude de structure complémentaire est en cours. Action sans doute comprise.
- **Installer un système de récupération de calories sur les eaux de lavage des filtres à la piscine de Buisson Rond – F85**
  - ⇒ Dispositif de récupération des calories sur les eaux grises mis en place en 2023. Temps de retour sur investissement estimé à 2 ans.
- **Isoler/optimiser les installations de chauffage et/ou d'électricité des gymnases de l'agglomération – F86**
  - ⇒ A venir : changement de toutes les menuiseries extérieures au gymnase du Granier
  - ⇒ Les éclairages des 6 gymnases ont été remplacés par des leds permettant une baisse de consommation électrique significative sur ce poste, au profit des communes exploitantes.
- **Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie territoriale – F89**
  - ⇒ Renouvellement de l'accord-cadre à bon de commande pour 8 communes avec un lot plaquettes forestières et un lot granulés bois.
- **Produire de l'énergie à partir des réseaux d'eau potable et de la récupération des calories des eaux usées – F91 AB**
  - ⇒ Une seule action est projetée, en collaboration avec le service développement durable. Elle concerne la mise en œuvre d'une picoturbine sur le réseau de distribution associée à des sondes d'analyse en continu, en lien avec la problématique calcaire. Cette opération fait l'objet d'une convention d'innovation avec Save Innovation et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour des travaux projetés fin 2023.

## **Richesses du territoire**

- **Améliorer la gestion forestière des massifs par la bourse foncière forestière et la massification en forêt publique et privée – F125**
  - ⇒ Poursuite de la bourse foncière forestière et massification des actions d'animation, en réponse à l'enjeu du foncier forestier. Cette question est intégrée dans les réflexions en cours concernant la stratégie foncière de Grand Chambéry.
- **Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable : recherche de fuites, sectorisation, supervision, travaux – F117**
  - ⇒ La recherche et la réparation des fuites se sont intensifiées dans les secteurs les plus ruraux, notamment des Bauges. Néanmoins le rendement du réseau est resté stable (71,3% en 2022). L'arrivée à l'automne 2023 de nouveaux

collaborateurs encadrants à l'exploitation eau potable devrait permettre de progresser sur cette thématique.

- **Déconnecter les fontaines publiques – F118**
  - ⇒ Peu d'évolution sur ce sujet délicat entre 2022 et 2023. Les fontaines ont été recensées, référencées géographiquement. Le raccordement sur le réseau d'eau potable reste encore à confirmer pour certaines. Une campagne doit être menée fin 2023 début 2024.
  - ⇒ Le sujet est ciblé dans la démarche «EAU climat, on agit !», ce qui devrait faire avancer le sujet pour les communes engagées.
- **Etudier la tarification incitative dans la gestion des déchets – F129**
  - ⇒ Action non développée à ce jour
- **Mettre en œuvre le schéma bio déchets – F127**
  - ⇒ Après l'année d'expérimentation et le déploiement du secteur Mérande/Joppet, les communes concernées par le déploiement d'une collecte sont rencontrées fin 2023 pour finaliser les implantations de composteurs grutables.
  - ⇒ L'agglomération a réalisé un choix technique original qui permet de lever un certain nombre de difficultés que rencontrent d'autres collectivités (limitation de la fréquence de collecte, pas de contrainte de lavage, forte diminution des nuisances potentielles par l'amorçage du compostage)
- **Réaliser un schéma directeur de la ressource en eau pour définir le partage des usages agricoles de la ressource en eau et la gouvernance du partage de l'eau – F116**
  - ⇒ Le prestataire qui va réaliser le schéma directeur est choisi. Le travail démarre pour définir des solutions collectives ou individuelles de la gestion de la ressource en eau agricole au niveau des secteurs en tension.
- **Renouveler annuellement les conduites d'eau potable selon le programme des travaux d'investissement – F119**
  - ⇒ Suivi du programme annuel de renouvellement dont l'objectif est de 1% par an
- **Renouveler et développer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – F128**
  - ⇒ La rédaction du document est en cours, les actions ont été synthétisées selon 6 axes d'intervention à l'issue un travail participatif avec la population. Les échéances à venir sont la mise en consultation auprès du public avant vote du programme à la fin du 1er semestre 2024.
- **Sensibiliser les habitants aux économies d'eau et promouvoir la Nivolette, l'eau du robinet de Grand Chambéry – F120**
  - ⇒ Les actions de la direction en partenariat avec le CISALB ont été poursuivies et renforcées via le dispositif «EAU climat, on agit !».
  - ⇒ Une campagne importante de communication a été réalisée durant l'été sur les économies d'eau et le Grand Chambéry était de nouveau présent sur un stand à la foire de Savoie avec une fontaine Nivolette.
  - ⇒ Il est prévu de faire le bilan des actions initiées en mode expérimentation en direction des sociaux professionnels (mise à disposition de bouteilles Nivolette en verre) et d'étudier la suite à donner.

### **Végétalisation et biodiversité**

- **Réaliser les travaux de restauration de la franchissabilité piscicole des seuils de la Laysse en amont de Chambéry – F132**
  - ⇒ L'intervention sur les seuils de la Laysse a eu pour objectif de rendre franchissables des obstacles piscicoles, des chutes d'eau, (obligation réglementaire). Pour ce faire, la solution retenue a été de remplacer les chutes

par des rampes en enrochement, avec une pente et un design adaptés à la remontée des espèces cibles (truite arc en ciel, truite lacustre, chabot...).

- **Tendre vers un territoire perméable en favorisant l'infiltration par l'application du zonage des eaux pluviales, en soutenant les opérations de désimpermabilisation et conseillant les aménageurs – F130 AB**
  - ⇒ Le travail d'information et de conviction de la DEA se poursuit auprès des acteurs concernés.
  - ⇒ En parallèle les projets de désimpermabilisation sont en progression, sous l'impulsion de la démarche «EAU climat, on agit !» et des aides associées de l'agence de l'eau : 12 projets déposés en 2023 contre 5 en 2022.

## **Axes transversaux**

### **Stratégie d'aménagement et de foncier**

- ⇒ Réunions de travail avec les 38 communes sur la base de l'outil cartographique mis en place en interne. Diagnostic en cours sur la base des éléments recueillis.
- ⇒ Les enjeux et objectifs de la stratégie foncière de Grand Chambéry devront être déterminés sur l'année 2024, l'objectif global étant d'établir un plan d'actions foncier pour déterminer les modes d'interventions directe et indirecte selon les enjeux de développement et définir les partenariats à mettre en place

### **Proximité et service d'appui aux communes**

- ⇒ Mise en œuvre progressive du service d'appui aux communes au printemps 2023 pour apporter une aide technique au niveau financier, bâtiment et voirie et foncier, et une aide en matière de transition énergétique avec le contrat de chaleur renouvelable aux communes
- ⇒ Au niveau voiries, appui aux communes de :
  - Saint-Cassin : schéma de principe pour création d'un parking, d'un mur de soutènement, d'un trottoir sur 3 secteurs de la commune et chiffrage
  - Arith : schéma de principe d'aménagement de la RD62 traversée de chef-lieu et chiffrage et rédaction d'un cahier des charges pour consultation d'un MOE sur une voirie communale
  - Ecole-en-Bauges : aide au choix d'un MOE pour réaliser des aménagements de sécurité dans la traversée du chef-lieu
  - La Thuile : schéma de principe pour création d'un parking et chiffrage
- ⇒ Au niveau bâtiments, appui aux communes de :
  - Lescheraines, école : étude de faisabilité pour extension (2 classes supplémentaires)
  - La Ravoire, médiathèque : étude de faisabilité (implantation RDC nouveau bâtiment ZAC valmar)
  - Saint-Alban-Leyse, salle multi-activités : rédaction du programme et consultation architecte pour création d'un nouvel équipement
  - Challes-les-Eaux, mairie : étude de faisabilité à venir pour rénovation énergétique et réaménagement accueil – bureaux de la mairie
  - Vérel-Pragondran, salle polyvalente : rédaction du programme et consultation architecte, suivi des études et dossiers de subvention.
- ⇒ Au niveau transition énergétique : la signature du Contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME a permis l'embauche d'une animatrice dédiée permet un accompagnement des communes de moins de 3 000 habitants pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Transition Energétique sur leur patrimoine.
- ⇒ Au niveau financier, une nouvelle fonction a été créée à Grand Chambéry : chargée de recherche de subvention. Une mission qui intervient à la fois pour

Grand Chambéry et pour les communes. Proposition d'une lettre d'information chaque qui balaie l'actualité des fonds de concours, appel à manifestation d'intérêt et autres dispositifs. Comme pour l'accompagnement sur l'ensemble de l'élaboration du SDTE, la taille de moins de 3000 habitants a été retenue pour la rédaction des dossiers de subvention.

- ⇒ Au niveau foncier, le recrutement d'un agent à Grand Chambéry va permettre d'assister les communes dans leurs opérations foncières : conseil sur les opérations foncières, avis juridique et opérationnel sur le choix des procédures, aider au montage des opérations de préemption, mise en œuvre de démarches d'action foncière en amont des projets de Grand Chambéry

#### **Etude sur la prise de nouvelles compétences**

- ⇒ Etude non lancée à ce jour

**Ce bilan qualitatif est accompagné de 2 tableaux d'évaluation du projet d'agglomération.  
Ces deux tableaux figurent dans un fichier séparé du présent rapport.**